



**HAL**  
open science

# Du redressement à la réinsertion, l'institution du Bon Pasteur de 1835 à aujourd'hui

Toussain Landelle

► **To cite this version:**

Toussain Landelle. Du redressement à la réinsertion, l'institution du Bon Pasteur de 1835 à aujourd'hui. Sociologie. 2020. dumas-03038894

**HAL Id: dumas-03038894**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03038894v1>**

Submitted on 3 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.


L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Du redressement à la réinsertion, l'institution du Bon Pasteur de 1835 à aujourd'hui



*Sous la direction de Mme Annie DUSSUET*



AU BON-PASTEUR  
L'ŒUVRE DE  
RÉÉDUCATION

*est conçue dans un cadre aussi  
proche que possible de la  
vie familiale, dans une at-  
mosphère de confiance et de  
joie, afin d'obtenir de la jeune fille:*

- ♣ *le réveil de sa conscience*
- ♣ *le développement du sens moral et spirituel*
- ♣ *l'éducation de son cœur et de sa volonté*
- ♣ *sa formation intellectuelle, familiale et professionnelle*





Mes remerciements sont nombreux et vont tout premièrement à ma directrice de mémoire qui a répondu à toutes mes sollicitations ce qui m'a permis de finir ce mémoire. Je remercie également Mr Nicolas Rafin qui a accompagné mon travail.

J'exprime également ma reconnaissance au CHRS du Bon Pasteur, qui m'a permis de réaliser ce travail, au directeur Mr William Galley, à toutes les résidentes et leurs enfants que je n'oublierai pas, aux salariés et à Sœur Raymonde.

Je tiens à saluer toutes les femmes passées par un établissement du Bon Pasteur et à remercier particulièrement Michelle-Marie Bodin-Bougelot qui a de suite répondu à mes sollicitations au-delà de mes espérances. Je remercie aussi Marie-Christine Vennat pour son temps et encourage admirativement ces deux personnes dans leur combat pour la reconnaissance.

Enfin je remercie ma famille, et Sarah, qui m'aura soutenu, permis d'échanger autour de mes problématiques et enfin relu mon travail.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué ou se sont intéressés de près ou de loin à ce travail.



# Sommaire :

## Introduction

### I Une transformation du Bon Pasteur en trois étapes

#### **1) 1835-1945 : La période fermée du Bon Pasteur**

a) Recueillir les indéfendues : le cœur de métier du Bon Pasteur

b) Une logique d'expansion et de survie amènent la congrégation à recueillir des jeunes filles condamnées

c) Un modèle remis en question par l'exploitation et la dureté

#### **2) Une ouverture progressive à partir de 1945 jusqu'à la laïcisation au début du XXIème siècle**

a) Une ouverture à partir de 1945 et l'arrivée du métier d'éducateur

b) Qui conduira finalement à la fin de la prise en charge des jeunes filles

c) Vers la disparition de l'empreinte chrétienne de l'institution, inhérente à l'évolution du secteur de l'aide sociale

#### **3) Désormais un établissement laïque et scruté par l'Etat : le foyer Béthanie**

a) La naissance de Béthanie

b) Le CHRS aujourd'hui

c) L'accueil d'urgence ou MAME

d) L'accueil de jour

### II Une transformation du public accueilli qui se cantonne néanmoins aux classes populaires

#### **1) De 1835 à la fin du XXème : des jeunes filles victimes de leur milieu social, se retrouvant enfermées dans les couvents du Bon Pasteur**

a) Un processus menant à l'enfermement se basant sur des prétextes de charité

b) L'importance du milieu social

c) Des jeunes filles enfermées avec pour seul motif leur sexe

**2) Depuis 1978 et la création de Béthanie : des profils différents mais incluant principalement, et toujours, des victimes issues des milieux les plus pauvres qui se retrouvent enfermées**

a) Le profil des résidentes

b) Ce sont toujours des victimes de leur milieu qui se retrouvent enfermées

c) Dans une institution totalitaire

### **III Des objectifs de réinsertion instaurant puis perpétuant les inégalités de genre**

**1) De 1835 à la fin du XXème : Une logique de rééducation pour en faire des femmes dociles**

a) Une rééducation morale : en faire des femmes

b) Mais aussi une formation professionnelle reproduisant les inégalités de genre

c) Ou bien en faire des sœurs madeleines

**2) Depuis 1978 et la création de Béthanie : une volonté d'accompagner vers l'indépendance qui se heurte à un réalisme froid**

a) Objectif comme témoin de la société actuelle : en faire des femmes indépendantes

b) Un traitement intimement lié à la parentalité

c) Une réinsertion discutable dépendante des services sociaux

## **Conclusion**

## **Sources**

# Introduction

Déjà 26 femmes sont mortes en 2020 sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon<sup>1</sup>. Elles étaient 150 l'année dernière, soit un meurtre toutes les 58 heures. Et cela ne concerne que les cas aboutissants au décès de la femme. Le chiffre des violences conjugales quotidiennes ou récurrentes est impossible à estimer convenablement tant le privé reste privé. Ces violences sont devenues un sujet courant dans l'actualité, notamment durant le confinement de début 2020 lié à l'épidémie de Covid 19, puisque le signalement de ces violences aurait augmenté de 32% en gendarmerie selon la secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa. Or ces violences ne sont pas des cas isolés mais bel et bien des faits sociaux. Comme Durkheim a constaté que les suicides n'étaient pas une accumulation de cas isolés en observant que leur nombre ne variait pas au fil des années<sup>2</sup>, on observe la même chose avec les violences conjugales et les féminicides. Comme l'utilisation de ce terme de féminicides qui est récent, les études portant sur les violences conjugales sont très récentes. En France les premiers écrits sur les femmes battues datent seulement de 1977<sup>3</sup> et la première étude statistique de 2000 avec l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF). Ces études tendent à montrer que ces violences ne sont pas inhérentes au comportement masculin mais sont socialement construites. Si celles-ci sont liées à l'homme et à un parcours dont la finalité est le recours à la violence, cela est également dû aux rapports hommes/femmes qui prévalent dans notre société patriarcale. Il est impossible d'éloigner ce fait social, de la domination de l'homme sur la femme et donc de la dépendance de la femme à l'homme. Ce rapport inférieurisant s'est construit malgré les luttes féministes qui accompagnent l'évolution de la société. Ainsi alors que les femmes réclamaient légitimement leur place dans la société professionnelle afin de s'affranchir de leur mari et aller vers plus d'indépendance, elles se sont retrouvées cantonnées à des métiers peu valorisés, exclusivement féminins. Ces métiers, associés au cantonnement à leur rôle de mère avant celui de femme, ont pour conséquence une rémunération inférieure à celles des hommes. Cela se joue à deux niveaux, tout d'abord la femme, ayant le monopole de l'éducation de ses

---

<sup>1</sup> Selon le site féministe indépendant féminicides.org

<sup>2</sup> Durkheim, Emile, *Le suicide*, 1993 - Presses universitaires de France – Paris

<sup>3</sup> J. Hanmer, « Violence et contrôle social des femmes », dans *Questions féministes*, n° 1, 1977, p. 69-90.



enfants, se doit de prendre la majorité du congé parental. Ensuite elle se doit de réduire son temps de travail pour assurer l'éducation, ce qui ralentit son parcours professionnel et à l'arrivée à la retraite, touche un salaire bien inférieur à ses pairs masculins. Le deuxième niveau concerne une discrimination de genre plus affirmée, puisqu'elle empêche les femmes d'accéder à des fonctions plus prestigieuses, ce qu'on appelle le plafond de verre. Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres que l'on ne peut citer, la femme est infériorisée par rapport à l'homme, ce qui se manifeste ensuite dans le domaine privé au sein du couple.

Toutes ces notions sont autant de sujets que j'ai pu traiter durant mon travail de recherche, que j'ai réalisé lors de mon service civique dans une congrégation religieuse, qui prend la forme d'une Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) aujourd'hui. Si ce CHRS accueille aujourd'hui des femmes violentées physiquement par leur mari ou socialement par la société, la congrégation a un lourd passé dans la gestion des filles déviantes. En effet les couvents du Bon Pasteur ont accueilli des milliers de femmes depuis la création de la congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers en 1835. Ces établissements répartis dans toute la France ont recueilli des jeunes filles déviantes, dans le sens où leurs comportements déviaient de la norme en vigueur. On verra donc que les facteurs d'entrée au Bon Pasteur sont intimement liés à la position sociale et au genre. De la même façon, le traitement apporté par les sœurs, est lié au fait qu'elles soient femmes, et contribue à la formation de générations de femmes vers des métiers socialement construits comme féminins. À travers cette institution, nous pouvons donc observer le processus qui a conduit ces femmes à des positions sociales infériorisées. Cela nous permet également d'observer l'évolution du travail social autour du genre féminin, étant donné que les religieuses sont les pionnières du travail social, qui s'est professionnalisé par la suite pour revenir aux mains de l'Etat. Car cette institution a perduré sous une nouvelle forme : le CHRS. Celui-ci accueille donc des femmes, victimes contrairement à la période des sœurs, même si leur culpabilité est à étudier. Là aussi, ces femmes n'arrivent pas ici par hasard, et de nombreux liens peuvent être tissés avec les jeunes filles que la congrégation accueillait. De la même façon le traitement apporté est socialement situé autour du genre puisque la place de la parentalité, qui lie les femmes à leur foyer, est prépondérante.

Ainsi cette institution apporte énormément pour comprendre la gestion des femmes déviantes au cours de l'histoire. D'autant que le passé du Bon Pasteur ressurgit dans les

pratiques que j'ai pu observer de nos jours, ce qui apporte des traces d'une vision de la femme qui perdure. Il ne faut pas oublier que ce sont des milliers de filles puis de femmes victimes qui se sont retrouvées enfermées dans les murs du Bon Pasteur, et que cette gestion est à questionner.

De la sorte on tâchera, à travers le prisme de la congrégation du Bon Pasteur et de ses transformations propres, de montrer l'évolution du regard porté sur ces femmes jugées comme déviantes car en perdition. Ainsi la congrégation porte un regard qui reflète son époque, à travers le traitement qu'elle consacre à ces femmes. Nous pourrions donc voir qui sont ces femmes se sont retrouvées entre les murs de la congrégation durant presque 200 ans, et surtout pourquoi ont elle été enfermées ? Ces questions trouvent leurs réponses à la fois en amont, à travers le jugement de la société sur ces filles puis femmes, et en aval de par le traitement apporté et la réinsertion qui s'ensuit. En effet il faut observer l'après, pour ces femmes passées ici pour être réinsérées, puisqu'il faut partir du principe qu'elles ne l'étaient pas avant. Que signifie ce besoin de réinsertion, est-il social, professionnel ou concerne-t-il la rééducation ? Toutes ces questions trouveront des réponses à la fois durant la période non-laïque qui correspond à celle des jeunes filles enfermées dans les couvents, ainsi qu'à la période plus récente du CHRS correspondant à des femmes victimes.

Avant de s'atteler à ces questions, il faut rappeler le chemin parcouru pour ce travail et la recherche de données qui l'accompagne. Il me faut donc commencer par le début et les raisons m'ayant amené au Bon Pasteur. Ne sachant pas où réaliser mon stage et étant ouvert à de nombreux projets que je trouvais via les offres de service civique, j'ai finalement atterri dans un CHRS que j'avais sollicité pour un stage court lors de ma licence. En effet je souhaitais découvrir un CHRS, car c'est un milieu qui m'attirait pour ma vie professionnelle. A côté de ça, je trouvais le profil exclusivement féminin comme une bonne opportunité qui ne se représenterait peut-être pas. J'avais à ce moment d'autres projets de recherches pour mon mémoire et ne savais pas encore que l'institution allait devenir mon objet de recherche. Je débutais donc début novembre, un service civique de huit mois dans un CHRS accueillant un public de femmes, souvent victimes de violences conjugales. Alors que j'ignorais vers quoi allait se tourner mon mémoire, j'appris par le biais d'une une du Courrier de l'Ouest le 25 novembre 2019 le passé du Bon Pasteur. Bien que je savais où je mettais les pieds de manière

générale, j'ignorais totalement ce qu'il en était réellement et c'est donc une vingtaine de jours après mon arrivée que se profilait un sujet pour mon mémoire. Je me mis donc à creuser sur ce que j'avais lu dans cet article, et me rendit compte de l'ampleur du scandale. En effet je découvris qu'une organisation religieuse similaire<sup>4</sup> avait été condamné pour ses méfaits sur des milliers de jeunes filles et que de nombreuses femmes attaquaient la congrégation du Bon Pasteur depuis plusieurs pays d'Europe où la congrégation est/était établie. Après des échanges avec ma directrice de mémoire, je me décide à réaliser un travail socio-historique et m'attache donc à apprendre l'histoire de la congrégation. Je sollicite l'archiviste du Bon Pasteur afin d'explorer cette histoire mais cela n'aboutit pas en raison d'une réorganisation des archives. J'avais pourtant le soutien du directeur du CHRS ainsi que d'une sœur pour obtenir l'autorisation. Finalement l'archiviste, que je remercie, me joins un document particulièrement intéressant sur l'origine du CHRS qui se destine à recueillir des femmes victimes de violences conjugales principalement.

Par ailleurs je trouve des ouvrages sur la gestion des filles au Bon Pasteur mais principalement avec des études concernant Montréal réalisée par Véronique Strimelle<sup>5</sup>. Je ne pouvais que déplorer que ces travaux ne concernent qu'un autre continent bien que la ville fût française jusqu'à 1760. Néanmoins Véronique Strimelle est à la fois historienne et criminologue, ce qui me permit d'obtenir des données sur la criminalisation des jeunes filles pour des valeurs morales. Ainsi ses travaux me furent précieux et s'étendaient à mon sens à la société française sur un certain nombre de niveaux, notamment l'origine sociale des pensionnaires et le rôle de leur genre dans leur enfermement. Plus tard je découvris le travail d'une ancienne doctorante nommée Hélène Fluck, qui avait réalisé un mémoire conséquent sur l'histoire du Bon Pasteur de Strasbourg<sup>6</sup>. Ne parvenant pas à me procurer ce travail, je dus la contacter personnellement sur le réseau social LinkedIn et pus l'obtenir. Ce travail me fut précieux dans la mesure où elle avait eu accès aux archives du Bon Pasteur d'Angers, ce qui m'apporta des statistiques précises à partir de l'analyse des dossiers d'anciennes jeunes filles

---

<sup>4</sup> Appelée Sœurs Madeleines en Irlande, que l'on peut observer dans le film *Magdalene Sister* qui relate la vie dans un couvent proche du Bon Pasteur. J'appris plus tard que des anciennes pensionnaires trouvait ce film comme un parfait descriptif de ce qu'elles avaient enduré

<sup>5</sup> Véronique Strimelle, « La gestion de la déviance des filles à Montréal au XIXe siècle. Les institutions du Bon-Pasteur d'Angers (1869-1912) », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*

<sup>6</sup> Fluck (Hélène), *Sauver les âmes. La congrégation du Bon-Pasteur d'Angers et la rééducation des filles au XIXe siècle : l'exemple strasbourgeois (1837-1914)*, sous la direction de Catherine Maurer, mémoire de doctorat d'histoire, Université de Strasbourg, 2016, 428 p

internées. Ensuite je découvre un ouvrage majeur de l'historienne Claire Dumas et l'éducatrice ayant exercé au Bon Pasteur de Bourges, Françoise Têtard<sup>7</sup>. Cet ouvrage concerne principalement l'établissement de Bourges mais peut se généraliser à tous et comprend une histoire de la congrégation très précise. Mieux encore, Claire Dumas a regroupé dans un site, qui concerne l'histoire des « mauvaises filles » internées, des nombreux documents d'archives concernant le Bon Pasteur. J'accède donc à des rapports d'hommes d'État scrutant l'œuvre du Bon Pasteur ou même de sœurs réalisant leur mémoire de fin d'étude sur les jeunes filles. Les sources présentes sur le site sont riches mais ne contiennent pour autant pas tous les témoignages historiques sur la congrégation. Je parviens donc à trouver des articles disponibles en ligne ainsi que d'autres disponibles dans des bibliothèques de Nantes et d'Angers. Malheureusement je tardais trop pour ces derniers et le confinement aura raison de ma volonté d'élargir mes recherches historiques. Néanmoins je disposais d'assez d'éléments (voire trop) pour relater l'histoire du Bon Pasteur, qui ne représente pas le cœur de mon mémoire. Je tenais cependant à avoir une vue d'ensemble pour pouvoir comprendre et expliquer ce dont j'étais témoin lors de mon service civique. Il me manquait néanmoins des apports sociologiques sur le passé du Bon Pasteur et je dus me contenter de témoignages d'anciennes pensionnaires, qui pouvaient donner des avis différents de ce que je pouvais trouver par ailleurs. C'est ainsi que j'ai découvert, un peu par hasard, un moyen de contacter d'anciennes pensionnaires toujours en vie.

En effet, en cherchant sur internet, je tombe sur un blog réunissant de nombreuses anciennes résidentes<sup>8</sup>, qui témoignent de leur passé au Bon Pasteur ainsi que de leur quotidien. Je m'y inscris et sollicite la gérante du blog afin de demander à des volontaires de témoigner de leur passé commun avec la congrégation. Je suis immédiatement bien accueilli et incité à poster un message pour demander aux membres de me rencontrer. Suite à cela, je suis contacté par plusieurs femmes qui souhaitent me rencontrer pour témoigner. Au final je ne pus obtenir que deux témoignages parmi elles. Une habitait trop loin et m'a donc envoyé son témoignage par mail et l'autre accepta de me voir sur Nantes. Nous nous sommes donc retrouvés début février dans un café à Nantes pour un entretien d'une heure trente, qui

---

<sup>7</sup> Têtard Françoise. Filles De Justice: Du Bon Pasteur à L'éducation Surveillée, XIXe - XXe Siècle. Paris: Beauchesne, 2009

<sup>8</sup> Le blog contient 808 membres, bien que certains soient des enfants d'anciennes résidentes, cherchant à retrouver l'histoire de leurs mères.

s'avéra être le premier de mon mémoire. Cette ancienne résidente, nommée Marie-Christine Vennat, était une des plus militantes pour la reconnaissance des méfaits de la congrégation et a pu m'apporter un témoignage précieux.

D'autre part, je trouvais sur ce blog l'existence d'un recueil de témoignages auto-publié<sup>9</sup> par la créatrice du blog, et de la communauté des anciennes résidentes du Bon Pasteur. Je commandais donc cet ouvrage, qui m'apporta des témoignages précieux afin de comprendre le parcours de ces femmes, avant, pendant et après le Bon Pasteur. Tout au long de mon travail, j'ai donc pu m'appuyer sur ces témoignages riches que j'exploitais comme la retranscription d'un entretien.

Ce n'est pas tout puisque l'aide de Michelle-Marie Bodin-Bougelot, qui est à l'origine du blog et de l'ouvrage abordé plus tôt, fut déterminante pour la passation d'un questionnaire. Très tôt dans mon travail, alors que j'ignorais vers où allait pencher ce dernier, je réalisai un questionnaire en ligne que je pus transmettre sur un groupe Facebook regroupant une centaine d'anciennes résidentes. Constatant qu'environ 70 personnes étaient actives sur ce groupe, j'espérais en toucher 50 d'entre elles mais je dus me contenter de 36 réponses. Echantillon insuffisant pour en tirer des généralités d'autant que celui-ci ne regroupait que des anciennes pensionnaires ayant fait la démarche de se réapproprier leur passé. En effet pour arriver sur le blog puis sur le groupe Facebook, il fallait avoir voulu prendre contact avec des personnes ayant vécu une enfance similaire. De plus, j'avais fait l'hypothèse que seules les plus militantes, souhaitant une reconnaissance de la congrégation sur son passé, étaient présentes sur ce groupe. Cela représentait à mon sens un biais mais les réponses reçues m'apportèrent un autre son de cloche. Je retrouvais des profils différents, voire ceux de certaines gardant un très bon souvenir du Bon Pasteur.

Enfin pour finir cette recherche de données historiques, je dois rompre avec la chronologie à laquelle je m'attachais durant cette partie. Il était en effet important d'avoir le témoignage d'une sœur de la congrégation et j'ai pu l'obtenir tardivement début mai. Je pus donc rencontrer la sœur référente du CHRS, non sans plusieurs relances qui s'expliquent par une certaine méfiance autour de ce que je souhaitais. Finalement j'ai pu recueillir un témoignage précieux mais peu utile pour expliquer les périodes sombres du Bon Pasteur. En

---

<sup>9</sup> Bodin-Bougelot Michelle-Marie, ENFANCES VOLEES, le "Bon Pasteur". Nous y étions, 2009

effet cette sœur a rejoint la congrégation tardivement, étant donné qu'elle était éducatrice laïque avant, et m'a principalement apporté des informations cruciales pour comprendre le basculement vers le CHRS. Ainsi ces données récoltées ne sont pas forcément utiles d'un point de vue sociologique, mais nécessaires pour éclairer et comprendre l'évolution du Bon Pasteur.

Après avoir fait le tour de mes recherches historiques, il me faut détailler les données sociologiques que j'ai dénichées. Logiquement, elles contiennent davantage de données de terrain puisque 8 mois d'observations et des entretiens furent effectués. En effet tout au long de mon service civique j'ai pu être témoin de la vie et du fonctionnement du CHRS. Ce point de vue extérieur sur l'action de l'établissement fut très utile dans la mesure où il s'appuyait sur des liens directs avec l'équipe de travailleurs sociaux ainsi qu'avec les résidentes. J'ai très vite pu être marqué par des vestiges de la période des sœurs dans les pratiques et notamment autour de la surveillance, incarnée par la surveillance de nuit. Cette observation permanente s'est donc vite penchée sur l'héritage historique que je pouvais retrouver aujourd'hui. C'est ce qui a orienté mon mémoire, qui s'est étendu à d'autres aspects que les pratiques en œuvre au sein du CHRS par la suite. Je peux déplorer cependant quelques lacunes dans mes observations. En effet mon statut de service civique a été pensé de sorte à ce que j'ai un statut à part comparé aux travailleurs sociaux. Dès lors je ne participais ni aux réunions d'équipe, ni aux éventuels entretiens individuels entre les résidentes et les salariés. Si cela m'a été très utile pour mes missions de service civique qui consistaient à proposer des activités diverses aux mamans et leurs enfants, cela a pu être préjudiciable pour découvrir le métier de travailleur social en profondeur et pour mes recherches. En effet je n'ai pu avoir qu'un regard extérieur sur les tractations internes autour de l'orientation des femmes. Néanmoins mes observations, mes recherches bibliographiques et les statistiques obtenues via un rapport d'activité de 2003 et à travers les dossiers de résidentes des dernières années, me permettent d'appréhender sociologiquement le traitement des femmes par le Bon Pasteur. De plus mon statut m'éloignait des tranches de vie des résidentes pouvant m'intéresser pour appréhender leurs parcours. Certaines ont pu me faire part de leurs parcours lors de nos échanges informels mais pour des raisons morales qui me sont propres, je préférerais finalement étudier le parcours de femmes que je ne côtoyais pas quotidiennement sur un pied d'égalité ; position que mon statut d'étudiant chercheur ne permettait pas d'avoir selon moi. C'est pourquoi je me suis cantonné à la lecture de dossiers de résidentes que je n'ai pas connues, ce qui permettait

d'anonymiser à mes yeux leurs vies. Pour autant je n'ai relevé dans ces dossiers que le strict minimum à savoir les raisons les ayant amenées ici, de manière succincte. En définitive, mon statut de témoin observateur ne fut pas parfait puisque certains aspects du fonctionnement du CHRS ne purent être observés directement mais il fut satisfaisant pour combiner ma mission de service civique et mes recherches.

Concernant les entretiens, j'avais pour objectif d'interroger tous les acteurs en œuvre au sein du Bon Pasteur, à savoir les sœurs, la direction, les salariés et les résidentes. Comme dit précédemment j'ai pu interroger une sœur directement concernée par le CHRS sans que cela ne puisse m'apporter d'éléments majeurs pour mon analyse du fonctionnement actuel. C'est avec le directeur de l'établissement que j'ai pu réaliser le second entretien de mon travail de recherche. Cela m'apporta des éléments pour comprendre le fonctionnement entre la congrégation et le CHRS, sa position vis-à-vis de l'institution et des apports du foyer pour les résidentes. Par la suite j'ai réussi à obtenir un entretien avec une salariée que j'ai choisi par son ancienneté et sa disponibilité pendant le confinement. Il était important de contrebalancer les données acquises par une personne ayant connu l'évolution du Bon Pasteur sur les 25 dernières années. D'autant plus qu'elle a pu connaître la période de laïcisation ainsi que les changements plus récents apportés depuis le changement de direction il y a quelques années. De plus la vision qu'elle a de son travail a pu être influencée par la congrégation, étant donné qu'elle a débuté aux côtés de sœurs.

Finalement je peux regretter le fait de ne pas avoir pu réaliser d'entretiens avec une des résidentes. Cela s'avérait compliqué de par mon rapport avec elles mais également car le confinement a réduit à néant mes espoirs d'entretiens. Cela représente un manque conséquent à mon travail mais cela est compensé par les innombrables discussions informelles que j'ai pu avoir au cours de mes 8 mois de missions. Si je ne les cite pas forcément, ces témoignages ont accompagné ma réflexion au cours de mon travail.

Pour finir il me fallait développer ma bibliographie autour de nombreux sujets qui gravitaient autour de mes recherches et des résultats qui s'ensuivaient. Tout d'abord je me devais d'élargir ma vision à d'autres CHRS similaires afin de voir ce qui pouvait être spécifique au Bon Pasteur. Pour cela j'ai pu recueillir des interviews de directeurs d'établissements mais très peu de travaux sociologiques sur ces établissements accueillant des femmes, si l'on

excepte celui d'Arnaud Chatenoud<sup>10</sup>, bien qu'il observe des éléments que je n'observais pas depuis l'institution que j'observais. Le seul travail déniché date des années 1980 et est l'œuvre de Marcel Drulhe<sup>11</sup> et m'a apporté beaucoup notamment pour faire un lien avec les travaux de Erving Goffman et de la notion d'institution totalitaire<sup>12</sup>. Je ne pouvais que déplorer l'ancienneté de ce travail qui concerne les prémices de la prise en charge des femmes battues. J'ai en règle générale connu des difficultés à alimenter ma bibliographie sur les CHRS et notamment sur les objectifs de réinsertion qui accompagnent ces établissements. Les ouvrages abordaient davantage les aspects totalitaires des institutions de type CHRS, comme celui de Marcel Drulhe ou le travail de Nathalie Thiery<sup>13</sup>.

Un autre aspect majeur de mon travail concerne la notion du genre et du traitement différencié réservé aux femmes. Pour cela je me suis fortement appuyé sur les travaux de Corine Lanzarini et notamment un article<sup>14</sup> traitant de la reproduction des inégalités de genre à laquelle contribue l'aide sociale proposée aux femmes.

Mais encore afin d'expliquer l'enfermement de milliers de jeunes filles durant l'histoire de la congrégation, je pus m'appuyer sur une notion étudiée au cours de mes études à savoir celle d'entrepreneurs de morale de Howard Becker<sup>15</sup>. En effet de nombreuses filles se retrouvaient enfermées suite à l'action d'œuvre de charité ou par des voisins et son analyse m'a permis d'apporter des éléments sociologiques dans une partie historique.

---

<sup>10</sup> Arnaud CHATENOU, Michel. CORBILLON, Familles en CHRS : Soutien social, parentalité, et pratiques professionnelles, rapport de recherche, FNARS, 2002

<sup>11</sup> Drulhe Marcel. Rupture et transition. Le devenir des pensionnaires d'un centre d'hébergement pour femmes battues. In: Revue française de sociologie, 1987, 28-4. pp. 641-661

<sup>12</sup> Erving Goffman, Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux, Présentation de Robert Castel, traduction française, Paris, Editions de Minuit, 1968, 451 pages,

<sup>13</sup> Nathalie Thiery, FEMMES HÉBERGÉES ET PROFESSIONNELS. REGARDS CROISÉS SUR LA PARENTALITÉ EN CHRS : QUELLES INTERVENTIONS SOCIOÉDUCATIVES ? ERES | « Vie sociale », 2008/2 N° 2 | pages 45 à 53

<sup>14</sup> Lanzarini, Corinne. « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale », Cahiers du Genre, vol. 35, no. 2, 2003, pp. 95-115.

<sup>15</sup> Becker, Howard S. « Les entrepreneurs de morale », , Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance, sous la direction de Becker Howard S. Editions Métailié, 1985



## I Une transformation du Bon Pasteur en trois étapes

### **1) 1835-1945 : La période fermée du Bon Pasteur**

#### a) Recueillir les indéfendues : le cœur de métier du Bon Pasteur

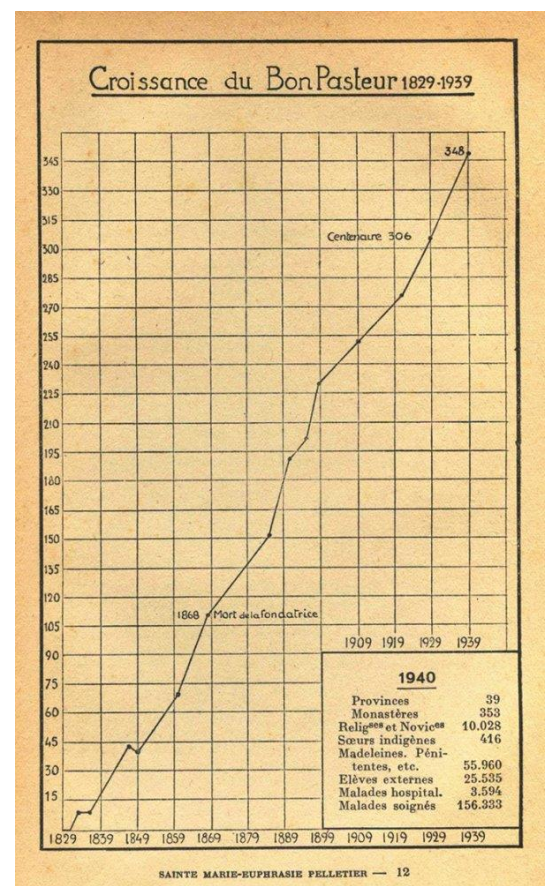
L'histoire de la congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur s'étale sur près de deux siècles mais on peut remonter plus loin encore pour en apercevoir les prémices. Au départ point de congrégation mais le constat d'un homme, Jean Eudes, sur le fléau de la prostitution chez les jeunes femmes. Il se décide à agir et ouvre son premier refuge à Caen en 1641. Cela fait du bruit dans les rangs de l'Eglise en raison notamment du public accueilli, considéré comme regroupant des femmes vendant leur corps. Ce n'est donc qu'en 1760 que le pape fait passer cette congrégation au rang supérieur puisque Notre Dame de Charité devient un ordre religieux. Par la suite ces établissements se développent avec la spécificité d'avoir des établissements en centre-ville, ce qui dénotait avec les tendances de l'époque où l'on préférait mettre ces institutions à l'écart. Ainsi Jean-Eudes amène une certaine radicalité dans la prise en charge de la prostitution puisque l'objectif n'est pas de le cacher mais bien de les insérer en centre-ville, bien qu'elles y soient cloîtrées. Il faut préciser que ces lieux n'avaient pas vocation à recueillir toutes les femmes se retrouvant à vendre leur corps mais seulement celles voulant s'en sortir, dans une logique de rédemption propre à l'Eglise catholique.

Déjà très tôt, le gouvernement sous le second empire va récupérer ces refuges pour répondre à la question sociale sous forme de délégation ou sous-traitance. C'est en effet un fil conducteur de l'histoire de la congrégation puisque l'Etat aura tendance à se défaire sur ces initiatives religieuses pour la gestion des plus démunies. Sous le Second Empire, l'idée est de s'inspirer des méthodes d'une congrégation pour le généraliser et ainsi uniformiser ces initiatives sociales. Cela s'avérera être un échec dans sa tentative, ce qui facilitera l'émergence du Bon Pasteur.

Celle-ci proviendra sous l'impulsion de Sœur Marie-Euphrasie Pelletier qui débuta en tant que mère supérieure à Tours, dans un établissement de Notre-Dame de Charité, où elle tâchera de développer le service pour les orphelins. C'est en 1829 que les prémices du Bon Pasteur se forment, lorsque Marie-Euphrasie Pelletier achète avec les fonds du Bon Pasteur de Tours, un ancien bâtiment du Bon Pasteur à Angers qui avait été perdu pendant la Révolution de 1789. A partir de là, elle devient autonome et peut apporter davantage sa vision

du métier sur son établissement, chose qu'elle avait déjà débuté à Tours. Afin de prendre le dessus sur l'ordre eudiste, fondé par Jean-Eudes, elle tente une sorte de « coup d'état » mais ces derniers résistent et refusent de s'unifier. Les ambitions angevines sont débordantes mais cela peine à faire consensus durant plusieurs années. C'est en 1835, après des négociations à Rome avec ses détracteurs, que Marie-Euphrasie Pelletier obtient le droit de fonder partout dans le monde. En effet le Bon Pasteur devient une congrégation autonome, distincte de celle de Notre-Dame de Charité avec un nouveau nom : Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers. La congrégation se proposait deux buts : « retirer du vice ces malheureuses créatures et leur offrir les moyens d'une conversion sincère [...] offrir un refuge à l'innocence en danger<sup>16</sup> ». Cette nouvelle congrégation a su se distinguer de celle de l'ordre eudiste, qui se situait sur un créneau similaire, par sa vision plus humaniste. En effet le but premier de Jean-Eudes, pour ces femmes souhaitant sortir de la prostitution, était de les évangéliser en les cloitrant. Marie-Euphrasie Pelletier quant à elle voyait la réinsertion de ces femmes dans la société comme l'objectif numéro un, ce qui engendrera néanmoins des dérives inhérentes à cette volonté<sup>17</sup>, après sa mort en 1868 principalement. Entre temps les établissements du Bon Pasteur se sont fortement développés comme on peut le constater sur le graphique.

Ainsi, ce sont 22 Bon Pasteur qui ouvrent en dix ans, Marie-Euphrasie Pelletier a des ambitions et apporte de la modernité dans le fonctionnement qu'elle veut uniformiser pour tous les établissements du Bon Pasteur. De la sorte des archives sont créées, tout est mis par écrit, ce qui restera inchangé jusqu'à aujourd'hui<sup>18</sup>. Le développement s'accroît donc de manière exponentielle ce qui permet de tirer un premier bilan à la mort de Marie-Euphrasie Pelletier en 1868 : il y a désormais onze monastères. Douze ans plus tard en 1880 ce sont 33 maisons en France, 97 à l'étranger pour 3000



<sup>16</sup> Œuvre catholique du Bon-Pasteur, 1849, 10

<sup>17</sup> Voir sous-parties I-1) b) et c)

<sup>18</sup> Voir II-2) c)

membres et 20 000 personnes protégées<sup>19</sup>. Le développement est conséquent et présent dans de nombreuses villes de France où les établissements sont présents car toujours en centre-ville, précepte conservé de l'ère eudiste. Le Bon Pasteur devient connu pour recueillir les filles abandonnées, les indéfendues, ce qui implique que la dénomination « Bon Pasteur » devient un nom commun pour décrire les établissements religieux de ce type<sup>20</sup>. Ces établissements ne laissent d'ailleurs pas indifférents puisqu'ils sont considérés comme des lieux où des prostituées sont enfermées, ce qui pour l'époque est très mal vu. Ce sentiment est renforcé par l'aspect hermétique de la congrégation qui cloître les femmes et les laisse peu sortir. Une ancienne résidente des années 1960 témoigne de ce phénomène lors d'un entretien, au moment d'évoquer les promenades du dimanche dans la ville elle évoque ceci :

- *On se promenait sous les arcades. Et les gens nous regardaient... le regard des gens sur nous ! Des trainées, des trainées, des trainées qui sortent*
- *Toute la ville savait ?*
- *Toute la ville savait. A Nantes aussi hein. Les dames blanches<sup>21</sup> à Nantes, c'étaient des putes !*

Ce témoignage évoquant une autre époque plus tardive où le public recueilli avait changé et ne constituait plus des anciennes femmes de joie, montre que dans l'opinion publique, les Bon Pasteur abritent toujours des anciennes prostituées et qu'il ne faut pas les fréquenter et les éviter. Ainsi le Bon Pasteur est ancré dans l'imaginaire collectif et le fait qu'elles soient enfermées si l'on excepte une ballade le dimanche, légitimise leur exclusion de la société. Si elles sont à l'écart, c'est qu'elles sont dangereuses et à ne surtout pas mélanger au monde. Cette idée se retrouve également dans les paroles des sœurs, rapportées par Marie-Christine, ancienne pensionnaire :

- *Alors on allait dans la cour, mais euh on était séparé par une grille des plus petites parce que fallait pas qu'on les contamine. [...] On leur disait si vous êtes pas sages, on va vous mettre de l'autre côté. Et on les appelait les préservées. Elles étaient préservées. Et j'ai téléphoné à une de ces filles [...] elle me disait : tu sais une fois j'ai demandé à la sœur euh pourquoi on a pas le droit de parler aux grandes. Et la sœur leur a répondu : parce que ce sont des putes [...] Sauf qu'on était pas des putes.*

---

<sup>19</sup> Tétard Françoise. Filles De Justice: Du Bon Pasteur à L'éducation Surveillée, XIXe - XXe Siècle. Paris: Beauchesne, 2009

<sup>20</sup> « Ce terme devient au fil du temps synonyme d'institution d'enfermement pour la réforme morale des femmes et des filles. » Véronique Strimelle, « La gestion de la déviance des filles à Montréal au XIXe siècle. Les institutions du Bon-Pasteur d'Angers (1869-1912) », Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

<sup>21</sup> La dénomination « Dames Blanches » renvoie à une autre institution religieuse similaire au Bon Pasteur.

Il est important de préciser que l'interviewée fait référence au fait que les Bon Pasteur recueillaient à la fois des femmes très jeunes, souvent orphelines et/ou délaissées, et des femmes qui auraient mérité leur place ici pour subir un recadrage. Ainsi ces deux catégories étaient distinctes et les plus dévergondées ne devaient pas déteindre sur les autres encore innocentes.

#### b) Une logique d'expansion et de survie amènent la congrégation à recueillir des jeunes filles condamnées

Rapidement, la congrégation va devoir assurer sa survie financière, pour continuer à soutenir ce développement exponentiel, ce qui va engendrer une période où les sœurs vont accueillir des jeunes femmes condamnées mais toujours mineures. Il s'agit de la période correctionnelle qui débute à Angers, cœur de la congrégation, en 1852 suite à un besoin de l'Etat de recueillir des jeunes délinquantes étant donné qu'elles n'avaient pas de maisons d'arrêt consacrées à elles et étaient mêlées à des adultes avant cela. C'est la loi de 1850 qui autorise des institutions comme le Bon Pasteur à recueillir des jeunes détenues et doit en échange les éduquer (apprendre à lire et travailler). Cette idée de répondre à un besoin sociétal pour se positionner sur ce créneau est un élément qui est inhérent à la congrégation et même à l'Eglise, qui dans l'histoire s'est vouée à combattre la misère là où l'Etat n'agissait pas. De la sorte, devant l'augmentation des détenues, les quartiers réservés aux femmes ne suffisent plus et l'Etat se défait. La congrégation répond à cet appel et passe un contrat en échange de financement sous forme de subventions. Celles-ci vont se normaliser au fur et à mesure pour devenir des tarifs journaliers pour chaque prisonnière recueillie. Cela étant conditionné à l'inspection du procureur ou du préfet, qui veulent avoir un minimum de contrôle sur la gestion des prisonnières. Une fois le terrain d'entente trouvé, chaque Bon Pasteur va vouer une partie de ses locaux à l'accueil de prisonnières. On voit par exemple le Bon Pasteur d'Angers recueillir jusqu'à 352 jeunes détenues en 1857 soit seulement 5 ans après avoir accueilli les premières en créant deux sections correctionnelles. Cela montre bien que les places augmentent au fil du besoin et que la volonté est d'investir dans de nouveaux locaux dès que l'argent arrive. De la même façon, au Bon Pasteur de Bourges, les sœurs vont augmenter le nombre de places de 14 à 70 afin de pouvoir faire exister la congrégation et financer l'accueil des autres mineures conjointement. La congrégation accueillera la majorité

des mineures délinquantes sur cette période<sup>22</sup> et parviendra à s'imposer aux yeux de l'Etat. Mais des critiques vont émerger vers la fin du XIXème, à Bourges notamment, où plusieurs choses seront reprochées au Bon Pasteur, dont une séparation pas assez claire entre les condamnées et les autres ; celles amenées par des « personnes charitables, privées, des œuvres, d'autres congrégations ou les familles »<sup>23</sup> qui n'ont commis aucun délit. Sachant que ces dernières étaient réparties entre « la préservation » qui regroupaient les orphelines, les pauvres ou les abandonnées et « le refuge » qui comprenaient les insoumises. Ainsi la frontière était mince entre « le refuge » et les jeunes prisonnières qui pouvaient être mêlées et recevoir le même traitement bien qu'elles n'aient commis aucun délit. Ainsi Patrick Taron nous apprend que les filles amenées en correction par l'Etat étaient « des acquittés de l'article 66 du code pénal. Cette procédure permettait de remettre à la tutelle administrative des enfants de moins de seize ans acquittés comme ayant agi sans discernement. Au regard de la loi, elles n'étaient pas coupables mais pouvaient être envoyés en maison de correction. [...] Elles étaient, pour plus de 60% d'entre elles, des orphelines issues de milieux défavorisés »<sup>24</sup>. Ces filles-là étaient donc autant coupables aux yeux des sœurs que les autres envoyées au Bon Pasteur par leur parents ou d'autres services sociaux. Elles représentaient l'image des jeunes filles en perdition, qu'il fallait recadrer.

D'autres critiques montaient au sujet de la faible réinsertion des filles passées par les quartiers correctionnels du Bon Pasteur. En effet la formation consistait uniquement à de la couture, qui rapportait de l'argent à la congrégation qui s'était spécialisée sur ce créneau et à leur libération le pécule donné par les sœurs était insuffisant. Finalement ces filles avaient peu de chances de s'en sortir après un passage au Bon Pasteur, ce que l'Etat constatera et décidera en retour de confier de moins en moins de femmes au Bon Pasteur. D'autant plus que ces raisons sont corrélées avec la période de laïcisation de l'Etat, qui va vouloir reprendre totalement le contrôle de ces maisons de corrections. Ainsi la maison de correction du Bon Pasteur de Bourges fermera en 1883 et celui d'Angers en 1885 alors que 116 filles condamnées y séjournaient encore. D'Haussonville, sénateur de l'époque et défenseur des congrégations,

---

<sup>22</sup> Colin Robert. L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants. In: Population, 9<sup>e</sup> année, n°4, 1954. pp. 635-654  
Colin Robert. L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants. In: Population, 9<sup>e</sup> année, n°4, 1954. pp. 635-654

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Taron Patrick. Le Bon-Pasteur angevin et la législation sur le travail des enfants au XIXe siècle. In: Déviance et société. 2000 - Vol. 24 - N°2. pp. 123-141;

reprocha également au Bon Pasteur le fait que les filles soient totalement cloîtrées<sup>25</sup>. Ce qui explique que des congrégations non cloîtrées conservèrent la fonction de maison de correction après la période de laïcisation de la fin XIXème.

Ainsi, le modèle du Bon Pasteur s'est essouffé concernant les maisons de corrections, et c'est ce modèle qu'il faut maintenant étudier précisément. Sachant que le fonctionnement des quartiers correctionnels est le même que celui appliqué pour les filles du « refuge », et qu'il sera lui aussi remis en question. Au final ce sont 1463 jeunes détenues qui seront passées par le Bon Pasteur d'Angers (uniquement) entre 1852 et 1884.<sup>26</sup>

### c) Un modèle remis en question par l'exploitation et la dureté

Le Bon Pasteur de cette période se définit comme une « institution totale » au sens d'Erving Goffman qui analyse à partir d'hôpitaux psychiatriques cinq groupes d'institutions : les prisons, les hôpitaux, les casernes, les foyers pour indigents et les monastères. Il définit une institution totalitaire comme « un lieu de résidence et de travail, où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées. »<sup>27</sup>

Ainsi les Bon Pasteur sont remis en question pour les mêmes raisons invoquées à l'encontre des quartiers correctionnels. Notamment car l'on trouve dans les écrits de la fondatrice Marie-Euphrasie Pelletier, où elle a théorisé sa vision de ses établissements, l'idée qu'il n'y a pas de différence explicite entre les filles détenues et celles qui sont abandonnées ou négligées. De la sorte, le traitement est similaire entre les différentes catégories, que ce soient les détenues ou les autres « filles perdues ». Ce principe qui ôte l'individualité pour couronner le collectif, tend à uniformiser les pensionnaires. Cela participe au « processus de dépersonnalisation » invoqué par Goffman. Ce traitement consiste, selon les mots de la fondatrice, à transformer les filles placées par « la surveillance constante, le travail manuel,

---

<sup>25</sup> Tétard ,Filles De Justice, 2009

<sup>26</sup> Registres d'écrou du Bon-Pasteur

<sup>27</sup> Erving Goffman, Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux, Présentation de Robert Castel, traduction française, Paris, Editions de Minuit, 1968, 451 pages, p. 41.

l'école, l'application d'une saine discipline, l'isolement, la vie régulière et la religion<sup>28</sup> ». De la sorte, le concept des refuges du Bon Pasteur est très dur et repose sur un internat très stricte ou la notion de travail est très présente. Principe de l'internat du Bon Pasteur explicité par une sœur en ces mots : « l'enfant est privé de sa liberté. Même très ouvert sur l'extérieur, l'internat est une maison d'où l'on ne sort pas sans permission. Il n'y a pas de possibilité de contact spontané avec l'extérieur et, dans la maison même, un règlement scande tous les actes de la vie quotidienne<sup>29</sup> ». Encore une fois la coupure totale avec l'extérieur qui crée un isolement certain, la perte d'autonomie totale dans la mesure où tout est dicté, sont autant de facteurs évoqués par Goffman pour décrire les institutions totales.

L'autorité est donc extrêmement stricte et similaire au milieu carcéral puisqu'à leurs arrivées les filles sont fouillées, leurs objets et tenues sont confisqués pour une unique blouse, elles sont parfois tondues, on leur donne un nouveau prénom et elles subissent un examen gynécologique afin de vérifier si elles sont vierges ou non, et déterminer leur niveau de « perversion » selon les mots de l'époque. C'est ce que Goffman nomme la « cérémonie d'admission »<sup>30</sup> qui vise à créer une rupture avec l'extérieur, en dépersonnalisant voire en défigurant l'individu.

Ce qui fit scandale déjà à l'époque était le fait que ces filles étaient exploitées, ce qui faisait partie du processus de rééducation et permettait la survie de la congrégation. De la sorte, en 1887 au Bon Pasteur d'Angers, le tiers des recettes provenaient du travail des pensionnaires et cela montait à 55% des recettes à Bourges à la même date<sup>31</sup>. Les témoignages nombreux<sup>32</sup> évoquent des journées de travail de plus de 8H pour ces filles, principalement des ateliers de couture mais les sœurs répondaient aux besoins de toutes industries locales. A Paris, le rapport Laporte signalait un couvent « où des petites filles de quatre ans, je dis quatre ans, doivent coudre avec le plus grand soin une demi-douzaine de torchons chacune<sup>33</sup> ». Si le

---

<sup>28</sup> Règles pratiques à l'usage des religieuses de Notre-Dame-de-Charité-du-Bon-Pasteur pour la direction des classes (Angers, Lecoq, 1916), 148-149

<sup>29</sup> Bernard (sœur Marie), « Le problème des filles en internat », Sauvegarde de l'enfance, n° 2, février 1952, pp. 126-134

<sup>30</sup> Goffman, Asiles

<sup>31</sup> Recettes et dépenses de la maison-mère du Bon-Pasteur d'Angers au 4 novembre 1887

<sup>32</sup> Notamment dans l'ouvrage : Bodin-Bougelot Michelle-Marie, ENFANCES VOLEES, le "Bon Pasteur". Nous y étions, 2009

<sup>33</sup> A.N., F12 4730, rapport pour l'année 1886).

travail des plus jeunes fut contesté et remis en question, un témoignage d'une éducatrice laïque en 1968 témoigne encore que « les jeunes travaillaient comme en usine ».

Cela pose deux principaux problèmes à la société de l'époque, tous deux liés au travail non rémunéré de ces filles. Premièrement cela représente une concurrence déloyale pour les usines employant des ouvriers rémunérés, comme en témoigne le maire d'Angers : « c'est que disposant d'un grand nombre de mains propres à toutes espèces d'ouvrages de femmes, la maison du Bon- Pasteur, convertie pour ainsi dire en manufacture, inonde la ville et la campagne d'objets confectionnés, contre lesquels ne peuvent lutter à cause de leur bas prix ceux que font les ouvriers libres<sup>34</sup> ». Ainsi certains établissements du Bon Pasteur ferment suite aux plaintes d'industries concurrencées de manière déloyale en raison de l'absence de salaire perçu par les filles du Bon Pasteur et donc du faible prix des produits. Cela nous conduit au deuxième point, très critiqué, concernant l'absence de salaire des filles internées. En effet l'Etat juge le pécule, faisant office de rétribution pour le travail effectué, donné par les sœurs comme trop faible. Cela conduira au scandale du Bon Pasteur de Nancy dans les années 1890 où les pensionnaires n'étaient pas payés alors qu'elles produisaient des produits luxueux revendus ensuite. Cette affaire débuta dans les journaux avant que des plaintes d'anciennes pensionnaires ne ressortent, puis qu'un député socialiste en la personne d'Eugènes Fournier ne militent dans la Chambre contre le Bon Pasteur. Les faits s'aggravent au fur et à mesure, jusqu'à ce que le problème de l'exploitation ne soit rejoint par celui de la maltraitance. Il n'en fallait pas plus pour que l'affaire ne devienne un scandale et conduise à la fermeture de l'établissement.

Cela aura pour conséquence un renfermement de la congrégation sur elle-même en raison de fuites venues du monde religieux mais aussi un débat sur le travail des jeunes filles. En effet les pensionnaires ne peuvent percevoir de salaire car cela ferait d'elles des ouvrières mais elles sont ici pour être redressée et ne peuvent pas avoir de récompense. Finalement rien ne changera vraiment puisque le pécule versé par les sœurs sera dérisoire jusqu'à la fin dans la mesure où des témoignages des années 1960, montrent le faible montant des pécules. L'une d'entre elle déclare avec du recul et après avoir converti la somme : « je suis sortie en 1966 avec 4,47€ pour 4 ans ½ de travail qui n'a jamais compté pour la retraite. »

---

<sup>34</sup> A.N., F19 6318, lettre du maire d'Angers au préfet du 21 novembre 1839.



Ainsi, les débuts de la congrégation, bien que fulgurants car Marie-Euphrasie Pelletier « est arrivée dans un contexte où tout le monde se réveillait par rapport à l'urgence de s'occuper des femmes »<sup>35</sup>, sont entachés de conditions proches de la détention en raison de la logique de survie qui s'impose aux sœurs. Chaque aspect de la vie d'une pensionnaire est contrôlé, et le rapport au travail consiste en un système d'exploitation proche de l'esclavagisme, ce qui définit les couvents du Bon Pasteur comme des institutions totales<sup>36</sup>.

## **2) Une ouverture progressive à partir de 1945 jusqu'à la laïcisation au début du XXIème siècle**

### a) une ouverture à partir de 1945 et l'arrivée du métier d'éducateur

La période d'après 1945, coïncidant avec l'arrivée du métier d'éducateur, est particulièrement intéressante, afin d'observer l'évolution du traitement du social. Ce sont les prémices d'une rupture qui mènera à la laïcisation bien plus tard du Bon Pasteur. Ainsi les critiques sont nombreuses dans les années 1930, notamment sur l'absence de formations apportées par les sœurs, qui ne peuvent assurer de véritables formations ou d'enseignement dans la mesure où elles sont coupées totalement du monde extérieur. On peut ajouter cela à la période d'après-guerre, où de nombreux enfants sont laissés à eux-mêmes, ce qui conduit l'Etat à renforcer ses centres autonomes. Néanmoins, le Bon Pasteur parvient à garder son monopole puisque sur 98 internats pour filles en France à cette époque, 64 sont catholiques et dont 44 sont des Bon Pasteur. La survie fut possible notamment grâce à une augmentation du tarif journalier sous le gouvernement de Vichy alors qu'il était de 50 centimes par filles et par jour avant. Dans le monde, la congrégation dispose en 1945 de 131 maisons en Europe, 84 en Amérique du Nord et centrale, 96 en Amérique du sud, 19 en Asie et 14 en Afrique<sup>37</sup>. Pour revenir à l'ouverture des Bon Pasteur, elle débute donc avec l'arrivée d'assistantes sociales chargées de faire des rapports sur les jeunes filles. Mais rapidement les laïques deviennent majoritaires puisqu'à partir d'une étude menée par Sœur Pernot en 1968 sur une cinquantaine d'établissements religieux, on observe que ce sont désormais 80% des

---

<sup>35</sup> Propos issus d'un entretien réalisé avec une sœur de la congrégation

<sup>36</sup> Goffman, Asiles

<sup>37</sup> Tétard, Filles De Justice, 2009

professeurs qui sont laïques et 58% des éducateurs<sup>38</sup>. Cependant les postes de commandes sont exclusivement réservées aux religieuses, ce qui empêche une réelle révolution dans les Bon Pasteur. Les laïques, souvent stagiaires, sont amenés à se conformer face à une institution ancienne. Sœur Pernot le résume en ces mots : « Il en résulte, qu'en face d'une hiérarchie professionnelle renforcée et calquée sur la hiérarchie religieuse et canonique, se trouvent des laïques de statut individuel, privé et assez dépendantes d'un corps organisé. »<sup>39</sup> Cela s'observe par le témoignage d'une laïque qui avoue se sentir gênée lorsque sa journée est finie et qu'elle doit partir<sup>40</sup>. En effet la principale différence entre elles réside dans le fait que les sœurs sont cloitrées et les laïques disposent, elles, d'une vie en dehors. Dès lors, leur engagement pour la cause paraît moindre puisque leurs collègues religieuses y consacrent chaque instant de leur vie. De nombreuses plaintes concernaient ce problème, puisque les sœurs ne prenaient pas assez en compte le développement de leur vie extérieure. D'autres témoignages, comme celui d'une monitrice ménager<sup>41</sup>, font écho de la trop forte hiérarchie entre la mère supérieure puis les sœurs, les madeleines et enfin les laïques qui peuvent être exclues de la discussion des dossiers et donc de la vie de l'établissement.

Si l'intégration des laïques a pu être compliquée dans la mesure où c'était à elles de se fondre dans le moule sans avoir de mot à dire, cela suffit néanmoins à impacter l'accompagnement des pensionnaires. En effet, l'enfermement quasi-total avec des religieuses empêchait de se projeter autrement que dans la religion ou dans la rébellion. C'est pourquoi certaines en ressortaient perdues ou préféreraient rentrer dans les rangs. Mais l'arrivée de personnes vivant à l'extérieur des murs, amène un autre exemple de vie à ces jeunes filles. C'est l'idée que l'on retrouve dans cet extrait de l'article de Sœur Pernot<sup>42</sup> :

---

<sup>38</sup> Sœur Pernot (Marie-Pierre), « Religieuses et laïques », Cahiers psycho-pédagogiques, n°56 et 57, fév - mars 1968, pp. 4 - 12 et 4 - 10.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Tétard, Filles De Justice, 2009

<sup>42</sup> Sœur Pernot, *Religieuses et laïques*

**Manière dont l'éducatrice laïque (dans une maison religieuse) est perçue par les filles :**

Voici quelques réflexions d'adolescentes :

- On se sent plus à l'aise vis-à-vis d'elle, elle est habillée comme nous,
- elle est plus proche, plus imitable, elle est un modèle plus imitable :
  - un « comment » elle a fait pour réussir ?
  - un « comment » je pourrais faire pour être comme elle ?

**Manière dont est perçue l'éducatrice religieuse par les adolescentes de la maison :**

- C'est un être mystérieux,
- qui représente une quantité d'interdits et de défenses qu'elle se charge de faire respecter (rôle d'autorité),
  - elle a un certain prestige (celui de l'habit et du « mystère »),
  - elle semble donnée entièrement à ce qu'elle fait,
  - elle offre une sécurité plus grande.

Si l'éducatrice laïque est un « comment », la religieuse est plutôt un « pourquoi ».

Elle observe qu'une proximité est possible avec les jeunes filles, et que les sœurs représentent davantage la sécurité et l'autorité. Ainsi les filles peuvent prendre pour modèle des femmes qui travaillent et représentent un idéal de femme, bien qu'elles soient souvent jeunes et aient rarement une famille fondée. En raison de leur travail principalement qui leur demande du temps et d'autant plus que le « célibat est fortement encouragé et une moralité irréprochable est demandée aux éducatrices qui doivent représenter un exemple d'identification féminine pour les jeunes filles dont elles s'occupent ».<sup>43</sup> C'est pourquoi une hiérarchie pouvait exister entre deux groupes de laïques. En effet, le témoignage d'une monitrice d'un atelier de cartonnage<sup>44</sup> montre qu'une rivalité existait entre elles et les éducatrices. Les éducatrices étant souvent de jeunes stagiaires, elles étaient considérées par les pensionnaires comme des demoiselles tandis que la monitrice était une dame. De plus elles représentaient la maternité et la famille, ce qui plaisait davantage aux filles du Bon Pasteur.

Malgré une faible remise en question du fonctionnement de l'institution, l'ouverture à des laïques au sein du Bon Pasteur amène des changements majeurs dans le modèle éducatif. Bien que cela soit davantage une conséquence qu'un objectif affirmé. Cela marque néanmoins les prémices d'une ouverture qui va continuer.

---

<sup>43</sup> Anne Thomazeau, « La rééducation des filles en internat (1945-1965) », Histoire de l'éducation, 115-116 | 2007, 225-246.

<sup>44</sup> Tétard, Filles De Justice, 2009

## b) Qui conduira finalement à la fin de la prise en charge des jeunes filles

Avant que la congrégation ne passe la main sur la gestion des jeunes filles, la situation a peu évolué malgré quelques avancées. Ainsi, à Angers, on ne trouve plus de grands dortoirs mais les filles sont logées par groupe « dans une sorte d'appartement, avec son séjour, son coin cuisine, et un dortoir fait de cabines, où chacune était censée avoir un peu d'intimité, et son coin toilette. Il y avait un « box » sur place pour la religieuse ou l'éducatrice qui assurait la garde de nuit. »<sup>45</sup> Cette éducatrice qui a exercé en 1968 au Bon Pasteur d'Angers continue son témoignage : « ce qui m'a choqué, en premier lieu, fut la remise du trousseau de clefs. J'étais stupéfaite, des clefs pour chaque porte, des crémones pour les fenêtres, alors qu'il y avait déjà des barreaux, un vrai trousseau de geôlier, cela ressemblait plus à l'univers carcéral qu'à un établissement éducatif. »<sup>46</sup> De la sorte, et ce malgré le passage à des logements autonomes pour des groupes de filles, on retrouve un huis-clos et une surveillance très étroite qui en font toujours une institution totalitaire<sup>47</sup>. Bien que certaines aient accès à des stages à l'extérieur, il n'existe aucune ouverture pour ces filles. En effet, jusqu'en 1979, les seules sorties étaient bimensuelles, en rang avec un parcours défini et seulement pendant deux heures<sup>48</sup>. Malgré l'arrivée de personnels laïques, les sœurs ont conservé leur fonctionnement autour du cloître et ont limité l'ouverture de l'institution. Si certaines vont à l'école à partir de 1960, « La majeure partie des jeunes filles n'accéderont pas aux études après le CM2 ; les meilleures iront jusqu'au brevet et quelques-unes seront présentées au certificat d'études primaires, à condition qu'elles aient vraiment toutes les chances de l'obtenir et que leurs comportements soient des plus conformes aux attentes des religieuses. [...] Et ne perdons pas de vue le nombre de « bonnes à tout faire » qui étaient recrutées directement au Bon-Pasteur.<sup>49</sup> » Jusqu'à la fin de la gestion des jeunes filles par le Bon Pasteur, aucun changement notable ne fut observé puisque l'enfermement était proche du milieu carcéral et l'avenir promis à ces filles consistait à devenir des ménagères, ou en tout cas des femmes bonnes à tout faire selon le modèle de l'époque.

---

<sup>45</sup> En 1968 d'après le témoignage d'une éducatrice dans : Bodin-Bougelot Michelle-Marie, ENFANCES VOLEES, le "Bon Pasteur". Nous y étions, 2009

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Goffman, Asiles

<sup>48</sup> BRODEUSE, BLANCHISSEUSE, COIFFEUSE OU DACTYLO? La formation professionnelle au Bon Pasteur du Mans (XIXe-XXe siècles), Marinette Barré Havard, ERES | « VST - Vie sociale et traitements » 2009/1 n° 101 | pages 105 à 111

<sup>49</sup> *Ibid.*

L'évolution de la mission de la congrégation a ensuite évolué à partir de 1977, comme en témoigne une sœur lors d'un entretien :

*Après on nous a demandé de travailler avec l'Etat, tout au long du parcours. Et puis avec l'évolution du social on s'est plus ou moins adapté hein.*

Ainsi la congrégation a dû se plier davantage aux exigences de l'Etat qui a repris le contrôle. Cela se manifeste lors du renouvellement des habilitations confiés au Bon Pasteur. L'établissement du Bon Pasteur se dénomme maintenant « les Foyers Tournemine » et le public est modifié bien que toujours en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Désormais le rôle de la congrégation est de mettre à l'abri des enfants maltraités, rôle qu'elle tiendra avant de le déléguer à une association angevine : l'association Ambray-Tournemine. Ce passage est justifié par un manque de moyens par la sœur interrogée :

*Nous on pouvait plus donc c'est une association qui a repris, qui existe toujours. Chez nous les locaux pouvaient plus accueillir non plus. Ce qui a déclenché qu'on a arrêté c'est qu'il fallait mettre des ascenseurs dans ces bâtiments pas conçus pour ça. Donc l'association a pris le dessus, moi je siège toujours dans le conseil d'administration.*

Cela coïncide avec une période où les sœurs ferment peu à peu leurs établissements. De nombreuses hypothèses viennent expliquer ce phénomène et il est entendu que le manque de moyens humains et matériels a précipité les choses. En effet les vocations se font de moins en moins nombreuses et le recours aux laïques ne suffit plus pour gérer autant d'établissements. La vétusté des locaux est bien entendu à prendre en compte d'autant que peu d'argent a été investi à l'entretien une fois les locaux acquis. Françoise Têtard et Claire Dumas évoquent dans le livre le rôle du Vatican dans ce déclin. En effet suite au concile Vatican II de 1962 à 1965<sup>50</sup>, chaque congrégation a été encouragée à revisiter son histoire. Les sœurs du Bon Pasteur ont donc remis en cause la pertinence de la clôture pour mener à bien leur mission. La clôture serait dès lors apparue comme une erreur historique et ne ferait pas partie de la vocation de base de la congrégation<sup>51</sup>. Cependant les premiers Bon Pasteur ont fermé avant 1969 ce qui laisse entendre que le déclin a débuté pour d'autres raisons.

Toujours est-il que le Bon Pasteur d'Angers est cédé à l'association Ambray-Tournemine<sup>52</sup> en 1991, qui a développé le service pour s'ouvrir à tous les mineurs en difficulté.

---

<sup>50</sup> Grande remise en question et rapprochement avec les sociétés modernes de la part du Vatican.

<sup>51</sup> Têtard, Filles De Justice, 2009

<sup>52</sup> Devenu aujourd'hui l'ARPEJ 49

Cette association a pour unique lien avec la congrégation le fait qu'une sœur siège dans le conseil d'administration et celle-ci craint d'ailleurs que l'Etat retire les statuts :

*Mais je pense que c'est la fin parce qu'avec les appels d'offres on va devoir passer la main à une plus grande association.*

D'autant que l'association a déjà dû se battre pour perdurer, elle évoque ainsi un évènement il y a quelques années :

*Le département avait lancé un appel d'offres ou il fallait lancer des nouveaux projets et tout ça et puis on a pas été retenu comme on revenait trop cher par rapport à d'autres. Et ils ont dû se battre pour avoir une nouvelle habilitation. [...] Mais c'était une question financière hein.*

On peut donc voir les enjeux autour des structures assurant un service social. Une réelle mise en concurrence pour faire des économies a mis à mal les institutions anciennes assurant un service souvent inchangé depuis des dizaines d'années. Ainsi l'association Ambray-Tournemine est un héritage religieux tout comme l'est le Bon Pasteur. On peut voir qu'il est difficile avec le temps de perdurer dans leur fonction. Si l'Eglise était seule sur le marché du social, ce n'est plus le cas et l'Etat se tourne donc vers des solutions moins onéreuses à l'heure où faire des économies est le paradigme.

### c) Vers la disparition de l'empreinte chrétienne de l'institution, inhérente à l'évolution du secteur de l'aide sociale

La congrégation du Bon Pasteur est aujourd'hui encore implantée dans de nombreux pays mais devant le faible nombre de sœurs (moins de vocations et vieillissement des sœurs), leurs missions se sont réduites ou diversifiées. Pour retrouver une forme de centre d'hébergement comme l'ont été des milliers de Bon Pasteur dans l'histoire et dans le monde, il faut compter en France, uniquement 3 CHRS (Angers, Cholet et Pau) ainsi qu'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) à Pau et une Unité d'Hébergement Renforcé à Marseille. Au total cela représente 134 places sur le territoire. A côté de cela on peut compter 4 Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) en France ce qui témoigne du vieillissement des sœurs qui sont les premières à remplir ces établissements. Cette décroissance des activités proposées par les sœurs de Notre Dame de Charité du Bon Pasteur est expliquée dans les mots du directeur des CHRS d'Angers et de Cholet :

*Y'a eu 1868, mort de Marie-Euphrasie mais depuis... Donc elle, elle fonde. Y'a une deuxième génération qui fonde d'accord. Donc on arrive à 1920-1930. La troisième génération, elle fonde quand même beaucoup moins, elle pose les concepts. Mais à partir de 1950, c'est fini. Y'a plus de fondations ou des péquenilles tu vois.*

Ce résumé des faits évoque tout à fait le schéma de toute congrégation. La difficulté est de renouveler les effectifs et la dernière génération a uniquement créé des établissements sur le continent africain mais rien de plus sur le territoire français. Le constat du directeur actuel est très dur comme l'on peut le voir lorsqu'il conclut par « la génération que nous avons aujourd'hui des sœurs, elles ont rien fondé, c'est juste des héritières ». Ce manque d'innovation s'explique premièrement sur le fait que les vocations sont moindres.

*C'est la descente, moins de vocations, forcément les femmes sont plus cultivées donc voilà c'est... on a connu des familles ou sur 12 enfants y'en a 9 qui partait au Carmène tu vois c'est... fini tout ça. On peut aussi donner sa vie sans.... Euh être chaste toute sa vie.*

Cela évoque ici le changement de société qui implique que des femmes donnent leur vie pour les autres sans autant sacrifier des éléments comme la sexualité qui est évoqué ici. De nombreux autres éléments peuvent justifier ce changement si l'on pense à la baisse de la natalité, les progrès en termes de droits des femmes qui leur laissent d'autres perspectives, etc... Ainsi des facteurs externes impactent ces congrégations qui sont contraintes de faire avec mais ce n'est pas pour autant qu'elles n'ont pas leur part de responsabilité dedans. Car l'autre explication est interne et tient à la difficulté que les sœurs ont à céder ce qu'elles ont créé et d'autant plus à des laïcs. C'est en tout cas ce qu'exprime le directeur :

*Parce qu'elles ont pas confiance. Elles pensent qu'elles sont détentrices de valeurs. Donc déjà elles se trompent. Elles pensent que si elles ne sont plus là, ça va partir à volo. Et elles pensent que de toute façon elles sont très très bonnes. Et elles trouvent que France Horizon c'est nul. Tu vois donc ça veut dire que aujourd'hui, un, elles n'ont pas une connaissance du secteur. Donc elles pensent que ce qu'elles font c'est très bien, sauf qu'il y a des gens qui se réclament pas du tout de jésus christ et qui sont très très bien. Et heureusement.*

De nombreux éléments sont évoqués ici et on peut voir d'emblée le fossé séparant la congrégation du monde du travail social. Bien que la personne interrogée ici se revendique très pratiquante, il a le regard d'un directeur d'un organisme laïc assurant la gestion de l'établissement. Ainsi tout semble à croire que le directeur fonctionnera en harmonie avec les sœurs dans la mesure où il dit avoir choisi ce poste pour son identité chrétienne. Or tout porte à croire qu'il est déçu de la distance effective entre lui et la congrégation. De par ses expériences professionnelles autres, malgré son identité très attaché à la religion chrétienne,

l'écart est trop grand entre lui et des sœurs qui ont certes participé aux prémices du travail social mais n'ont pas pu connaître d'autres expériences. Etant donné que le directeur a déjà collaboré avec d'autres structures totalement éloignées de la religion, il a d'emblée une vision plus globale.

Ainsi revenons sur l'habitus partagé par les sœurs et le directeur afin de mieux appréhender l'échec de cette collaboration, puisque le directeur dit gouverner tout seul et « manquer d'altérité ». Commençons par le début et les raisons qui ont amené le directeur à rejoindre ce poste. Il faut savoir que les sœurs ont un regard sur chaque recrutement mais davantage sur celui du directeur puisque ce sont elles qui le recrutent directement. Si Le directeur m'a certifié que le fait d'être croyant n'était pas un critère, on peut observer pourtant que sa candidature, en tant qu'initiative personnelle, est motivée par des principes religieux. S'il me déclare avoir choisi l'établissement pour son identité chrétienne, cela ne veut pas pour autant dire que les sœurs ont été convaincu uniquement par cela. Mais le choix du directeur s'accompagne de la vision qu'il a d'une congrégation religieuse et notamment de celle-ci puisqu'il connaît très bien l'histoire de sa créatrice, et ce même avant d'y travailler selon ses dires. Il explique ici sa vision de ce que doit être l'identité chrétienne dans ce type de structure :

*Mais nous avons normalement nous euh... dans un établissement d'identité chrétienne, à au moins avoir un certain style de vie. Et ce style de vie, c'est le style de vie chrétien qui n'est pas celui des musulmans ou des bouddhistes. [...] Mais un chrétien on le reconnaît à un truc c'est qu'il est joyeux. Voilà. [...] Et c'est la question que nous ne sommes pas dans une posture de service, c'est euh... l'identité chrétienne c'est considérer l'autre comme un frère donc on est au même niveau. [...] Nous on est hors religion aussi mais on a une identité.*

Il faut préciser que le directeur dit avoir travaillé avec des établissements à identité musulmane mais ses valeurs semblent le mener vers le Bon Pasteur au moment de sa candidature. Ici il compare l'idéal égalitaire inhérent selon lui à la foi chrétienne qu'il nomme la « justice épaisse », à la foi musulmane qui propose elle « la miséricorde, donner aux pauvres ». Ainsi sa présence à ce poste n'est en rien dû au hasard puisque cela correspond à la vision qu'il a d'un établissement catholique, selon sa propre éducation religieuse comme on peut le voir dans cet extrait :

*Oui c'est ma vision c'est-à-dire moi quand j'ai été recruté, j'ai dit clairement que je voulais travailler dans un établissement d'identité chrétienne. Parce que je sais ce que c'est.*



*Sauf que l'ancien directeur il avait aucune formation là-dessus. Tu vois il aurait été très bien à France Horizon. Ou ailleurs. Sauf que à force de lisser tout, que tout se vaut, bah on perd en pluralité. Moi j'ai un style.*

Il assume d'avoir été choisi pour sa vision et se différencie même de l'ancien directeur. Bien que la pluralité soit nécessaire, il considère que le passé religieux de la congrégation ne peut disparaître. Ainsi il s'attend à avoir une entente parfaite avec ses supérieures que sont les sœurs puisqu'il considère être choisi pour sa vision. Ses attentes sont donc élevées lors de son entrée en poste étant donné que la vision semble être partagée par les deux parties.

Or il y a un double échec à ce niveau-là. Tout d'abord avec les sœurs elles-mêmes comme on a pu le voir dans un extrait d'entretien précédent. Lorsque j'ai demandé le regard que les sœurs ont sur le fonctionnement du Bon Pasteur, il aborde tout d'abord qu'elles ont un regard sur tout mais avec plus ou moins d'entrain comme la suite de la réponse le laisse entendre :

*Mais euh... c'est compliqué quand même quand on est pas sur le terrain... de leur part ça doit être compliqué de prendre des décisions. Mais voilà c'est comme ça que ça fonctionne et elles font confiance. [...] Au final elles apportent pas de politiques, elles amènent pas de finance et même pas de soutien.*

On sent bien le décalage qui témoigne du déclin de l'influence de la congrégation sur le CHRS. Elles semblent déléguer totalement le contrôle du centre, ce qui ne semble pas convenir au directeur qui se voyait œuvrer davantage pour la congrégation. Aujourd'hui cette distance se manifeste sur deux points essentiels de la politique du CHRS.

Premièrement les sœurs semblent se détacher radicalement des CHRS. Ainsi les locaux de celui de Cholet vont être vendus et c'est toute l'organisation qui est à modifier. Le directeur est contraint de passer à du diffus en louant des logements dans la ville tandis qu'avant, toutes les femmes étaient hébergées au sein du même endroit. Cela crée d'énormes modifications qui expliquent le turnover important de l'équipe de Cholet qui voit son métier bouleversé. Dans la même optique les sœurs font désormais payer les locaux du CHRS d'Angers. Si le directeur justifie ce choix par la volonté de montrer à l'Etat qu'un CHRS a un coût, on peut y voir la volonté de pousser dehors le CHRS. Car ce loyer modifie le fonctionnement de l'établissement puisque la masse salariale a été réduite, ce qui a provoqué une scission entre l'équipe et la direction, mais cela pousse également le directeur à envisager d'autres pistes moins onéreuses comme le directeur le laisse entendre dans ce dialogue :

- *Faut qu'elles se méfient un peu... (rires) j'y travaille. C'est normal car moi je suis un gestionnaire. Ça nous coute 90 000 euros par an, à Béthanie seulement. Donc, moi si je trouve à 50 000 j'y vais quoi. Tu vois 12 appartements... à 50 000 euros ça se trouve en HLM.*
- *Q : Et ça serait la fin du Bon Pasteur ?*
- *Bah si elles pourraient continuer car c'est encore elles qui ont les agréments, les autorisations sociales. On a une convention d'aide sociale<sup>53</sup>. Elle est bien signée entre l'Etat et la congrégation. La question c'est : qui est la congrégation. Là aujourd'hui la congrégation on la connaît parce que William en parle. Mais même tu as bien vu avec les salariés. Si moi je parle pas de la congrégation, si je parle pas des valeurs chrétiennes... pfff. C'est même par sœur Raymonde qui en parlera tu vois c'est...*
- *Q : Et c'est important de garder...*
- *Ah bah pour moi c'est essentiel, c'est les sœurs qui ont fondé, on va pas les spolier. Je veux pas, surtout pas*

Enfin l'histoire entre le CHRS et la congrégation qui est un héritage direct à la base, ne semble tenir qu'à un fil aujourd'hui. On sent bien le dilemme et la déception chez le directeur qui est venu pour cette identité chrétienne et qui se retrouve à gérer un CHRS comme un autre. Il est véritablement le seul lien que j'ai pu constater entre le passé chrétien et le CHRS que j'observe au quotidien. Le seul autre élément qui rappelle ce passé est bien entendu le fait que les bâtiments se situent au sein de la congrégation où l'on retrouve notamment les bureaux de la congrégation, un musée sur l'histoire de cette congrégation, l'EHPAD mais également un hôtel géré par des sœurs. Ainsi le fait de croiser des sœurs lorsque l'on se déplace dans le parc interpelle et nous rappelle l'endroit où on est. Mais nul doute que les pensionnaires ont peu conscience à la fois du rôle des sœurs et du passé du lieu. Aucune n'a jamais évoqué ce fait et l'identité chrétienne est oubliée par tous les acteurs du CHRS à l'exception du directeur et d'une sœur qui est une sorte de bénévole selon les termes du directeur. Elle est connue de tous et est présente aux temps forts comme Noël ou la galette des rois (des temps chrétiens historiquement, bien que vide de sens pour beaucoup). Donc si le choix est fait de changer de locaux ou de passer à un fonctionnement de CHRS diffus dans la ville, le seul et dernier lien sera le directeur, qui ne se voit lui-même pas rester très longtemps ici comme il me l'a confié.

---

<sup>53</sup> Contrat signé entre l'Etat et un établissement social. Il précise les engagements du centre en terme d'accueil et de réinsertion, ainsi que l'allocation alloué par l'Etat.

Le deuxième point de distance se situe avec les salariés comme on a déjà pu le sous-entendre. Ainsi les travailleurs sociaux sont laïcs et c'est le directeur qui les recrute avec l'aval de la congrégation tout aussi relatif soit-il. Ainsi le recrutement est évoqué au cours de l'entretien lorsque je demande si sa foi chrétienne et la vision qui en découle est un critère de recrutement :

*Non moi j'ai recruté Annabelle elle ne partage pas la foi chrétienne moi je m'en fous. Mais elle a un style quand même. Qui ressemble pas mal. Elle a les valeurs et elle a aussi euh... enfin tu l'as peut être vu mais moi l'équipe de Béthanie ou l'équipe de Cholet on se moque des uns des autres...*

Ainsi rien de surprenant au premier regard sur le fait que les valeurs rentrent en jeu dans le processus de recrutement. Toutes les entreprises mettent en avant des valeurs qui leurs sont propre et en font un motif pour le recrutement. Or ces valeurs ne sortent pas de nulle part et sont tirées généralement du fondateur de l'entreprise ou du dirigeant, qui a le pouvoir d'influer sur les valeurs de l'organisme. Ici les valeurs sont dictées par le passé de la congrégation à travers le directeur et donc à travers sa propre représentation qu'il a de ce lieu et de comment doit être cet établissement en fonction de son passé et de son identité. Il n'est donc pas nécessaire d'être croyant mais de partager des valeurs, dont l'Eglise n'a pas le monopole comme le directeur le souligne au cours de l'entretien<sup>54</sup>. Et il se trouve que Le directeur a affaire à une équipe ayant énormément d'ancienneté au sein du CHRS, et il n'a recruté finalement que peu de personnes. Ainsi certains noms reviennent davantage au cours de mes discussions avec le directeur ou au cours de l'entretien et ce sont souvent les plus anciens qui subissent des reproches. On peut le voir avec un passage de l'entretien que j'ai sélectionné parmi d'autres :

*Donc des gens comme Carole<sup>55</sup> euh ça fait plus de 20, ans 25 ans qu'elle est là, c'est sûr que c'est compliqué. Valérie<sup>56</sup> ça fait 20 ans qu'elle est là. Pourtant elle paraît plus jeune, elle a 45 ans donc euh mais quand même. Moi je leur dis à mes salariés : allez voir, sortez, partez. Revenez si vous voulez mais partez. Mais non. Pourquoi parce qu'elles sont payées 2000 euros net par mois donc elles sont coincées. Personne ne reprendrait une ancienneté comme celle que Carole a. C'est pas possible. Donc ici t'es dans un lieu où voilà faut du dynamisme, de la jeunesse.*

---

<sup>54</sup> « Et on a pas un monopole des valeurs, pas du tout, et ça j'y tiens. Etant moi catholique engagé, je sais que je n'ai pas le monopole de l'amour. »

<sup>55</sup> Nom modifié

<sup>56</sup> Nom modifié

On voit bien le décalage entre les anciens salariés et la vision que le directeur a de l'établissement. On retrouve ici les valeurs chrétiennes qui lui sont chères : la joie, la fête. Or cela semble s'opposer avec des salariés ayant une trop grande ancienneté et ayant connu d'autres directions. C'est pourquoi j'ai pu observer un regard moins critique chez mes collègues qui n'ont connu que ce directeur tandis que les autres ne supportent pas les changements trop brusques. Par exemple une personne comme mon référent, est arrivé il y a peu mais c'est vers lui que s'est tourné le directeur pour lui confier le tutorat du service civique que je suis. C'est également lui qui a accepté une évolution de poste plus contraignante lorsque Carole a décidé de quitter le sien car les évolutions ne lui convenaient pas. Cela ne veut pas dire qu'il est en accord avec tout mais il a une résilience plus forte puisqu'il a davantage choisi d'exercer son métier sous l'autorité de ce directeur. Ce sont d'ailleurs deux salariées ayant 20 ou plus d'ancienneté qui sont les représentantes du personnel de Cholet et d'Angers, sachant que l'équipe de Cholet est dans l'ensemble bien plus récente en raison du turnover important notamment. D'autre part, il est étonnant de voir le point de vue de Carole, salariée arrivée au Bon Pasteur au milieu des années 90 et qui est témoin des évolutions au sein du CHRS et qui m'a accordé un entretien. Si on pouvait penser que les plus anciennes rejoignent l'avis du directeur sur la congrégation, cela ne semble pas évident. En effet les 3 salariés les plus anciennes, ayant au minimum 20 ans d'expérience, sont donc également les plus critiques à l'égard de la direction. Cela concerne notamment un manque de moyens, généralisé par les politiques publiques mais incarné aujourd'hui par le changement de direction il y a 5 ans. Ainsi les suppressions de postes ont commencé à ce moment, ainsi qu'une recherche de lits et donc de travail supplémentaire. Ce manque de moyens amène à faire disparaître l'accompagnement que les anciens salariés ont pu connaître, alors que les méthodes correspondent à la vision du travail social que se fait le directeur. En effet le recours au service civique sert à disposer de temps pour faire des activités individuelles mais également à créer des évènements collectifs. Chose qui n'existait pas à mon arrivée mais qui était courante avant le dernier changement de direction :

*Alors qu'avant on était plus sur le vivre ensemble, combler, je sais pas si le mot est juste mais combler la solitude quoi. Avant quand je suis arrivé, tous les soirs il y avait une animation. Une animation toute bête mais on regardait un film ensemble comme on était toute ensemble et elles avaient qu'une chambre. Elles avaient une chambre, 4 lits et puis terminé quoi. C'était du vivre ensemble.*

De la sorte, ce que la direction souhaite, en accord avec sa perception de ce qu'est un établissement catholique, existait bel et bien à l'époque des sœurs mais c'est la vision gestionnaire imposée par les politiques publiques et notamment la préfecture qui impose cela :

*Après au niveau de... on va dire qu'au niveau de notre instance financière, la préfecture, ya eu un regard très fort sur le taux d'occupation. Donc il y a eu des évaluations sur voilà pour que ça tourne davantage, pour euh... il y a eu des échelles de valeurs sur comment ça devrait être en rotation les logements etc. donc comme les familles étaient moins nombreuses du coup y a des appartements.*

Ainsi la direction partage des valeurs fidèles à ce que faisait la congrégation et donc à ce qu'ont pu connaître les anciens salariés. Dans le sens où le directeur veut que cela « soit un lieu de fête », chose que les anciennes salariées appréciaient aussi avant son arrivée. C'est la gestion des institutions sociales qui a basculé vers une gestion propre aux entreprises privées et entraîné une course au chiffre et à la rentabilité. On peut donc voir qu'à travers des politiques publiques, le fonctionnement historique de la congrégation a basculé vers une course à la rentabilité, reflétée par les conflits sociaux en œuvre au sein du CHRS. Comme dans les entreprises privées, le CHRS du Bon Pasteur a donc recours à des stagiaires ou à des services civiques comme beaucoup d'autres associations ou œuvres sociales, afin d'assurer des services qui étaient il y a peu exercé par les salariés.

Néanmoins l'écart entre le passé chrétien du Bon Pasteur et tous les salariés, quelle que soit leur ancienneté, est immense. Au cours de mes 6 premiers mois de service civique, aucun salarié ne m'a fait la moindre référence à ce passé, à l'histoire de ces locaux, ce qui s'explique par le manque de culture chrétienne selon le directeur :

*Et j'avais envie, là, de vivre une expérience avec une identité chrétienne. Et c'est vrai que pour mes collègues et bah... Ils ont du mal des fois, ils comprennent pas. Parce que ils ont pas la culture. Le christianisme c'est Barbarin, le père Preynat et euh tu vois. Sauf que le christianisme c'est 2000 ans d'histoire, des choses extraordinaires, des mères Thérèse, des femmes qui ont tout donné enfin c'est beau hein. La gratuité... des trucs comme ça.*

On se rend compte encore une fois que la culture catholique que le directeur cherchait en venant ici est bien loin de ses attentes. Son éducation ainsi que sa culture religieuse fait passer les salariés pour des ignorants en la matière à ses yeux. Rien d'étonnant puisque les témoignages reçus de certains salariés ont choisi cette institution pour le public (les femmes

battues), ou certains car il leur fallait tout simplement vivre d'un travail. En effet un directeur fortement diplômé, avec de nombreuses expériences professionnelles à davantage le choix de son travail qu'un travailleur social disposant d'un diplôme d'éducateur spécialisé.

De la sorte l'ouverture des portes de la congrégation à des travailleurs laïcs a permis l'arrivée d'une diversité d'individus, autrement que par conviction religieuse. L'identité du lieu aurait pu persister mais cela aurait nécessité une plus grande implication de la congrégation, non pas dans le recrutement mais dans le quotidien. Les sœurs sont actuellement invisibles aux yeux de tous, si ce n'est le directeur qui est amené à les rencontrer. Cela s'explique par le fossé qui sépare désormais les organisations religieuses, qui ont initié le travail social, et le secteur du social qui s'est professionnalisé et a tourné vers une vision gestionnaire. Vision que les sœurs avaient également, sans que l'Etat ne supervise autant qu'actuellement, en pointant chaque dépense dès lors qu'il finance. Aussi le dernier lien n'est que le directeur mais il apporte cette fonction sans l'appui des sœurs. S'il connaît l'histoire de la congrégation et applique donc des préceptes qui sont propres au lieu, cela reste tout de même son interprétation et sa vision plus que celle des sœurs. L'identité propre a souffert et continue de se dégrader du fait de l'éloignement continu de la congrégation avec le CHRS. Si le CHRS est amené à changer de locaux alors il ne restera que l'idée de défendre « l'indéfendu » comme le dit le directeur. Et encore le fait de passer à des logements diffus pourraient amener le CHRS à accueillir des hommes (avec enfants pour l'instant) alors que les femmes ont toujours été l'unique cœur de cible de la congrégation.

Nous verrons néanmoins qu'un héritage indirect s'est immiscé dans les pratiques, notamment par le fait que des salariés ont connu la période non laïques (période ou le recrutement s'était ouvert néanmoins) et celle de laïcisation. Ils ont ainsi été formés avec ces pratiques et peuvent les appliquer sans le savoir. Par ailleurs le fonctionnement est plus lent à se moderniser étant donné le poids de son histoire et des règles de fonctionnement peuvent surprendre au regard du fonctionnement d'autres CHRS.

### 3) Désormais un établissement laïque et scruté par l'Etat : le foyer Béthanie

#### a) La naissance de Béthanie

Puisque l'Etat met la pression sur les organismes sociaux afin qu'ils innovent pour répondre aux besoins nouveaux et qu'en retour ils puissent conserver leur monopole, la congrégation a dû se plier à ses exigences également<sup>57</sup>. C'est ainsi que va naître ce qui deviendra le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale où je réalise mon service civique et mon travail de recherche : Béthanie. Concernant la création de ce lieu, j'ai pu questionner la version de la congrégation qui avance que la congrégation a été en avance par rapport à l'Etat sur ce sujet. Dans les années 70, une thérapeute de couple aurait demandé aux sœurs de faire quelque chose concernant les violences conjugales et les sœurs auraient considéré que cette mission s'inscrivait directement dans leur lignée. Elles auraient donc monté un groupe pluridisciplinaire (psychiatres, avocats, etc...) pour considérer la meilleure offre de service possible. Cela amorça le passage à l'accueil de femmes majeures :

*Finallement on a orienté dans un premier temps vers les majeures, parce qu'on se disait, une jeune mineure passant par le juge des enfants tout ça, pourra toujours trouver de l'écoute. Par la justice il y avait toujours l'éducatif et tout ça.*

A côté de ça, la congrégation mettait à disposition un lieu pour recueillir les femmes à la rue et elles ont choisi de déménager ce service dans le bâtiment nommé « Béthanie ».

*Et puis un beau jour ça correspondait plus, les locaux et tout ça. Et puis par ailleurs on avait Béthanie ou y'avait moins de filles. Et ou par contre on avait des demandes avec des femmes, qui demandaient, avec enfants, qui demandaient à être hébergées et qu'on pouvait pas accueillir parce qu'elles rentraient pas dans les catégories. Avant c'était un centre d'observation Béthanie. Et du coup les sœurs se sont posées beaucoup de questions en se disant mais c'est pas normal qu'on puisse pas accueillir dans notre maison. Elles ont ouvert Béthanie dans un premier temps sans subventions pour les femmes victimes de violences avec enfants. C'est comme ça que c'est né.*

C'est ainsi qu'en parallèle de la diminution du nombre de jeunes filles dans le bâtiment, la congrégation s'est spécialisée dans l'accueil de femmes battues et/ou précaires. On peut voir que les sœurs ont dû transgresser une règle qu'elles avaient établies, afin de pouvoir accueillir des femmes avec enfants. Béthanie est donc né en 1978 comme en témoigne un document venant des archives que l'on m'a transmis et qui explicite le fonctionnement de ce bâtiment.

---

<sup>57</sup> Cf extrait entretien avec une sœur : « Après on nous a demandé de travailler avec l'Etat, tout au long du parcours. Et puis avec l'évolution du social on s'est plus ou moins adapté hein. »

Ainsi Béthanie dispose de 3 appartements pour familles nombreuses et de 9 chambres, sachant que les repas sont collectifs pour les familles vivant dans les chambres. Le document commence par définir le bâtiment ainsi : « Béthanie a été créé en 1978 pour accueillir des femmes en difficulté avec leurs enfants. » La capacité d'accueil est alors de 12 femmes et de 12 enfants, âgés de 12 ans maximum. Il est fait écho également du financement qui se fait par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) qui gère l'aide à l'enfance. Cet organisme est accusé dans le document de ne pas vouloir financer des séjours supérieurs à 6 mois au grand dam des sœurs. Ainsi l'Etat a toujours soutenu leur démarche avant de reconnaître Béthanie en tant que Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) comme l'explique cet extrait d'entretien :

- *Le CHRS c'est juste un changement de statut ?*
- *Oui on a été reconnu par l'Etat. On a démarré en avance par rapport à la demande de l'Etat, sur des besoins qu'on percevait. Mais ça pas été très longtemps avant que l'Etat propose des foyers d'accueil pour femmes. Et donc on a été reconnu par l'Etat.*

Selon elle, lorsque l'Etat a reconnu le problème et a voulu créer ses propres foyers d'accueils, alors Béthanie a changé de statut pour devenir un CHRS.

Néanmoins, comme pour les autres fonctions de la congrégation, le CHRS est menacé de passer à d'autres mains. Ainsi dans un rapport d'activité de l'année 2001, il y a des traces d'une éventuelle passation avec l'association Ambray-Tournemine, comme l'accueil des jeunes filles avant. Si cela a été étudié, il est spécifié dans le rapport que les sœurs se donnent 3 ans « afin de préparer la reprise par une autre association dans de bonnes conditions. »<sup>58</sup> Malgré cela, il n'en est pas question aujourd'hui et la sœur interviewée a démenti ou en tout cas ignorait de telles discussions sur une éventuelle défection de la congrégation.

Finalement depuis la laïcisation de ces centres en 2002, le CHRS s'est plié aux attentes de l'Etat mais reste toujours attaché à l'histoire du Bon Pasteur sur des aspects. Ainsi le statut de la structure est particulier dans la mesure où il ne s'agit ni d'une association ni d'une entreprise mais d'une congrégation. De la sorte les salariés sont rémunérés directement par la congrégation, mais le Bon Pasteur assure ses dépenses liées au CHRS grâce aux subventions accordées par l'Etat. Ces subventions sont allouées, comme dans tout CHRS, en fonction du nombre de lit et de l'occupation de ces derniers. C'est pourquoi on assiste à une course au

---

<sup>58</sup> Rapport d'activité 2001 du CHRS du Bon Pasteur



remplissage et à l'augmentation du nombre de lit à l'accueil d'urgence aussi appelé Maison d'Accueil des Mamans et des Enfants (MAME). Pour davantage de clarté nous allons revenir sur les 3 services différents proposés par le CHRS du Bon Pasteur.

#### b) Le CHRS ou Béthanie

Cette partie correspond à la partie historique du Bon Pasteur. Il s'agit du cœur de métier à savoir l'insertion. Il consiste en un bâtiment disposant de 11 appartements ainsi que de 2 appartements dans un bâtiment proche mais également des bureaux de toute l'équipe. Le but est d'assurer une véritable aide en lien avec le projet d'insertion des personnes. Le nombre de logements a augmenté récemment pour des raisons financières et parce que les familles sont désormais moins nombreuses comme l'explique une travailleuse sociale lors d'un entretien :

*Comme les familles étaient moins nombreuses du coup y a des appartements. Les T4 ils ont été coupés en 2. Donc par exemple tous les petits logements ça n'existait pas, il y a 3 ans hein. Le logement de Désirée n'existait pas, celui la non plus (etc). William<sup>59</sup> il a coupé en 2 pour mettre plus de monde.*

Il faut noter que ce système est prévu en théorie pour des séjours de 6 mois à un an mais c'est en réalité rare que les résidentes partent avant une bonne année. Là-dessus aucune pression n'est mise, si ce n'est pour leur projet d'insertion professionnel qui doit avancer. Souvent le départ tardif n'est pas du ressort des résidentes mais dépend d'un manque de logement. En effet les résidentes font quasi-systématiquement (je n'ai en tout cas pas vu une résidente faire autrement mais cela a pu arriver) une demande de logement social pour l'après. Cette demande est de catégorie 1 et donc prioritaire, et l'Etat devrait légalement avoir 6 mois maximum pour proposer un logement. Or, la crise du logement fait que la liste d'attente est longue et des femmes pourtant prêtes et autonomes, doivent patienter de longs mois avant de quitter le CHRS. Afin de pallier ce problème, indépendant de leur champ d'action, les deux appartements séparés sont réservés aux femmes prêtes à partir. C'est une sorte de processus et arriver ici signifie que l'on est autonome et prête. Car même si les appartements sont à 50 mètres du bâtiment Béthanie, ces femmes sont moins amenées à croiser les femmes de l'autre bâtiment qui elles, peuvent se retrouver dans les escaliers ou à

---

<sup>59</sup> Directeur de l'établissement depuis 5 ans

prendre un thé ensemble dans un lieu de vie commun (sorte de petite cuisine partagée appelée Kawathée). Cet isolement implique donc que ces femmes font moins partie de la vie collective d'autant plus qu'elles ont souvent un travail et donc moins de temps. Cela les habitue davantage à leur départ où elles ne pourront plus compter sur d'autres résidentes, c'est en tout cas l'idée derrière la mise en place de ce processus.

Tout d'abord il faut se pencher sur le processus d'admission qui a bien évolué par rapport au temps des sœurs (voir partie historique). Ci-dessous on retrouve le directeur pour expliquer le fonctionnement :

*C'est la SIAO. Une assistante sociale fait un... rapport qu'elle envoie au SIAO et nous quand on a une place, le SIAO nous dit tiens il y'a cette situation qui pourrait être pas mal. Donc ensuite moi je les rencontre, j'ai élaboré tout un processus de pré-positionnement. C'est-à-dire qu'avant qu'elle arrive, je la rencontre. Après y'a un travailleur social qui va sur son lieu de vie. Après pourquoi pas, on l'a fait à Pelletier mais pas à Béthanie, la personne peut faire un séjour d'essai. Tu vois ? Au moins une nuit. Et euh... et puis ensuite dès qu'on a une vraie place, elle vient.*

Ce processus est tout d'abord contraint par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)<sup>60</sup> qui propose des profils. En revanche la suite est à la charge de l'établissement et pour être encore plus exact, à la charge du directeur qui n'a pas de directives à ce sujet. Ici l'accent est mis sur l'aspect qualitatif de la démarche et une sélection est même réalisée afin de garder un équilibre au sein de la structure. Une attention est portée pour ne pas avoir de cas trop lourd à gérer sachant que les critères pour cela sont principalement des problèmes psychiques ou psychiatriques ou encore une absence de maîtrise de la langue ou de papiers (titres de séjours, etc...). Un regard attentif est donc porté sur l'équilibre à la fois pour la vie au sein du centre mais également pour les travailleurs sociaux. Par exemple il s'avère compliqué lorsque des salariés sont responsables de plusieurs familles ne parlant pas français (voire pas anglais non plus) et que ce salarié ne parle pas anglais. A de nombreuses reprises j'ai été sollicité pour mes capacités de traduction car de nombreuses femmes ne parlent pas français et très peu de salariés disposent d'une formation suffisante en langues. Cela tient du fait que dans le secteur social, toutes les structures ne sont pas amenées à travailler avec des populations

---

<sup>60</sup> « Créé par une circulaire du 8 avril 2010, le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) est pensé comme un véritable « service public de l'hébergement et de l'accès au logement ». La mise en réseau des différents dispositifs d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement doit favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et garantir la nécessaire fluidité vers le logement. » Nathalie Levray, 5 questions sur les services intégrés d'accueil et d'orientation, In : Gazette santé sociale, 2014

migrantes et le Bon Pasteur en faisait partie il y a 10-15 ans de cela. Or les migrations récentes ont modifié le public ciblé, et les personnes en poste depuis de nombreuses années ont du mal étant donné leur faible niveau en langues dû à l'absence de formations sur ce point. J'ai pu observer cet aspect dans différentes structures puisque j'ai accompagné une femme dans de nombreux rendez-vous et seuls des organismes amenés à côtoyer un public ne parlant pas français, comme la préfecture, disposait de salariés parlant l'anglais. Ainsi le personnel confronté à la barrière de la langue est amené à se débrouiller au quotidien, ce qui n'est pas dramatique mais de plus en plus fréquent. L'entretien avec une travailleuse sociale, ne parlant elle-même pas un mot d'anglais témoigne du changement de public :

*Valérie disait qu'un temps on avait moins de femmes... d'origine étrangère. Ce qui veut dire que concrètement, il y a eu tout un travail nouveau pour nous il y a quelques années, qui était de, la nécessité d'accompagner sur un titre de droit au séjour.*

Ainsi, le Bon Pasteur a dû rattraper son retard bien que celui-ci persiste comme dans les autres structures du secteur social que j'ai pu rencontrer. Cela peut amener vers une inégalité de traitement forte entre les résidentes puisque ces personnes non francophones ne se font pas entendre et sont souvent venues vers moi afin de se plaindre de problèmes qui n'ont pas été compris et donc pas pris en considération.

Par ailleurs il est possible de comparer le processus d'admission à partir d'une étude d'un CHRS pour femmes par Marcel Druhle dans les années 80<sup>61</sup>. Il témoignait de 4 motifs de refus pour les femmes : femmes sans enfants, femmes cumulant des problèmes sociaux (notamment psychiatriques), les femmes doivent être sûres de quitter leur mari violent et enfin étaient refusées les femmes favorisées. On peut retrouver des critères similaires comme le sujet des problèmes psychiques. Il est également intéressant de voir qu'à l'époque ou la congrégation modifiait son règlement pour accueillir des femmes avec enfants, un CHRS non religieux refusait lui, les femmes sans enfants, soit l'opposé. On verra plus tard<sup>62</sup> que la place du mari faisait également débat au Bon Pasteur et aujourd'hui encore.

---

<sup>61</sup> Druhle Marcel. Rupture et transition. Le devenir des pensionnaires d'un centre d'hébergement pour femmes battues. In: Revue française de sociologie, 1987, 28-4. pp. 641-661

<sup>62</sup> Voir II – 2) b)

c) L'accueil d'urgence ou MAME

L'accueil d'urgence est un service proposé depuis seulement 3 ans et demi, suite à un besoin de l'État pour pallier un accroissement continu des femmes battues à demander la mise à l'abri. Si au départ, le Bon Pasteur ne proposait que 6 places, ils ont dû accroître le nombre de lits comme une travailleuse sociale me l'a confié en entretien :

*L'an dernier donc c'est tout récent au mois de mai, la préfecture a dit « mais on s'en sort pas, enfin j'exagère, on s'en sort pas avec ces femmes victimes de violences, y'en a y'en a et on sait plus quoi en faire donc il faut augmenter encore les places ». Donc SOS (Femmes) ils ont eu des places supplémentaires, nous on nous a demandé et puis d'autres. A Cholet aussi en tant que Bon Pasteur, des places supplémentaires. Donc nous on s'est dit bon bah d'accord ok. On était bon bah... les décideurs ont dit ok. Mais bah... les murs sont pas extensibles donc faut qu'on trouve un autre lieu. Tournemine, la MAME aujourd'hui, les locaux appartiennent au Bon Pasteur, aux religieuses aujourd'hui, donc on est allé là-bas et on est passé à 16 places. Et y'a eu la coopération avec SOS Femmes pour euh essayer de travailler. Je trouvais ça très intéressant.*

Ainsi tout au long de son histoire, l'Etat s'est reposé sur la congrégation du Bon Pasteur, comme sur d'autres structures, pour répondre aux besoins sociaux. Comme pour l'accueil de condamnées en 1852, les sœurs ont accepté cette délégation et ont adapté leurs locaux pour répondre à la demande.

L'accueil d'urgence se situe donc dans un bâtiment à l'écart de la congrégation. C'est-à-dire que l'on y accède que par la rue avec un portail fermé afin d'offrir une meilleure sécurité à ces femmes qui viennent la plupart du temps suite à des violences conjugales. En effet il est déjà arrivé qu'un ancien mari ayant déjà violenté sa femme la retrouve ici et c'est pour cela qu'elles sont à l'écart. Elles ne doivent donc pas communiquer l'adresse à leur mari et ont pour adresse postale le CHRS qui se situe à 100 mètres. Cela a également pour conséquence un isolement avec le reste de la congrégation mais aussi de la vie du CHRS. Ainsi les femmes de l'accueil d'urgence ne disposent pas d'un accès à internet ou à un ordinateur en service comme c'est le cas au CHRS mais peuvent y avoir accès en théorie. En réalité les femmes n'y vont pas et sont donc isolées des autres en insertion.

Le fonctionnement est assez particulier puisque les salariés du Bon Pasteur ne gèrent que la vie quotidienne. Les démarches administratives sont laissées à une autre association partenaire, soit SOS Femmes avant et France Victime depuis cette année. La passation gênée

par le confinement a montré le manque de moyens mis en place par le Bon Pasteur pour gérer convenablement l'orientation des femmes recueillies à l'accueil d'urgence.

Le fonctionnement collaboratif de ce lieu influe également sur le processus d'arrivée des femmes comme nous allons le montrer. On peut le voir avec l'explication donnée par le directeur lors de l'entretien :

*Y'a deux moyen aujourd'hui elles sont toutes simples. Le premier c'est une femme appelle y'a de la place on la prend. Faut qu'elle soit victime de violence. Donc ça c'est de moins en moins car on a de moins en moins de place. La deuxième, on parle des femmes de l'urgence hein. Là c'est on a une place, on appelle SOS Femmes et comme il y a du monde à l'hôtel, on les fait sortir.*

Ainsi je n'ai jamais été témoin en 6 mois de l'arrivée d'une femme directement suite à sa demande personnelle ce qui montre bien qu'il y a de moins en moins de places et qu'il faut passer par SOS Femmes pour avoir une place. Pourtant il n'est pas rare de recevoir des appels de femmes demandant un hébergement pour des situations de violences ou autres, comme j'ai pu le constater lorsque j'étais chargé d'assurer la permanence téléphonique les lundis après-midi lors de la réunion hebdomadaire de l'équipe. De la sorte, ce ne sont pas les femmes qui sollicitent moins le Bon Pasteur de manière directe mais il vaut mieux passer par une association ou une assistante sociale pour se voir attribuer un hébergement.

Néanmoins la fin de la collaboration avec SOS Femmes<sup>63</sup> amène à modifier le processus d'arrivée. Dorénavant cela fonctionnera ainsi :

- *Donc demain ça sera par le 115 . Donc on aura une place, on appelle le 115.*
- *Q : Ce sera plus uniquement les femmes battues du coup ?*
- *Si si prioritairement des femmes battues.*

Ainsi on peut voir que le fonctionnement diffère du CHRS puisque celui-ci est bien plus souple. A chaque fois qu'un lit se libère, les salariés doivent préparer la chambre le plus vite possible pour accueillir une nouvelle personne le soir. Cela vaut pour l'accueil d'urgence qui fonctionne en flux tendu pour des raisons économiques selon les salariés, pour des raisons sociales selon le directeur. Ce dernier argue que le principe de l'urgence est de répondre à un besoin urgent ne pouvant attendre.

---

<sup>63</sup> Pour désaccord financier

Quant à l'organisation de l'accueil d'urgence, il est différent car plus précaire. Il regroupe 10 chambres plus ou moins vétustes (une se situe dans une ancienne cuisine donc peu adaptée, d'autres sont minuscules) et des cuisines et salle de bains collectives à chacun des deux étages. On retrouve donc une cohabitation totalement différente puisque les moments de vie sont partagés ce qui n'est pas du tout le cas du CHRS. Cela apporte à la fois un réel esprit de groupe mais également des conflits inhérents à cette situation, d'autant que ce modèle est conçu pour de l'urgence et donc des séjours courts. Or ce n'est pas le cas puisque là aussi certaines femmes peuvent rester un an ou plus, bien qu'il y ait des départs et arrivées plus régulièrement. Ainsi on trouve des femmes de passage et d'autres qui s'y installent plus durablement. De surcroît il faut noter qu'un passage est possible entre l'accueil d'urgence et le CHRS lorsque cela est possible et que la personne demande un accompagnement supérieur auprès du SIAO. Cela est décidé en réunion d'équipe où l'on se demande principalement si le fait de quitter le collectif pour un appartement autonome ne serait pas bénéfique pour la personne. Cette question est souvent liée aux enfants qui selon leur âge ont besoin de quitter cet environnement. Mais on retrouve encore cette idée de processus entre l'arrivée en urgence d'abord, puis le passage à l'insertion et enfin avant le départ le passage au dernier bâtiment abritant les deux appartements autonomes.

#### d) L'accueil de jour

Il existe un dernier lieu de service proposé par le Bon Pasteur en lien cette fois ci avec France Horizon qui se nomme accueil de jour. Ce service récent est à l'initiative du directeur actuel et les sœurs n'adhèrent d'ailleurs pas au concept puisqu'elles ne s'y sont jamais rendu (le lieu se situe à l'autre bout de la ville à côté des locaux de France Horizon) ce qui provoque l'ire du directeur ne se sentant pas soutenu. C'est pourquoi le Bon Pasteur risque d'arrêter la collaboration puisque le projet n'est pas assez soutenu par la congrégation. Ainsi nous ne parlerons pas de ce service destiné aux sans-abris, qui est très intéressant mais trop éloigné du sujet de ce mémoire. Il se révèle seulement intéressant dans le sens où il montre la rupture entre la congrégation et le directeur comme nous avons déjà pu l'observer.

## II Une transformation du public accueilli qui se cantonne néanmoins aux classes populaires

### **1) De 1835 à la fin du XXème siècle : Des jeunes filles victimes de leur milieu social, se retrouvant enfermées dans les couvents du Bon Pasteur**

#### **a) Un processus menant à l'enfermement se basant sur des prétextes de charité**

Afin de se retrouver emmurée dans un couvent du Bon Pasteur, de nombreuses voies sont observables. Comme on a pu le voir, les sœurs accueillait des filles placées que ce soit par la justice mais pas seulement. Ainsi à partir des résultats de mon questionnaire, il est possible de constater que parmi les 36 répondantes, 55% ont été placées suite à une décision du juge. Encore une fois cette idée est à relativiser dans la mesure où cela ne signifie pas forcément que la concernée a reçu une peine en raison d'un délit. En effet l'ancienne pensionnaire interrogée déclare ceci lorsque je lui demande comment elle est arrivée au Bon Pasteur :

- *Le juge. Mais j'ai pas commis de délits. Aucun*
- *Mais comment ça s'est passé pour arriver devant le juge ?*
- *Mais j'y suis pas arrivé ! (indignation) ça c'est décidé comme ça. Ma mère a fait appel à l'office des enfants. Pour demander quoi faire et... voilà*

Ainsi les « Pénitentes »<sup>64</sup> étaient « des jeunes filles placées là, ou par l'autorité civile, ou l'autorité paternelle, ou par l'Assistance publique ; enfants paresseuses et indisciplinées, vagabondes et vicieuses, parfois déjà criminelles »<sup>65</sup>. Par conséquent elles pouvaient se retrouver enfermées sans que l'Etat ne l'exige et même lorsque l'Etat l'exigeait via la justice, cela était à relativiser comme le dit la sœur interrogée :

*Elles étaient en prison, quand vous regardez les archives, elles étaient en prison parce qu'elles savaient pas lire, parce qu'elles avaient volé un pain, enfin bon. Des trucs aujourd'hui... ça nous paraît complètement aberrant mais quand j'ai regardé les archives j'ai vu, c'était vraiment effrayant.*

Le contrôle social n'était pourtant pas un monopole de l'Etat durant l'histoire du Bon Pasteur. C'est avec la DASS que ce dernier va récupérer la gestion des enfants dont les parents ne peuvent plus assurer la gestion mais avant cela, une partie du contrôle social était exercé par la société elle-même. C'est en effet ce que l'on remarque pour ces jeunes filles qui pour beaucoup se retrouvent privées de liberté suite à des dénonciations de l'entourage, que ce

---

<sup>64</sup> Le Bon Pasteur séparait les jeunes filles en deux catégories : les Pénitentes et les Préservées comme nous l'avons vu dans la première partie

<sup>65</sup> JOLY H., 1901, Les maisons du Bon-Pasteur, XXe Congrès annuel de la Société d'économie sociale et des unions de paix sociale, Paris. 7-8

soient les voisins ou la famille. Pour certaines filles, cela pouvait les sauver lorsqu'elles étaient maltraitées mais cela conduisait également à des abus surtout lorsqu'il s'agissait de filles innocentes comme on le verra dans une prochaine partie<sup>66</sup>. Ainsi l'historienne Hélène Fluck constate que « 28% des pénitentes entrées au Bon-Pasteur de Strasbourg entre 1837 et 1914 sont en effet placées par ce que l'on peut appeler, de façon générale, la charité ou la bienfaisance privée. Ces appellations regroupent des réalités très diverses allant de la congrégation religieuse à l'action des particuliers, en passant par les œuvres de charité. Contrairement à l'assistance publique, elles sont l'œuvre de personnes privées, guidées par le principe religieux de charité<sup>67</sup> ». Comme cela peut être le cas lors de signalement à la DASS aujourd'hui, ce qu'Howard Becker nommerait des entrepreneurs de morale<sup>68</sup> interviennent dans la vie de concitoyens pour faire une action venant soulager leur conscience. Or si aujourd'hui la DASS va enquêter avant de procéder à un placement, le processus était bien plus simple et efficace à l'époque puisque cela pouvait aller très vite, comme en témoigne Marie-Christine Vennat, ancienne pensionnaire interrogée<sup>69</sup>. Il était en effet très facile même pour une famille de se débarrasser de ses « enfants de divorcés, enfants non désirées, ceux que j'appellerai « enfant de la collaboration » dont au retour de captivité, les pères ne voulaient pas<sup>70</sup> ». Ainsi nombreuses étaient celles envoyées directement au Bon Pasteur, parfois pour s'en débarrasser, parfois pensant les envoyer en pension. Hélène Fluck observe qu'au Bon Pasteur de Strasbourg entre 1837 et 1914, 22% des filles étaient placées par la famille<sup>71</sup>. Une autre témoigne en disant que sur le procès-verbal qu'elle a retrouvé des années après, le juge avait inscrit ces mots : « elle m'a demandé de l'en débarrasser »<sup>72</sup>. De la sorte les entrepreneurs de morale souhaitant appliquer leur perception de la norme sociale sur l'éducation d'une enfant ont joué un rôle dans l'enfermement de milliers de jeunes filles. Soit en véhiculant les normes éducatives qui se sont imposées peu à peu pour créer un véritable carcan autour des jeunes filles, ou bien de manière plus directe en sollicitant l'aide sociale.

---

<sup>66</sup> Voir III – 1)

<sup>67</sup> Fluck, Sauver les âmes.

<sup>68</sup> Becker, Howard S. « Les entrepreneurs de morale », , *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, sous la direction de Becker Howard S. Editions Métailié, 1985, pp. 171-188.

<sup>69</sup> A la question « du jour au lendemain vous vous êtes retrouvées au Bon Pasteur ? », elle répond : « oui ça a pas dû mettre longtemps »

<sup>70</sup> Bodin-Bougelot, ENFANCES VOLEES, 2009

<sup>71</sup> Fluck, Sauver les âmes

<sup>72</sup> Bodin Bougelot, ENFANCES VOLEES, 2009



Pour autant la famille et le milieu social de celle-ci est au cœur des raisons amenant des victimes au Bon Pasteur, comme nous allons l'observer.

b) L'importance du milieu social

Ainsi les origines sociales des pensionnaires du Bon Pasteur sont à observer de près pour appréhender le sujet. Pour les « Préservées », qui étaient « plutôt des enfants que la famille ne s'est pas crue en état d'élever selon ses idées avec sérénité en raison du milieu et de ses conditions très désavantageuses »<sup>73</sup>, le Bon Pasteur représentait un orphelinat religieux des plus classiques. Par conséquent le milieu familial est à prendre en compte dans la mesure où les parents sont absents ou ne peuvent/veulent plus s'en occuper. Mais cela concerne aussi les « Pénitentes » qui « avaient été avant tout victimes de situations sociales ou familiales difficiles, parfois de sévices ou de maltraitances.<sup>74</sup> » Une éducatrice stagiaire au Bon Pasteur en 1968 donne les récits de vie suivant : « beaucoup étaient là pour avoir fugué, d'autres pour de petits larcins, certaines pour s'être révoltées contre l'autorité parentale, ou avoir eu de mauvaises fréquentations, [...] d'autres dont la mère remariée trop contente de se débarrasser d'une gamine qui dérangeait le nouveau copain, de jeunes orphelines que les grands parents ne pouvaient plus assumer... de pauvres gosses qu'un beau parleur avait déjà mises sur le trottoir... »<sup>75</sup>. Les raisons sont donc multiples mais sont souvent liées à la famille, qui ne peut les élever correctement ou émet un jugement négatif sur leur fille. Si le milieu familial importe donc, il est temps d'étudier celui-ci à l'aide de statistiques. Hélène Fluck a observé que : « pour ce qui est des pénitentes, la majorité est issue des classes populaires urbaines. Ainsi, plus de 20% d'entre elles ont un père ouvrier, et 20% un père artisan. On note aussi l'importance des filles – plus de 20% - dont le père est travailleur journalier, donc dans une situation très précaire, que ce soit en ville ou à la campagne »<sup>76</sup>. A l'aide du questionnaire que j'ai pu diffuser auprès d'anciennes résidentes, je suis également en situation d'éclairer l'origine sociale de ces filles, bien que l'échantillon ne permette pas d'en tirer des généralités. Ainsi, à la question leur demandant de situer sur une échelle de 1 à 5 leur milieu social, 1 étant « très défavorisé » et 5 « très favorisé », la moitié se considère comme en dessous de la

---

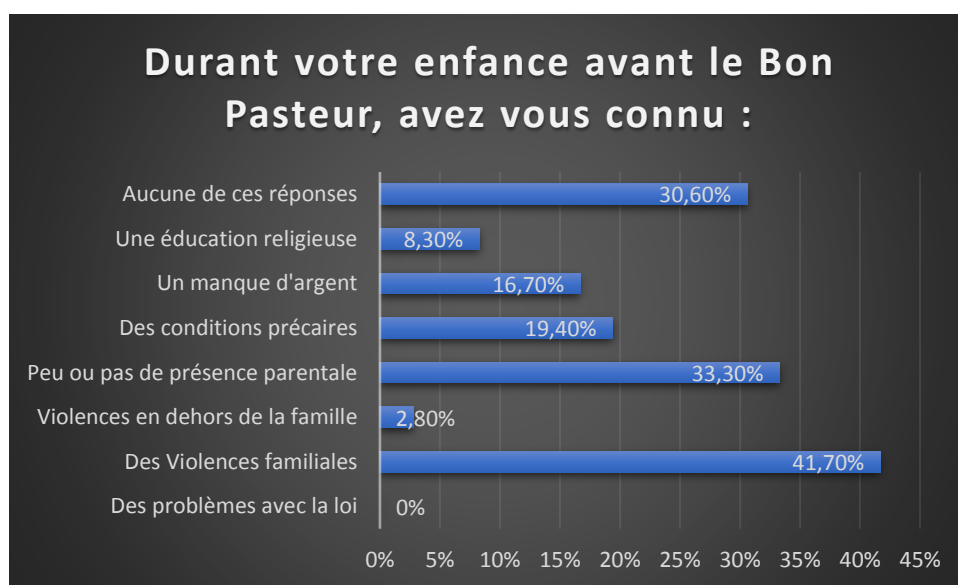
<sup>73</sup> Joly, Les maisons du Bon Pasteur, 7-8

<sup>74</sup> Rolin, Yvette. « À l'ombre des hauts murs de la rééducation des filles », VST - Vie sociale et traitements, vol. 102, no. 2, 2009, pp. 119-124.

<sup>75</sup> Bodin Bougelot, ENFANCES VOLEES, 2009

<sup>76</sup> Fluck, Sauver les âmes

moyenne<sup>77</sup>. A l'inverse, seulement 20% se considèrent plus favorisées que la moyenne, ce qui vient confirmer que la plupart sont issues des milieux populaires. Il n'est pas non plus étonnant de trouver des filles issues de milieux favorisés dans la mesure où beaucoup d'entre elles sont placées par la famille qui pense les mettre dans un pensionnat classique. On le remarque avec les résultats du questionnaire puisque ce sont 4 des 7 répondantes venant d'un milieu plus favorisé que la moyenne, qui sont arrivées au Bon Pasteur suite à un « choix délibéré des parents ». A l'inverse la propension est plus faible chez le reste de l'échantillon puisque 27% seulement invoquent un choix des parents et 60% invoquent une décision du juge (contre respectivement 57% et 43% pour les plus favorisées). Pour finir sur le milieu familial de ces jeunes filles, il faut ajouter que presque 17% ont connu un manque d'argent et presque 20% des conditions précaires (Graphique 1). De la même façon, 33,3% ont connu une absence partielle ou totale de parents, ce qui explique le délaissement puis l'enfermement au Bon Pasteur.



*Graphique 1*

Marie-Christine Vennat, ancienne pensionnaire interrogée, est de celles-là comme elle le dit lors de l'entretien :

*Mon père était gardien de prison. Mais il s'occupait pas de moi et il était souvent muté, il payait pas de pension. Et puis ma mère qu'est ce qu'elle a fait... Elle devait, elle a travaillé au Katorza<sup>78</sup> elle était ouvreuse*

<sup>77</sup> Elles ont donc répondu 1 à 25% et 2 à 25%, soit respectivement « très défavorisé » et « défavorisé ».

<sup>78</sup> Cinéma à Nantes

Au final elle me confie avoir été davantage élevée par sa grand-mère, qui à un moment n'a plus pu s'en occuper. Dès lors, cela a conduit à sa venue au Bon Pasteur, car sa mère étant remariée, elle ne pouvait plus assumer son éducation. Cela représente un schéma répandu que j'ai trouvé dans de nombreux témoignages, tout comme dans les résultats de mon questionnaire. Par ailleurs, il est important de remarquer que nombreuses sont celles n'ayant connu aucun des critères que j'ai proposé dans la question (Graphique 1), ce qui signifie que toutes les classes sociales pouvaient être concernées.

Concernant la constitution de la famille, j'avais fait l'hypothèse qu'abandonner son enfant dans un pensionnat tel que le Bon Pasteur concernait davantage les familles nombreuses. Or les résultats du questionnaire ne confirment pas l'hypothèse puisque 63% des interrogées ont 3 frères et sœurs ou moins. Sachant que les deux tiers de l'échantillon ont connu le Bon Pasteur dans la décennie de 1960 et qu'elles sont rentrées en moyenne à l'âge de 13 ans, on peut observer que le nombre d'enfants par femmes en 1950 s'élevait à 2,9<sup>79</sup>. On peut donc dire que 63% des interrogées se situent dans la moyenne de l'époque et que l'on ne peut pas conclure que le nombre d'enfants par famille est un critère amenant des jeunes filles à l'enfermement religieux. En revanche il existe tout de même 37% de ces filles qui ont grandi dans des familles plus nombreuses que la moyenne. De plus, j'ai pu remarquer que la grande majorité (57%) se situent au début de la fratrie. Cela peut concerner des enfants non désirés, d'autant que les moyens de contraception n'étaient pas légion à cette époque, ceux dont les parents ne veulent pas et abandonnent aux sœurs.

De manière générale, « c'est surtout la pauvreté qui, sous divers motifs, conduit les filles et les garçons en institution. [...] En effet, sous couvert de protection de l'enfance délinquante et malheureuse, l'État peut alors s'immiscer plus aisément dans la vie de familles des milieux populaires qui jusqu'alors restaient hors de son atteinte. »<sup>80</sup> Ce sont en règle générale les classes les plus pauvres qui se retrouvent enfermées, notamment avec des velléités d'éducation de la part des entrepreneurs de morale. On retrouve en effet des traces de jugement des mœurs de la famille dans les dossiers des pensionnaires. Les mœurs de la mère peuvent être qualifiées de « douteuses », « détestables », « légères » ou encore « mauvaises » tandis que celles du père ne sont jamais mentionnées. De la même manière « la moralité de

---

<sup>79</sup> Selon une étude de l'Insee, d'après le site : La femme et la famille

<sup>80</sup> Véronique Strimelle, La gestion de la déviance

la famille est quant à elle tantôt qualifiée d'« assez bonne », de « bien établie », de « bonne » d'« honnête », d'« irréprochable », ou au contraire de « douteuse », de « mal famée » ou de « mauvaise »<sup>81</sup>. Ainsi ce sont bien les familles qui sont jugées derrière le placement de la jeune fille. L'Etat vient directement dans le domaine du privé pour éduquer les classes populaires.

c) Des jeunes filles enfermées avec pour seul motif leur sexe

Les motifs d'enfermements sont souvent spécifiés dans les dossiers que les sœurs tenaient sur chaque pensionnaire et il est ainsi possible de comprendre ce qui les a menées là. C'est ainsi que l'on voit qu'une des raisons majeures concerne « l'incorrigibilité » des jeunes filles. Par exemple entre 1932 et 1942, cela représentait 50,6% des motifs d'enfermement justifiés par la Cour<sup>82</sup>. Derrière ce terme d'incorrigibilité, se cache la désertion du foyer là où pour les hommes, le vol était le principal motif d'incorrigibilité<sup>83</sup>. En effet, ce terme est à comparer avec l'interprétation que l'on en faisait pour le sexe opposé. L'historienne Véronique Strimelle observe que « la majorité des délits de garçons sont essentiellement des délits contre la propriété. [...] beaucoup de filles sont enfermées à la demande de leurs familles pour des motifs d'ordre moral. La déviance des filles est plutôt perçue comme une “chute”, une rupture avec le code moral (vagabondage, prostitution, conduite obscène) ou le refus de l'autorité familiale (refus de travailler, oisiveté, désobéissance, rébellion). »<sup>84</sup> On remarque ainsi que de nombreux témoignages évoquent le vagabondage comme des raisons les ayant amenées au Bon Pasteur, c'est également le cas de l'ancienne pensionnaire interrogée, qui évoque à de nombreuses reprises les larcins qu'elle a pu commettre allant de la rébellion à l'Eglise jusqu'au vol pour se nourrir. Finalement elle ne peut pas réellement expliquer le pourquoi de son enfermement, c'est en tout cas ce que l'on retient en ses mots :

*Je suis arrivée au Bon Pasteur comme tout le monde... pas spécialement des bêtises mais... une conduite qui n'était pas appropriée à l'époque. Donc refus d'obéir, refus d'aller à la messe, refus de faire ma communion, enfin refus voilà*

---

<sup>81</sup> Fluck, Sauver les âmes d'après le Registre d'écrou et de libération (1855-1870)

<sup>82</sup> L. Pelletier, Jeunes filles mineures, 65.

<sup>83</sup> T. Myers, “The voluntary delinquent: Parents, daughters, and the Montreal Juvenile Delinquents' Court in 1918”, CANADIAN HISTORICAL REVIEW, vol. 80, pp. 242-268, 1999.

<sup>84</sup> Véronique Strimelle, La gestion de la déviance

Elle évoque assez rapidement le fait qu'elle trainait avec des garçons comme une raison pouvant l'avoir amené au Bon Pasteur et pouvant se rapprocher de son expression « conduite qui n'était pas appropriée à l'époque » :

*Bah j'étais d'un naturel assez... libre donc moi j'aime la compagnie donc... les garçons un peu plus âgés écoutaient du rock. Moi j'adorais donc j'allais avec eux quoi. Mais bon les garçons ne m'auraient jamais approché... j'étais pas intéressante.*

A plusieurs reprises, elle se justifiera de ne jamais avoir eu de relations avec des garçons en évoquant sa virginité notamment ou sa naïveté vis-à-vis des garçons durant sa jeunesse. Cela nous amène vers la question de l'image de la sexualité des jeunes filles de l'époque. C'est en effet pour des valeurs morales propres aux sociétés patriarcales que l'on associera vagabondage aux prémices d'un chemin menant à la décadence et la prostitution. Cette vision est intimement liée à l'ignorance de la société sur l'apparition des menstruations des filles, les faisant devenir potentiellement femmes car pouvant procréer. Les femmes étant à cette période vouées naturellement à la procréation, on considérait que dès l'apparition des premières règles, un instinct naturel les pousserait à procréer<sup>85</sup>. Cela explique que la moyenne d'âge d'entrée au Bon Pasteur corresponde à la moyenne d'âge d'apparition des règles<sup>86</sup> chez les jeunes filles. Ainsi on préférait ne pas prendre de risques et enfermer les filles côtoyant des garçons, ou violées, ou encore attirant juste les garçons selon leurs attributs physiques<sup>87</sup>. De la même manière, tous les témoignages d'anciennes résidentes font écho d'une diabolisation du corps au sein du Bon Pasteur<sup>88</sup> et notamment des menstruations. Chaque fille disposait de peu de lingettes par mois et lorsque des traces de sang s'apercevaient sur les vêtements, les sœurs le faisaient savoir à tout le dortoir. De nombreuses femmes en sont encore traumatisées aujourd'hui de cette volonté d'humiliation<sup>89</sup> et de diabolisation du corps. Cela s'explique également par le fait que les pensionnaires du Bon Pasteur étaient étiquetées comme des prostituées par la société. Logiquement les sœurs les traitaient de la sorte pour éduquer leurs mœurs et ainsi répondre aux raisons du placement en couvent. Il faut préciser que parmi les nombreuses raisons proposées dans le questionnaire pour appréhender ce qui les a amenées au Bon Pasteur, aucune n'a coché la case « prostitution » alors que cela était

---

<sup>85</sup> Fluck, Sauver les âmes

<sup>86</sup> Douze ans et demi pour l'apparition des premières règles

<sup>87</sup> Cela s'observe dans le film *Magdalene Sisters* (*op.cit*) qui se base sur des témoignages en Irlande.

<sup>88</sup> La poitrine ne doit pas s'apercevoir, toute nudité est prohibée même lors de changement de tenue, etc...

<sup>89</sup> Témoignages notamment dans : Bodin Bougelot, ENFANCES VOLEES, 2009

mis en avant pour justifier l'enfermement de ces jeunes filles. De la sorte, on ne prenait pas de risques en interrompant le pseudo-processus conduisant naturellement les filles vers la prostitution dès le plus jeune âge. Une jeune fille ne restant pas sagement dans son foyer à aider sa mère pour les tâches ménagères, était considérée rapidement comme déviante par l'entourage<sup>90</sup> et risquait de dévier davantage ; l'étape finale de ce processus décadant étant la prostitution.

De la même façon, il est possible d'observer le comportement que l'on attendait d'une jeune fille durant l'histoire du Bon Pasteur, en se basant sur les caractères qu'on leur attribuait. Lors de l'entrée d'une fille au Bon Pasteur, les sœurs faisaient une première évaluation ou elles leur attribuaient des caractères. On remarque donc d'après une étude des dossiers du Bon Pasteur de Strasbourg de 1853 à 1870 par Hélène Fluck<sup>91</sup>, que des caractères très divers sont attribuées, définissant pour beaucoup la paresse des jeunes filles puisque les termes doux, indolent, léger, paresseux, tranquille regroupent 45% des attributs remarquables sur l'échantillon. On retrouve également le caractère « entêté » à 12% ce qui montre l'esprit de rébellion de certaines. Mais dans l'ensemble on observe que les jeunes filles étaient autant rebelles qu'obéissantes comme j'ai pu le constater avec mon questionnaire. À une question demandant de cocher trois traits de personnalités les décrivant le plus avant leur arrivée au Bon Pasteur dans une liste définie, ces anciennes pensionnaires ont fait part de personnalités bien plus sages que rebelles. En effet, bien que 40% se définissent comme rebelles, pour le reste on découvre 30% de femmes se définissant comme obéissantes, 35% de timides et 38% de solitaires. Ainsi, on peut légitimement se demander si l'institution du Bon Pasteur n'a pas servi à enfermer des jeunes filles totalement innocentes. Comme l'a dit l'historien J-C Yvorel à propos du Bon Pasteur : « les enfants victimes finissent par être punis d'être victimes. » Cela représente tout à fait le public du Bon Pasteur, qui ne comprend pas que des filles ne rentrant pas dans la case qui leur est attribuée à l'époque, comme on a pu le démontrer. Même si nombreuses sont celles s'étant retrouvées entre 4 murs en raison de leurs esprits rebelles, la plupart n'avaient rien à voir avec ça. C'est leur milieu social ainsi que leur sexe qui ont provoqué ce jugement de la société qui avait un regard à la fois sur leur éducation et sur leur corps. Cette violente répression s'est abattue sur les classes les plus pauvres et leurs filles,

---

<sup>90</sup> La famille ou les voisins comme on a pu le voir

<sup>91</sup> Fluck, Sauver les âmes

innocentes victimes ayant subi le jugement d'une société stricte et patriarcale. On comprend pourquoi elles sont si nombreuses à rechercher aujourd'hui leur passé, à savoir ce qui a provoqué leur enfermement pendant de nombreuses années et les a marquées à vie. Une ancienne pensionnaire a témoigné en ces mots à la fin de mon questionnaire ou une case de libre expression était disponible :

*J'attends de lire mes dossiers pour savoir qui exactement m'a envoyé au Bon Pasteur, si mes parents étaient complices... C'est maintenant que je me pose la question.*

Beaucoup sont conscientes d'avoir été victimes du jugement d'une époque sur ce qu'elles représentaient mais sans pouvoir réellement nommer les responsables. La congrégation du Bon Pasteur n'a été que le bras armé de cette morale répandue dans les foyers, où la femme ne devait pas sortir de chez elle et désobéir sous peine de se voir sanctionner. Ce n'est pas pour rien si une institution religieuse appliqua ces préceptes dans la mesure où cette vision stricte, que ce soit sur les classes populaires ou sur les femmes, est très liée à une période où les entrepreneurs de morale appliquaient leurs visions en se basant sur la religion.

Par ailleurs l'importance du genre dans l'enfermement de ces jeunes filles sera analysée dans la prochaine partie. Car si les raisons de l'enfermement sont liées à leur féminité, le traitement apporté par l'institution confirme cette hypothèse comme on le verra.

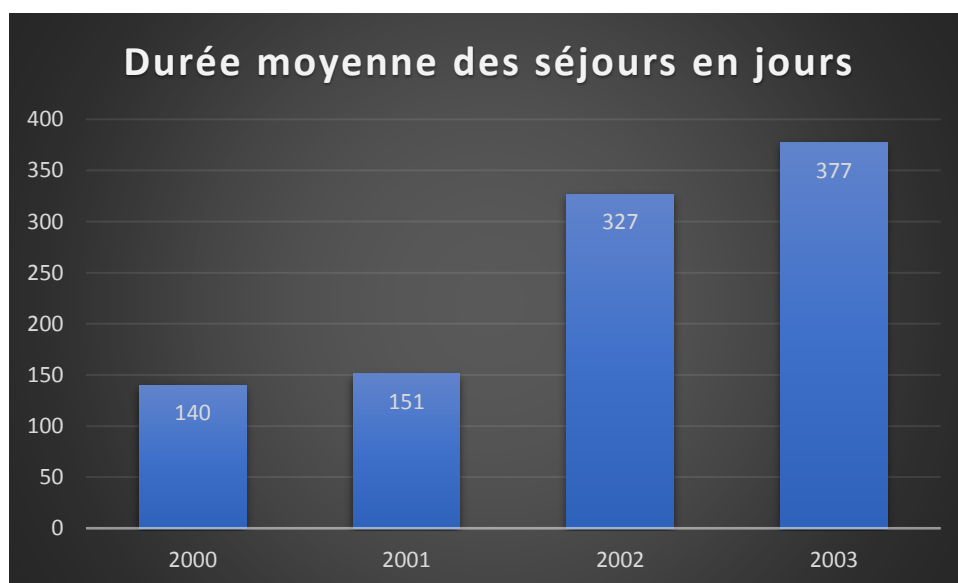
## **2) De nos jours : des profils différents mais toujours des victimes issues des milieux les plus pauvres se retrouvant enfermées**

### **a) Le profil des résidentes**

A partir du rapport d'activité du CHRS Bon Pasteur de 2003 que je me suis procuré, j'ai pu observer des évolutions majeures mais également cerner le profil des résidentes. Tout d'abord concernant l'accès au CHRS, j'ai pu voir l'envers du décor et le nombre de demandes. Ainsi en 2003, ce sont 253 demandes qui ont été faites, dont 45% faites par des travailleurs sociaux, 39% par l'intéressée, 7% par d'autres CHRS, et 7% par la famille ou les relations. C'est donc un nombre considérable de femmes qui sollicitent une structure comme le Bon Pasteur, pour des raisons diverses. On remarque que beaucoup sont déjà accompagnées (52% si on prend les demandes faites par les travailleurs sociaux et les CHRS) mais un grand nombre est exclu au départ de l'aide sociale. C'est donc spontanément que ces femmes sollicitent le CHRS afin de

trouver un abri. Concernant les motifs des demandes, on remarque que 76% invoquent des problèmes familiaux et 18% des problèmes liés au jugement. Cela reste très vague et sera développé dans la prochaine partie.

Au final 13 entretiens ont abouti à 8 accueils sur les 253 demandes. Les raisons des refus sont principalement le manque de places pour 28%, et 54% ont été orienté vers d'autres structures. On peut donc en déduire que les 28% n'ayant pas eu de places ont été refusées alors que la structure était adaptée pour elles. En revanche parmi les 54%, de nombreuses demandes ne correspondaient pas et d'autres structures ont pu les accompagner ou non. D'autres parts, on observe que les demandes ont fortement augmenté et en parallèle les accueils fortement réduits, ne serait-ce qu'au début des années 2000. De la sorte on trouve 197 demandes en 2000 pour 19 accueils, puis l'année d'après 212 demandes pour 10 accueils et en 2002, 259 demandes pour 10 accueils. La demande s'est donc accrue de presque 30% sur la période, tandis que le nombre de femmes nouvellement accueillies s'est vu diviser par plus de deux (de 18 accueils à 8). Le rapport d'activité explique cela par le faible taux de rotation, qui est frappant lorsque l'on voit l'augmentation de la durée moyenne des séjours :



Graphique 2

Celle-ci a augmenté de 270% de 2000 à 2003 et a continué puisqu'aujourd'hui, la moyenne est stable et se situe entre 12 et 18 mois. Même à l'accueil d'urgence qui ne doit être qu'un passage temporaire où la personne est mise à l'abri, le taux de rotation est très faible et certaines femmes étaient là avant mon arrivée et le sont encore à mon départ (mon contrat durait 8 mois). Là où le séjour ne devait pas excéder un mois car le dispositif basé sur le collectif



avec des locaux vétustes, on retrouve des femmes se stabilisant ici. On peut présumer que l'augmentation du nombre de demandes est due à une hausse de la pauvreté, des violences conjugales, mais également par une meilleure information qui arrive à l'oreille du public qui sollicite en retour l'aide sociale. A mon niveau je ne peux qu'émettre des hypothèses qui restent à étudier. En revanche concernant le rallongement de la durée des séjours, je peux l'expliquer comme Carole qui le fait lors de l'entretien en ces mots :

*Une c'est parce que quand il y a un titre qui est pas très clair, le temps que ça se clarifie à la préfecture, le temps de... voilà ça demande plusieurs mois. Et du coup tu peux pas enclencher des demandes de logements tant que la personne elle a pas de droit, ça veut dire elle a pas le droit à la CAF elle a rien, tu peux pas faire de demande de logement. Donc ça rallonge. Et l'autre raison c'est, il y a une crise du logement sur Angers.*

La crise des logements et notamment sociaux est frappante puisque chaque famille attend en permanence l'attribution d'un logement pour aller de l'avant. Ainsi de nombreuses familles sont prêtes à partir et n'ont plus leur place dans une institution de surveillance comme celle-ci mais sont dépendantes des procédures des promoteurs immobiliers. Tout comme les femmes ne disposant pas de papiers sont dépendantes de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ou de la préfecture pour leurs demandes de titres de séjours. Certaines femmes préparent donc leur prochain rendez-vous un an à l'avance puisque les délais sont immenses. Carole témoigne encore de ce fait lors de notre entretien :

*Faudrait vraiment vérifier avec des statistiques mais Vanessa disait que un temps on avait moins de femmes... d'origine étrangère. Ce qui veut dire que concrètement, il y a eu tout un travail nouveau pour nous il y a quelques années, qui était de, la nécessité d'accompagner sur un titre de droit au séjour.*

C'est donc un phénomène qui s'est accentué récemment bien que l'on ne puisse le situer statistiquement. J'ai pu cependant observer<sup>92</sup> que de 2016 à 2019, 38% des résidentes sorties du Bon Pasteur étaient arrivées récemment en métropole française<sup>93</sup>. Cela ne veut pas pour autant dire que toutes ne disposaient pas de la nationalité française puisque beaucoup viennent de l'outre-mer.

Enfin en 2003, l'effectif du CHRS était de 16 familles monoparentales et de 42 enfants. De plus, sur la période 2000 à 2003, 64 femmes étaient mariées et 37 étaient célibataires. Il est

---

<sup>92</sup> J'expliquerais dans la prochaine sous-partie la démarche qui m'a permis d'obtenir ce chiffre

<sup>93</sup> Voir Tableau 1

par ailleurs difficile de cerner un profil type puisque les âges varient de 20 à 60 ans aujourd'hui. En 2003 déjà les écarts étaient grands puisque le rapport d'activité mentionne le fait que 94% des femmes avaient entre 25 et 55 ans. Enfin le CHRS privilégie les femmes installées dans la région puisque 62% viennent du département en 2003 et le reste vient rarement d'au-delà les Pays de Loire.

#### b) Ce sont toujours des victimes de leur milieu qui se retrouvent enfermées

Dans l'histoire du Bon Pasteur, on remarque que tout au long des victimes se sont retrouvées enfermées. Victimes d'une société patriarcale comme on le verra et victimes de la misère sociale comme on l'a vu précédemment. Or le CHRS du Bon Pasteur, a pour vocation de nos jours, à accueillir des femmes ayant des « difficultés sociale, familiale et/ou financière.<sup>94</sup> » De plus l'accueil d'urgence, parallèle au CHRS, accueille-lui « prioritairement des femmes battues », comme le dit le directeur. On retrouve donc un panel des raisons pouvant amener une femme et ses enfants au sein du Bon Pasteur aujourd'hui. L'idée est donc de mettre à l'abri des femmes se retrouvant en danger chez elles, ou bien à la rue pour ensuite les réinsérer. Or on remarque des similitudes avec les jeunes filles que l'on enfermait contre leur gré de 1835 à 1980 dans les institutions du Bon Pasteur. J'ai pu observer à l'aide des archives disponibles sur l'intranet de l'établissement, les raisons ayant amené les anciennes résidentes jusqu'au CHRS. Ainsi au moment de l'entrée dans l'établissement, un travailleur social fait un rapport social évoquant en quelques mots le passé de la femme. Ne souhaitant pas fouiller dans le passé de femmes que je connaissais, j'ai choisi de regarder uniquement les résidentes parties avant mon arrivée soit de 2016 à 2019. Si parfois les informations recherchées ne paraissaient pas, le rapport social ayant été perdu ou la personne n'ayant pas souhaité évoquer son passé, j'ai pu classer les parcours selon quelques critères que j'ai retenu. J'ai donc regardé si les résidentes étaient arrivées récemment sur le territoire français, si elles avaient eu un passé de violences conjugales<sup>95</sup>, ou si leur arrivée était due à des raisons financières. J'ai également créé une catégorie spéciale pour celles ayant connu à la fois des violences et une arrivée récente. Si cette dualité se retrouvait très souvent, il faut noter que

---

<sup>94</sup> Extrait de l'entretien avec Carole, salariée du Bon Pasteur

<sup>95</sup> J'ai regroupé dans la case violence conjugale, toutes sortes de violences : psychologiques, financières ou physiques

chaque critère peut être cumulé, notamment souvent à des difficultés financières. Finalement on obtient le tableau suivant :

	2016	2017	2018	2019	Total
Violences	3	2	3	6	14
Arrivée récente	1	1	2	3	7
Raisons financières	2	1	1	0	4
Arrivée récente + Violences	0	1	5	2	8
Autres	0	6	0	0	6
nsp	0	0	1	4	5
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>44</b>

*Tableau 1*

Si l'on enlève les dossiers ou je n'ai pas pu obtenir d'informations, on trouve donc que 56% des femmes ont connu des violences conjugales sachant que la MAME ne rentre pas dans ces chiffres et l'on retrouve quasi exclusivement des femmes battues en ce lieu. De plus, celles arrivées pour raison financières exclusivement sont rares car cela est un élément partagé par toutes les femmes se retrouvant en CHRS. Ainsi, celles quittant leur mari suite à des violences, se retrouvent souvent sans rien avec leurs enfants. De la même manière, les arrivées récentes sur le territoire, représentant 38% comme vu avant, se retrouvent souvent sans ressources au moment de leur arrivée au Bon Pasteur.

Ainsi, on retrouve premièrement des victimes économiques comme l'étaient avant les pensionnaires via la situation de leur famille. De plus certaines femmes ont pu me témoigner d'enfances délicates et j'ai pu également apercevoir dans les dossiers d'anciennes résidentes, des femmes passées par la DASS durant leur enfance. Ce n'est donc pas une fois adulte que ces femmes rencontrent des difficultés financières, c'est bien souvent que leur position sociale, de filles de classes populaires, augmente leur chance de se retrouver bénéficiaire de l'aide sociale.

De la même façon pour les violences conjugales, cela ne touche pas que les classes populaires, mais les femmes les plus fragiles socialement et économiquement, ont bien plus de chances de se retrouver dans des foyers de femmes battues. Dès lors que personne ne peut venir en aide pour accueillir une femme avec enfant ou que celle-ci ne peut s'affranchir économiquement de son mari, il ne lui reste plus qu'à se signaler à l'aide sociale. Dans la même idée, une femme d'origine gabonaise et résidant à l'accueil d'urgence m'a demandé pourquoi

ce sont les maris d'origines africaines qui frappent davantage leurs femmes. Elle prétendait que les maris « blancs »<sup>96</sup> seraient moins violents dans la mesure où la grande majorité des femmes de la MAME ont des origines africaines. Or, c'est bien car elles sont les femmes victimes de violences conjugales les plus fragiles qu'elles se retrouvent ici. En effet elles sont nouvellement arrivées et disposent de peu de ressources sociales à qui solliciter de l'aide, et sont souvent en attente de papiers et ne peuvent pas travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. Elles sont donc soit dépendantes de leur mari ou de l'aide sociale, là où des femmes insérées ont des connaissances pouvant les abriter et peuvent travailler pour vivre. Par ailleurs l'insertion sociale d'une femme subissant des violences conjugales est un facteur déterminant pour la pousser à signaler ces violences. En effet, une femme insérée depuis de longues années voire depuis toujours dans une région géographique et en couple depuis longtemps aura bien plus de mal à signaler ses souffrances car elle risquerait de perdre tout ce qui représente sa vie sociale et économique. De nombreux facteurs rentrent en jeu, notamment en termes psychologiques, mais plus une personne est socialement et économiquement favorisée, plus elle aura des difficultés à rompre avec son statut acquis. À l'opposé, une femme nouvellement arrivée, voire étant arrivée en France pour son mari rencontré dans son pays d'origine<sup>97</sup>, aura moins de mal à rompre ce statut social, peu valorisé dans l'espace social car récent et donc peu développé. Afin de faire un parallèle avec les anciennes pensionnaires des couvents du Bon Pasteur, on remarque qu'elles ont subi également des violences familiales en plus de conditions économiques précaires. Ainsi grâce à mon questionnaire, j'ai pu observer que 42% de ces femmes ont connu des violences familiales avant leur arrivée dans le Bon Pasteur.

C'est pourquoi je constate que ce sont toujours des femmes victimes que l'on enferme dans ces institutions sociales, à travers l'exemple du Bon Pasteur. D'autant qu'actuellement, ce sont les femmes victimes de violences qui sont contraintes de tout quitter alors que le mari garde sa position économique, bien que son statut social soit amoché par la perte de sa famille<sup>98</sup>. S'il est nécessaire dans le fonctionnement actuel de mettre à l'abri les femmes et les enfants victimes de violences, il serait possible d'inverser le système en prenant en charge les

---

<sup>96</sup> Selon ses mots

<sup>97</sup> Cas rencontré pour une résidente au CHRS

<sup>98</sup> Ce qui pousse nombre de mari à retrouver leur femme pour les convaincre de revenir, comme j'ai pu l'observer pour au moins 4 femmes durant mon service civique. Une d'entre elle a cédé et est retournée avec son mari.

hommes<sup>99</sup>. Si cela se fait quelque peu en France, devait se développer suite au Grenelle sur les violences faites aux femmes fin 2019 et se fait dans d'autres pays, cela n'est pas suffisant alors que les taux de récidive sont bien plus faibles. Or, ce sont toujours les femmes que l'on retire de leurs positions sociales pour les faire repartir à zéro, quitte à en profiter pour les rééduquer<sup>100</sup>, alors que l'homme n'est pas remis en question ou simplement puni par la loi. Il s'agit par ailleurs d'une non-reconnaissance de l'influence de faits sociaux dans le passage à l'acte violent dans un couple. Il ne s'agit pas d'actes isolés mais bel et bien de phénomènes sociaux trop peu expliqués en sociologie si ce n'est par Daniel Welzer-Lang. Cette considération de l'ex-mari ne pouvant que nuire car cela serait inhérent à sa personne masculine, se retrouve également dans le traitement de ces derniers, par l'institution du Bon Pasteur. Si dans l'archive datant de la création de Béthanie en 1978 que j'ai pu me procurer, il y a une trace du rôle du père en ces mots :

Autre point IMPORTANT : le mari, le concubin, l'ami... Si dans un premier temps il est rejeté parce que violent et brutal, il arrive parfois que certaines femmes ne refusent pas l'idée de reprendre la vie commune et souvent à cause des enfants. Nous travaillons surtout pour que la rencontre du père avec ses enfants se passent au mieux.

Si la femme a fait du "chemin", il n'en est pas de même pour l'homme qui lui, est souvent laissé à lui-même et certains nous le disent : "ma femme a de la chance, elle a les enfants et puis vous l'aidez, elle peut vous parler, moi je suis tout seul...." Ces hommes sont contents de pouvoir parler et d'avoir quelqu'un pour les écouter sans les juger.

On peut y voir une grande compréhension du statut du mari, pouvant être violent mais méritant une écoute qui est valorisée ici. Le pardon accordé à celui-ci semble être respecté si la femme le souhaite mais en réalité la femme ne pouvait voir son mari ou ancien mari que via un parloir et ce, jusqu'au passage au nouveau millénaire comme en témoigne Carole :

*Après effectivement les papas avaient peu leur place. Donc il y avait pas possibilité de venir en tout cas d'approcher les enfants dans l'institution. Donc effectivement il y avait un parloir qui était à la congrégation donc on allait avec la femme [...] Voilà droit des papas tout ça, ça a quand même été... les visites, sur l'intimité et la liberté de chacune ça a bougé quand même.*

---

<sup>99</sup> WELZER-LANG Daniel, Les Hommes violents, Paris, Lierre et Coudrier Editions, coll. Écarts, 1991, 332 p.

<sup>100</sup> Voir la partie III-2)

Maintenant le père peut être le bienvenu, bien que je n'en ai jamais vu dans les locaux en 8 mois de présence. J'ai seulement pu en croiser attendant au portail de récupérer leur enfant lors d'une garde alternée alors que :

*N'importe qui peut venir du moment que c'est dans les horaires de visites tout le monde peut rentrer. Un temps les hommes ils rentraient pas hein.*

Malgré cette volonté de s'ouvrir aux hommes, cela reste très délicat comme on peut le voir avec un élargissement des critères d'accueil :

*Il y a eu un moment, ça c'est pas très vieux non plus, je dirais 6-7 ans ou on a élargi nos critères d'accueil aux couples.*

Pour autant les hommes seuls ou avec enfants ne sont pas admis mais le seront peut-être si le CHRS quitte les locaux de la congrégation pour des appartements en diffus dans la ville comme me l'a confié le directeur. Cela n'est pas envisageable à Béthanie dans la mesure où l'accueil des couples n'a pas été une franche réussite comme en témoigne cet échange avec Carole toujours :

- *Et on en a pas eu beaucoup, on en a eu 2 mais c'était compliqué. Et puis je pense qu'on avait pas l'habitude, il a fallu qu'on apprenne. Cette place-là, le groupe avec des hommes tout ça. Et puis finalement on s'aperçoit que c'est pas compliqué, c'est pas parce qu'il y a un homme... Eventuellement cet homme avec sa personnalité mais comme tout un chacun.*
- *Q : C'était chez les résidentes que ça dérangeait ?*
- *Bah je pense que tout le monde en fait. Il a fallu que chacun apprenne. Bêtement on a que des lits simples voilà, enfin tout con. Passer à un lit deux places, accepter... bon on est quand même dans une institution très emprunte de religion avec... voilà un couple c'est aussi la sexualité tout ça. Il a fallu bouger des images.*

On peut donc voir à quelle point le poids de l'histoire de l'institution peut peser dans l'évolution de cette dernière, bien que la société elle-même ai du mal à répondre au problème de violence de nombreux hommes. Ainsi, comme pour la surveillance, l'évolution de la place du père est freinée de manière insidieuse par l'institution.

### c) Dans une institution totalitaire

Ces victimes se retrouvent donc soustraites à leur environnement social pour être placées dans des institutions présentant des points communs avec les couvents du Bon Pasteur. En effet Marcel Drulhe à partir d'un CHRS pour femmes, note que ceux-ci « partagent nombre de traits de ce que Goffman nomme « institution totalitaire » car le collectif contraint des femmes qui veulent devenir indépendantes à titre personnel. <sup>101</sup>» Ainsi l'auteur avance plusieurs raisons :

- le traitement collectif amène la dureté
- l'argent de poche est restreint
- les différences entre les femmes ne sont pas prises en compte afin de privilégier le collectif
- les femmes ne sont jamais consultées pour les décisions fondamentales
- des activités uniquement pour les enfants

L'auteur résume cela avec le terme « couvrir les femmes ». Si des critères comme celui de la prise en compte de l'avis des femmes a pu être améliorée par la loi 2002-2 qui est expliquée ainsi par Carole lors de l'entretien :

*Nous de la loi 2002-2 elle a été mise en place ici en 2003 avec l'ancien directeur autour du CVS, Conseil de la vie sociale. C'est-à-dire la loi elle dit que les usagers sont à remettre au cœur du dispositif d'accompagnement. Et donc ils ont des paroles, un regard sur le fonctionnement. Il s'exprime sur comment ils vivent les choses etc*

Ainsi des femmes sont élues et siègent lors d'un conseil où elles peuvent faire remonter ou proposer des idées. En réalité cela amène à les responsabiliser mais elles ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel, bien que le directeur ne soit pas autorisé à être présent. Même si elles sont écoutées, cela n'exclut pas qu'elles se retrouvent devant le fait accompli pour tout changement, sachant que comme toute organisation, les changements ne sont pas légion car compliqués à être mis en place.

Concernant les autres critères, j'ai pu observer que l'argent de poche, appelé pécule ici, concerne principalement les femmes de l'accueil d'urgence. Celui-ci est récent puisqu'elles disposent depuis janvier 2020, d'un pécule hebdomadaire calculé selon des critères élaborés

---

<sup>101</sup> Drulhe Marcel. Rupture et transition.

par l'Etat. De la sorte on voit que beaucoup de femmes en sont dépendantes et se plaignent de ne pas en avoir assez pour vivre dignement. Elles sont donc dépendantes de l'institution qui peut leur rappeler la façon de bien gérer leur argent, comme j'ai pu le constater<sup>102</sup>.

D'autre part, les activités, dont je suis en partie responsable en tant que service civique, ne sont pas réservées aux femmes dans la mesure où elles ont pour but de les ouvrir pour les insérer socialement. Cependant, afin de participer aux activités, les femmes sont contraintes de se décharger des enfants, ce qu'elles peuvent faire exceptionnellement avec d'autres résidentes mais qui se révèle souvent impossible. En effet, proposer des activités uniquement pour des femmes fut délicat car elles ne pouvaient pas le faire avec leurs enfants, et l'institution souhaite responsabiliser les femmes, ce qui implique que je ne pouvais pas garder des enfants, afin que leur mère en profite pour avoir du temps pour elle. C'est dans une logique de coller à la réalité à laquelle elles seront confrontées, que ces femmes se retrouvent exclues d'activités extra-familiales. Elles en sont ramenées à leur rôle de mère, comme le sont toutes les femmes seules avec enfants, qui doivent consacrer leur vie à leurs enfants et se priver de vie sociale personnelle. L'institution est donc là pour rappeler ce principe en ôtant la possibilité de profiter de temps pour soi, durant cette parenthèse en CHRS, où des activités sont proposées pour elles. Ce sont donc les femmes sans enfants, ou pour les autres, pendant les temps de garde du père (si garde alternée il y a) ou durant les temps d'écoles, qu'elles pouvaient se permettre d'avoir du temps pour leur projet social ou même professionnel.

De manière générale, Nathalie Thiery observe que « les femmes se sentent infantilisées par les contraintes institutionnelles imposées par les règlements intérieurs, et par des pratiques de contrôle qui viennent leur rappeler leur statut de bénéficiaire de l'aide sociale. Elles ont conscience d'être subordonnées aux travailleurs sociaux, qui ont le pouvoir d'intervenir dans des décisions les concernant directement. Certaines expriment un sentiment de disqualification, selon le terme employé par Serge Paugam<sup>103</sup>, induit par le fait d'avoir recours à l'Aide sociale, mais également provoqué par le vécu même de la prise en charge<sup>104</sup> ».

---

<sup>102</sup> Notamment une femme qui « ne sait pas gérer son argent » selon les mots d'une travailleuse sociale et dès le constat fait, les travailleurs sociaux sont amenés à lui en parler.

<sup>103</sup> Serge PAUGAM, La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, PUF, 1991.

<sup>104</sup> Nathalie Thiery, « Femmes hébergées et professionnels. Regards croisés sur la parentalité en CHRS : Quelles interventions socio-éducatives ? » ERES | « Vie sociale », 2008/2 N° 2 | pages 45 à 53



Ainsi, les résidentes actuelles se retrouvent contraintes, à une échelle moindre si l'on compare au passé du Bon Pasteur, par les institutions leur venant en aide. C'est en tout cas ce que prône l'aide sociale, qui sous prétexte de mettre à l'abri des victimes, se permet d'exercer un contrôle fort, rappelant les institutions totalitaire<sup>105</sup> décrites par Erving Goffman. Corinne Lanzarini ajoute que « si l'on examine la fonction des institutions totalitaires, il semble que bon nombre d'entre elles n'ait d'autre but que d'assurer, comme de simples magasins, la mise en dépôt de leurs pensionnaires. Il y a donc une contradiction entre ce que font effectivement les institutions totalitaires et ce qu'elles sont censées faire selon les déclarations des responsables.<sup>106</sup> » On retrouve donc l'idée d'éduquer les classes populaires et surtout les femmes, en les enfermant sous prétexte de les aider. En réalité l'enfermement est ici non contraint mais inévitable, dans le sens où cela représente la meilleure option pour des femmes victimes de violences conjugales ou financières<sup>107</sup>. L'assujettissement à l'institution existe d'emblée puisque « pour rejoindre un CHRS, une femme doit se mettre dans une démarche « d'insertion » »<sup>108</sup>, ainsi il est indispensable de se plier aux exigences de l'aide sociale, afin de mériter l'aide en retour.

Outre ce que Marcel Drulhe a pu observer, il existe à mon sens des pratiques directement héritées et assumées par l'institution qui rappellent des notions évoquées par Erving Goffman pour décrire des institutions totalitaires. Premièrement on peut citer ce que l'on appelle au sein du Bon Pasteur, le cahier de liaison. Dès mon arrivée on m'a présenté cet outil comme un moyen de transmettre à l'équipe des infos quotidienne sur chacune des résidentes. Le but étant de « toujours retenir le positif comme le faisaient les sœurs ». Ce sont ces mots qui m'ont fait comprendre que je mettais les pieds dans une institution ancienne et qui m'a fait prêter attention à l'héritage de l'époque des sœurs dans les pratiques. Ainsi les sœurs notaient dans des livres chaque soir, des éléments de la journée de manière individualisée et l'on retrouve la même chose aujourd'hui sous forme informatique depuis le dernier changement de direction. Aujourd'hui les travailleurs sociaux, ne se croisant pas tous les jours en raison des horaires de chacun étalés sur 7 jours de 8 heures à 21 heures, peuvent transmettre leurs

---

<sup>105</sup> Goffman, Asiles

<sup>106</sup> Lanzarini, Corinne. « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale », Cahiers du Genre, vol. 35, no. 2, 2003, pp. 95-115.

<sup>107</sup> Le terme de violence financière a du sens ici, car il désigne des cas où l'endettement dû à des difficultés financières, rend la situation impossible pour ces femmes qui se retrouvent sans rien et endettées plus que de raison.

<sup>108</sup> Thiery, Nathalie. « Femmes hébergées et professionnels.

préoccupations, les évolutions de dossiers ou même des éléments du quotidien basiques d'une résidente. Ce cahier de liaison est consulté par tous les salariés du CHRS ainsi que par la sœur référente du CHRS, uniquement de manière informative et non pour surveiller comme j'ai pu le comprendre lors de l'entretien avec cette dernière. Cependant cela rejoint la notion de rites présents dans les institutions totalitaires selon Goffman<sup>109</sup>, qui mettent en place une sorte de journal relevant tout type d'anecdotes. Cela se révèle être un système de surveillance étroit qui exclut toute discussion privée entre un salarié et une résidente. Ainsi, une anecdote m'a particulièrement frappé en ce sens durant mon expérience. Alors que je croisais une femme récemment arrivée, je la questionne sur une activité lecture qu'elle a réalisé avec des enfants. Cette anecdote positive et innocente, que j'avais pu lire dans le carnet de liaison et que j'avais évoquée pour démarrer une discussion comme j'aurais pu parler du beau temps, a créé chez cette personne une réaction de méfiance puisqu'elle m'a rétorqué : « il y a des caméras ici ou quoi ? ». Cette même personne m'avait fait part de ses peurs le soir de son arrivée lorsqu'elle s'est sentie menacée par le règlement qui lui avait été présenté lors de son accueil. L'ensemble des sanctions évoquées lui avaient paru comme une menace incarnée par l'institution.

Si des pratiques héritées comme celle-ci peuvent être assumées, d'autres sont latentes et acceptées tels quelles alors que l'on peut les interroger. C'est le cas de la question de la surveillance de nuit et de la restriction des sorties que j'ai hypothétiquement rapproché à la période du couvent. En effet il paraît contradictoire d'entendre dans le langage de tous les salariés du CHRS que la responsabilisation est la règle d'or pour qu'elles puissent se réinsérer.

- *Q : Et je me demandais si c'était nécessaire les veilleurs de nuit, est ce qu'il y en a partout ? (sous-entendu dans les autres CHRS)*
- *(Il me coupe) Non, on est les derniers. Et tu vois la semaine dernière on en a pas eu sur Cholet vendredi samedi et dimanche. Ça a embêté personne hein. [...] Donc moi je dis souvent : plus nous sommes là, à Béthanie, à Cholet, moins elles sont là. On les écrase. Toi t'as pas un surveillant de nuit chez toi, enfin je suppose*

Le directeur est donc conscient de ce décalage et surtout de l'ancienneté du système en place. Cela rentre en contradiction avec sa volonté de responsabiliser les femmes (il évoque au cours de l'entretien de donner la carte bleue aux femmes s'il manque du matériel, il a mis

---

<sup>109</sup> Goffman, Asiles

en place des femmes comme référentes incendie si l'alarme sonne, etc...), et il souhaite abolir ce système. C'est pour cela qu'il a choisi de déménager la permanence du CHRS à l'accueil d'urgence car « c'est là où est le besoin » déclare-t-il. La principale opposition à ce changement est selon lui les délégués syndicaux, qui y voient une diminution des effectifs et des moyens, ce que le directeur ne nie pas puisqu'il doit économiser depuis qu'il paie un loyer. Si cet aspect n'est pas voué à durer sous l'égide du directeur actuel, il est intéressant de se projeter sur l'origine historique. En effet la surveillance était logique à l'époque des sœurs, où il s'agissait davantage d'un pensionnat où l'on n'était pas libre de ses allées et venues, mais moins dans un CHRS comme actuellement. Ainsi on peut comprendre le contrôle omniprésent dans des structures qui étaient davantage vouées au redressement des jeunes femmes de l'époque mais on peut douter de l'intérêt pour des femmes qui sont considérées comme des victimes aujourd'hui. Outre la permanence nocturne, les femmes doivent signer un registre tous les soirs en début de soirée (vers 21H souvent) ou prévenir si elles reviennent plus tard en se justifiant. De la même façon, les sorties sont limitées en nombre puisque les femmes du CHRS ont le droit de découcher chaque samedi et 7 fois par semestre, comme le confirme Carole lors de l'entretien :

*Moi je suis pas favorable, elles ont droit à 7 jours par semestre et je me dis si on est une volonté d'insertion bah l'insertion c'est aussi sociale quoi. Et de maintenir ses réseaux amicaux, ou de les développer ou de les initier et bah c'est aussi les préparer à avoir des ressources à l'extérieur pour quand elles vont être chez elle donc moi je trouve que c'est trop peu.*

Quant aux femmes de la MAME, découcher leur est interdit et des sanctions peuvent avoir lieu si ce n'est pas respecté. L'argument actuel est la protection de ces femmes, comme pour le fait de les tenir à l'écart géographiquement avec un bâtiment isolé. De la sorte, on assiste à un système qui se fait avec le sourire et auquel tout le monde s'accommode sans grogner, mais qui met en place un système de surveillance très élevé et qui tait son nom. Lorsque je questionne le directeur pour savoir si ces méthodes sont un héritage, la réponse qui suit est :

*C'est les filles, tu sais c'est les filles. Les religieuses c'est les mères... tu vois bien. Elles ont fait vœu de chasteté, mais elles auraient bien aimé avoir des gamins. Comme elles ont pas pu elles ont trouvé ce truc là...*

L'explication avancée tiendrait à la fois du sexe des personnes accueillies, mais également du caractère protecteur des sœurs. Comme si le fait que ce soient des femmes elles aussi, implique qu'elles aient un instinct maternel naturel qui, bien qu'enfoui par leur vœu de

chasteté, les fait agir de la sorte. Si cette vision révèle davantage un positionnement personnel vis-à-vis des femmes, il est indéniable que le fait d'être une femme influe sur le but d'une telle surveillance. On peut se douter qu'un système pareil chez un CHRS (ou anciennement un bagne) réservé aux hommes, viserait à leur empêcher de mal-agir en dehors des murs mais qu'en est-t-il pour des femmes bien souvent davantage victimes que coupables lorsqu'elles se retrouvaient entre ces murs. Vraisemblablement le souci premier était de les protéger du dehors, où elles ont subi des violences physiques, psychologiques ou encore sociales. C'est pourquoi on retrouve cet argument dans les bouches des travailleurs sociaux actuels au cours de discussions ou même dans celle de la sœur interrogée par exemple. Carole, lors de l'entretien déclare lorsque je la questionne sur la surveillance de nuit :

*Euh et bien, c'était le choix de ce Bon Pasteur là, enfin de cette institution-là, de conserver le regroupé avec des temps de permanence, au maximum pour sécuriser, protéger enfin c'est ce qui était mis en avant... Bon finalement on s'aperçoit que tu vois le dimanche matin qu'il n'y est personne, y'a pas d'observation comme quoi c'est plus insécurisant, y'a pas plus d'intrusion, pas plus d'insécurité, on peut pas dire ça.*

Ainsi, ce système n'est pas remis en question car ancré dans la congrégation. C'est lorsque faute de moyens, la présence des salariés diminue, que les acteurs remettent en question la permanence constante. Si avant les salariés étaient là chaque instant, il y a désormais des moments où aucun salarié n'est présent<sup>110</sup> et seul une astreinte est proposée par téléphone. De la même manière, le confinement lié à l'épidémie de Covid 19 a réduit drastiquement la présence des salariés, ce qui a fait dire à des résidentes qu'elles n'avaient plus besoin des travailleurs sociaux. De cette façon certaines remettent en cause la trop grande présence des salariés et le directeur m'a même confié en être ravi dans la mesure où cela correspond à sa vision du travail social. C'est pourquoi le télétravail est resté en vigueur un peu plus longtemps et la réduction de la masse salariale risque de profiter de cette situation pour redevenir un sujet d'actualité.

Néanmoins, chez le directeur qui dit des permanences de nuit « Ah moi je trouve ça très choquant et je vais tout faire pour que ça s'arrête », on peut percevoir une ambivalence. La surveillance des pensionnaires, qui se doivent de prévenir par SMS ou téléphone de leur retard le soir ou encore faire une demande d'absence si elles veulent s'absenter un ou plusieurs

---

<sup>110</sup> Tous les jours de 6H à 8H, le samedi matin de 6H à 10H et le dimanche matin de 6H à 14H il n'y a pas de travailleurs sociaux depuis le dernier changement de direction il y a 5 ans.

jours, n'est pas un élément qui le dérange plus que ça. En effet cet aspect a été évité lors de l'entretien et j'ai été témoin de nombreux avertissements donnés suite à des absences répétées et non justifiées au regard du règlement de certaines pensionnaires. Bien souvent, ces avertissements ou sanctions restent verbaux, mais il n'en reste pas moins qu'elles sont convoquées par le directeur ou la cheffe de service pour se justifier et essuyer des réprimandes. Ce traitement est totalement infantilisant et contradictoire encore une fois avec l'objectif de responsabilisation. Pourtant la remise en cause de ce système ne semble pas être d'actualité bien que la fin des surveillants de nuit permettrait un accroissement conséquent de la liberté des femmes.

Pour finir sur ce point, il est important de nuancer, puisque pour les accueils d'urgence de femmes battues, la surveillance de nuit sert à assurer une présence rassurante et même à sécuriser. Car certains maris ou anciens maris parviennent à trouver l'adresse secrète de l'accueil d'urgence et essayer de convaincre leur femme de revenir ou du moins reprendre contact. Cela crée tout de suite un sentiment d'insécurité fort chez la personne que peut rassurer la présence d'un surveillant la nuit. De plus de nombreuses femmes trouvent du réconfort dans le fait de disposer d'une oreille disponible au beau milieu de la nuit lorsque les angoisses resurgissent. J'ai par ailleurs pu observer que la pratique de la surveillance de nuit pour les accueils d'urgences était répandue dans des institutions ne disposant pas du passé chrétien du Bon Pasteur. C'est en cumulant tous les moyens de surveillances que l'on peut remettre en question ce fonctionnement hérité. D'autant qu'il semble peu utile pour les femmes du CHRS d'avoir ce service alors qu'elles ne sont pas là pour une mise à l'abri comme celles de l'accueil d'urgence mais bien pour se réinsérer.

### **III Des objectifs de réinsertion instaurant puis perpétuant les inégalités de genre**

#### **1) De 1835 à la fin du XXème : Une logique de rééducation pour en faire des femmes dociles**

##### **a) Une rééducation morale : en faire des femmes**

Nous avons pu voir le jugement de la société sur ces jeunes filles, jugement qui les mènera pour beaucoup entre les murs du Bon Pasteur. Leur internement a vocation à retirer de la société des filles jugées perverses, ce qui implique des attentes autour de leur passage

au Bon Pasteur. Les sœurs sont donc les gardiennes du centre de rééducation de filles perdues, filles perdues ne méritant même pas l'aide sociale pour beaucoup, ce qui aura pour conséquence un laisser faire. Ce n'est pas pour rien si les jeunes filles se retrouvent davantage dans des bagnes religieux, là où les garçons iront croupir dans des prisons. C'est en raison de l'image des sœurs, femmes chastes consacrant leur vie à Dieu qui ne peuvent qu'inculquer des bonnes valeurs à ces femmes. Ainsi le modèle d'éducation présent au sein de la congrégation est irrémédiablement lié à la religion catholique. On remarque dans les écrits de Sœur Marie-Bernard, l'idée de filles faibles et à protéger lorsqu'elle justifie l'internement : « il semble d'emblée que la fille soit plus naturellement destinée à une vie d'internat. On a pensé qu'elle avait besoin d'être protégée plus que le garçon, qu'il fallait qu'elle soit « préservée. » »<sup>111</sup> On retrouve le terme qui est attribué au sein du Bon Pasteur aux filles orphelines, préservées des plus grandes qui sont déjà perverties. On comprend que, par définition, les femmes doivent être préservées, mais dès lors qu'elles auraient commis un péché, elles perdraient leur statut de femmes à protéger pour devenir des « Pénitentes »<sup>112</sup>, devant se racheter. Le but est donc de les ramener à leur statut de femmes pour les réinsérer. Ce processus passe par la diabolisation du corps comme en témoigne une ancienne résidente :

*Toujours cette humiliation du corps, ce refus de la féminité au nom du péché. Une fille ne doit pas regarder son corps, encore moins le toucher*<sup>113</sup>

Ainsi, le corps devait être caché et les menstruations, symbole du début de la perversion comme on l'a noté précédemment, étaient inexplicables voire dénoncées comme honteuses. L'idée était donc de diaboliser tous les aspects de la sexualité dans la mesure où l'on percevait leur déviance à ce niveau, pour mettre l'accent sur l'idéal qu'est la femme docile. C'est ce qu'on retrouve dans cet extrait du texte de Sœur Pernot<sup>114</sup>, définissant ce que doit être une religieuse pour permettre à ces jeunes filles de retrouver le bon chemin :

1° — Une religieuse, c'est d'abord une femme, et elle doit incarner une féminité réussie, développant dans la joie les virtualités de son être.

---

<sup>111</sup> Bernard (sœur Marie), « Le problème des filles en internat »

<sup>112</sup> Voir la séparation entre les « Préservées » et les « pénitentes » au sein du Bon Pasteur dans la première partie

<sup>113</sup> Bougelot, *Enfances volées*

<sup>114</sup> Sœur Pernot, « Religieuses et laïques »

La religieuse est associée à l'image de la féminité, qui « doit développer les virtualités de son être ». Expression que l'on comprend mieux lorsqu'elle définit le rôle de l'éducatrice plus loin :

L'éducatrice « féminine » apporte la joie à la vie. Elle crée autour d'elle une ambiance de beauté par elle-même, soignée, coquette...) et par la manière dont elle anime les choses autour d'elle (décoration, goût, etc.).

C'est principalement sur son paraître que l'éducatrice transmet des caractéristiques réservées aux femmes à savoir « être soignée, coquette » ou encore la « décoration, (le) goût ». Ces termes reviennent également dans un rapport<sup>115</sup> qui évoque le fait de bien les habiller mais l'auteur du rapport avertit : « ne laissons pas s'oblitérer en elles cette coquetterie », ce défaut « bien féminin ».

Ces critères pouvaient s'appliquer aux éducatrices laïques ayant fait leur apparition au milieu du XIXème, mais avant les filles ne pouvaient que prendre exemple sur les sœurs, qui n'étaient pas connues pour l'étalement de leur féminité. Ainsi pendant la majeure partie de l'histoire du Bon Pasteur, les sœurs se sont davantage consacrées à combattre les perversions, comme en témoigne l'ancienne pensionnaire interrogée au moment où je lui demande comment les sœurs ont essayé de les « mater » :

*Bah c'était sans arrêt, à longueur de journée... « heureusement qu'on vous a récupéré parce que vous seriez sur le trottoir » (imite les sœurs) et à chaque fois dans ma tête je me disais mais non je serais pas sur le trottoir. Et puis finalement y'a des filles qui se sont retrouvées sur le trottoir*

Le conditionnement était tel que les chances d'échapper à ce destin étaient faibles. Ainsi un témoignage à la troisième personne évoque ceci : « A sa sortie à 21 ans, elle hérite d'une réputation de putes auprès de sa famille. »<sup>116</sup> Car le conditionnement se faisait dans les têtes des jeunes filles mais était diffusé à l'extérieur du Bon Pasteur. Nous avons vu que tous les témoignages évoquaient le regard des gens de l'extérieur lors des ballades. Cela correspond à l'image que l'on donnait à ces filles lors de leur internement et malgré cela il était très difficile d'en échapper à leur sortie :

*Parce qu'une fille comme nous avec un passé pareil... un garçon honnête ne pouvait pas s'intéresser à nous... Ou alors on allait se prostituer puisqu'on était bien partie pour*

---

<sup>115</sup> Pascalis (R.), « Rapport sur l'oeuvre des Bon-Pasteur », Union des sociétés de patronages, n°4, 1938, pp. 268 - 278.

<sup>116</sup> Bougelot, Enfances volées

Lorsque j'ai rencontré Marie-Christine Vennat, entrée au Bon Pasteur en 64, soit 56 ans après son entrée, elle me confie que son mari ne sait pas vraiment ce qui lui est arrivé durant ses années et ce, alors qu'elle consacre beaucoup de son temps personnel à son combat pour la reconnaissance des crimes de la congrégation du Bon Pasteur :

*Si j'en ai parlé rapidement mais j'ai l'impression qu'il saisit pas hein... parce que pour lui j'ai toujours été avec un mauvais caractère, un caractère vif... (souffle) et je crois qu'il réalise pas*

Toutes ces années après, l'enfermement de Mme Vennat pourrait donc se justifier par son mauvais caractère, élément que l'on pointe régulièrement pour désigner l'attitude d'une femme qui sort de son conditionnement de femmes. Dès lors qu'une femme sort de la case que la société patriarcale lui a réservée, alors cela est mis sur un caractère naturellement mauvais de ces dernières alors que cela peut consister également en de l'irrévérence. Il est donc très délicat pour une femme de s'épanouir, puisque l'on est rappelée tout de suite à sa position de femmes soumises. L'enfermement de milliers de jeunes filles était directement lié à l'aspect rebelle de celles-ci, et le fait de le dire aujourd'hui ne choque pas que ce soit le mari de Mme Vennat ou même des membres de mon entourage lorsque je leur parlais de mon travail sur la congrégation et son passé. La construction sociale autour de la docilité de la femme a donc été une réussite puisque cela apparaît comme la normalité pour beaucoup, et cette construction s'est notamment faite par l'attribution de métiers peu valorisés pour renforcer leur infériorité et leur dépendance à des générations de femmes comme nous allons le voir.

#### b) Mais aussi une formation professionnelle reproduisant les inégalités de genre

Le conditionnement dépassait la simple correction de l'aspect moral des jeunes filles puisque pour en faire des femmes dociles, il fallait les former professionnellement à en être. C'est ce que l'on peut observer à travers les formations proposées à ces jeunes filles au sein des Bon Pasteur. Marie-Christine disait de sa formation :

*On a essayé de nous former... pour qu'on devienne de bonnes épouses soumises.*



C'est effectivement ce que l'on retrouve dans les formations du Bon Pasteur qui ne laissaient guère de choix. Mauricette, une ancienne pensionnaire m'ayant envoyé son témoignage par mail me disait ainsi :

*En ce qui concerne, les études, nous n'avions pas trop le choix soit le ménager, soit le bureau !*

Marie-Christine poursuit :

- *On travaillait, je faisais de la couture moi. Y'avait des filles qui étaient à la blanchisserie c'était une horreur, tellement c'était dur. Bah elles lavaient les draps à la main avec la brosse, les planches euh...*
- *Q : Toute la journée ?*
- *Toute la journée ! [...] Les travaux, c'était que des travaux manuels. Ou on était bonne à tout faire puisqu'on dit bonne à tout faire. Ce qui est très péjoratif de dire boniche. Parce qu'une femme de ménage euh, y'a rien de dégradant. Mais on était boniche. Mère de famille si on avait la chance qu'un mec nous regarde et nous épouse*

Le Bon Pasteur propose donc des formations pour les métiers qui s'avèrent encore aujourd'hui être parmi les plus féminisés à savoir le secrétariat et l'entretien ménager<sup>117</sup>. Si ces formations répondent à la demande de l'Etat pour fournir une main d'œuvre féminine qui travaille de plus en plus, cela dessert d'autres buts. En effet alors que les femmes militent pour davantage de droit au travail, la société va leur en fournir dans des secteurs définis. Cette mutation va être contrôlée pour que la femme ne sorte pas de son rôle de mère, et pire encore pour les jeunes filles du Bon Pasteur puisqu'elles sont conditionnées à être exploitées comme elles le sont déjà durant leur enfermement. C'est ainsi que « pendant plusieurs décennies, la bourgeoisie mancelle y recrute sa domesticité, d'autant plus facilement que le service après-vente est garanti : une employée ne fait pas l'affaire, on la ramène au Bon-Pasteur, qui en propose une autre. »<sup>118</sup> De la même manière, un rapport de 1889 témoigne : « Quand les jeunes filles sortent de ces établissements à dix-huit ou vingt ans, elles sont réduites à se placer comme domestiques et il arrive souvent qu'elles soient sans ressources. »<sup>119</sup> Le conditionnement est extrême puisqu'aucun choix ne leur est laissé, devant les faibles ressources dont elles disposent, à leur sortie. Si on pouvait penser que le pensionnat leur eut fourni une bonne éducation selon les termes de l'époque, il n'en est rien puisqu'elles sont

---

<sup>117</sup> Métiers à 98% féminin en 2011 selon DARES ANALYSES, Décembre 2013, N° 079

<sup>118</sup> Barré Havard, BRODEUSE

<sup>119</sup> A.N., F12 4752, rapport Giroud de janvier 1889

toujours catégorisées comme des filles perverses. Ainsi elles ne peuvent faire valoir leur semblant de formation, formations qui se sont développées tardivement dans les Bon Pasteur. Ainsi, au Bon Pasteur du Mans, il n'est possible qu'à partir de 1951 de faire un Certificat D'aptitude Professionnelle (CAP) enseignement ménager puis un CAP coupe couture, un CAP de brodeuse lingère, un CAP apprêteuse visiteuse<sup>120</sup>.

Mais cela va au-delà de la formation professionnelle puisqu' « avec l'école ménagère, les sœurs forment les futures mères de famille, qui devront savoir tenir leur ménage. »<sup>121</sup> La seule issue possible est de trouver refuge dans un mariage et entretenir son ménage pour que son mari l'entretienne financièrement en retour. Cela tient particulièrement chez ces jeunes filles perdues, puisque cette voie représente leur chemin vers la guérison. En ce sens, le rapport Pascalis de 1938 commandité par l'Église sur les œuvres du Bon Pasteur signale qu'il faut les occuper pour ne pas que « l'esprit vagabonde et s'évade »<sup>122</sup>. Ainsi, « il faut donc s'ingénier à leur trouver des occupations constantes et absorbantes. Elles s'occuperont à leur entretien et à celui de la maison, elles s'occuperont à l'étude, elles s'occuperont à apprendre un métier, elles s'occuperont même pendant leurs récréations. L'entretien est primordial, puisque « il faut seulement qu'elles soient de vraies ménagères [...] Lorsque vos filles sortent de chez vous, une vie familiale est la seule qui puisse les sauver du désordre et du vice »<sup>123</sup>. Le droit chemin duquel ces filles se seraient éloignées serait donc à retrouver et se réduirait au mariage. On retrouve encore l'idée de ramener la femme à son rôle premier de procréer et ensuite d'élever ses enfants. Ce serait donc en polluant leur esprit avec ce travail ménager, qu'elles retrouveraient leur rôle initial de « Préservées », pour ensuite que seul un mari pourrait protéger lorsqu'elles seront adultes.

Une ancienne résidente confie avec recul son ressenti sur les issues proposées après le Bon Pasteur :

« En sortant de cette institution, nous n'avions que trois solutions :

- Rentrer chez les « Madeleines ». Ce sont d'anciennes pensionnaires qui deviennent religieuses cloîtrées. Les sœurs faisaient tout pour nous y faire rentrer. Elles nous

---

<sup>120</sup> Le CAP d'apprêteuse visiteuse consiste en de la blanchisserie, même si celles jugées comme intellectuellement faibles sont justes préparées pour les usines textiles.

<sup>121</sup> Barré Havard, BRODEUSE

<sup>122</sup> Pascalis, Rapport

<sup>123</sup> *Ibid*

disaient : « vous êtes perdues dans le monde, vous finirez putain. Vous êtes des filles perdues ». Nous ne comprenions pas.

- Se faire putain : les « maquereaux » nous attendaient à la sortie
- Soit se marier, ce que je fis. »

On pourrait rajouter à ces trois options, celle de fournir la main d'œuvre docile que ce soit auprès des familles bourgeoises ou bien auprès des grands patrons et de leurs usines. Le Bon Pasteur a donc contribué à cantonner les femmes à certains métiers, proche des qualités et caractéristiques que l'on attribue à leur genre, notamment celui de tenir un ménage.

#### d) Ou bien en faire des sœurs madeleines

Ainsi, le salut de l'âme était primordial et ce dans les écrits du Bon Pasteur. C'est pourquoi de nombreuses filles entrèrent dans les rangs après leurs passages au Bon Pasteur, effrayées du monde extérieur après en avoir été coupée aussi longtemps<sup>124</sup>. De la sorte Véronique Strimelle observe que « les archives du Bon-Pasteur regorgent de récits édifiants de conversions de prisonnières, de jeunes délinquantes passées au Bon-Pasteur. Ces récits suivent toujours à peu près la même trame. Au départ, les jeunes filles sont enfermées contre leur gré. Après une période de révolte plus ou moins longue, un changement intérieur profond suscite leur conversion. Les jeunes filles se repentent de leur passé et, souvent, meurent peu de temps après, apaisées et certaines qu'elles sont « sauvées » ». <sup>125</sup> Les anciennes pensionnaires témoignent du fait que beaucoup des sœurs les encadrant sont d'anciennes paires et sont parfois plus sévères. Marie-Christine témoigne de ce fait et également de la distinction entre les sœurs du Bon Pasteur et les sœurs madeleines :

*Il y en a qui sont devenues sœurs ... mais alors quand des filles comme nous devenaient religieuses, on les mettait au couvent des sœurs madeleines, c'est à dire que toutes les sœurs madeleines étaient des anciennes pensionnaires. On les mélangeait pas avec les autres, c'est épouvantable. Et même à la mort elles sont pas dans le même cimetière.*

Les sœurs disposaient donc à la fois d'une main d'œuvre pour réaliser leur travail et en retirer de l'argent mais elles allaient plus loin. Elles sous-traitaient également leur rôle de sœur

---

<sup>124</sup> 88% des anciennes résidentes ayant répondu à mon questionnaire disent avoir connu une coupure partielle ou totale avec l'extérieur.

<sup>125</sup> Strimelle, La gestion de la déviance

encadrantes à d'anciennes pensionnaires qu'elles auront exploitées de leur premier jour jusqu'à leur dernier.

Cette recherche du salut de l'âme par le passage au couvent répond au modèle proposé à ces jeunes filles. Pascalis dans son rapport répondait à la question « qu'allez-vous en faire ? » par « il faut leur refaire une âme ». <sup>126</sup> Pour autant, il pointait également une ambiguïté dans l'accompagnement des sœurs : « Vos filles viennent du monde et doivent retourner dans le monde. Le séjour au Bon Pasteur n'est pas une fin en soi. Il est vrai que vous gardez chez vous quelques filles que la vie a effrayées et qui n'ont pas voulu quitter le refuge que vous leur offriez. C'est un acte de grande charité mais ce n'est pas là votre rôle essentiel. Votre vraie tâche consiste à rendre au monde et à la vie sociale des femmes capables d'y tenir une place utile et méritoire. [...] Il faut qu'elles pensent au monde extérieur. » <sup>127</sup>

« Ces critiques faisaient ressortir deux volets inconciliables du programme développé par les religieuses : tout en voulant intégrer les filles au monde extérieur, elles présentaient comme seul modèle de femme « acceptable » celui de la religieuse ou de la pénitente, qui ont décidé de quitter le monde pour « sauver leur âme ». » <sup>128</sup> Cette analyse résume l'échec des sœurs en ce qui concerne la réinsertion de ces jeunes filles. Le cloître revêtait une importance trop grande pour permettre de démarrer une nouvelle vie, de disposer d'une seconde chance alors qu'elles n'en ont pas eu de premières.

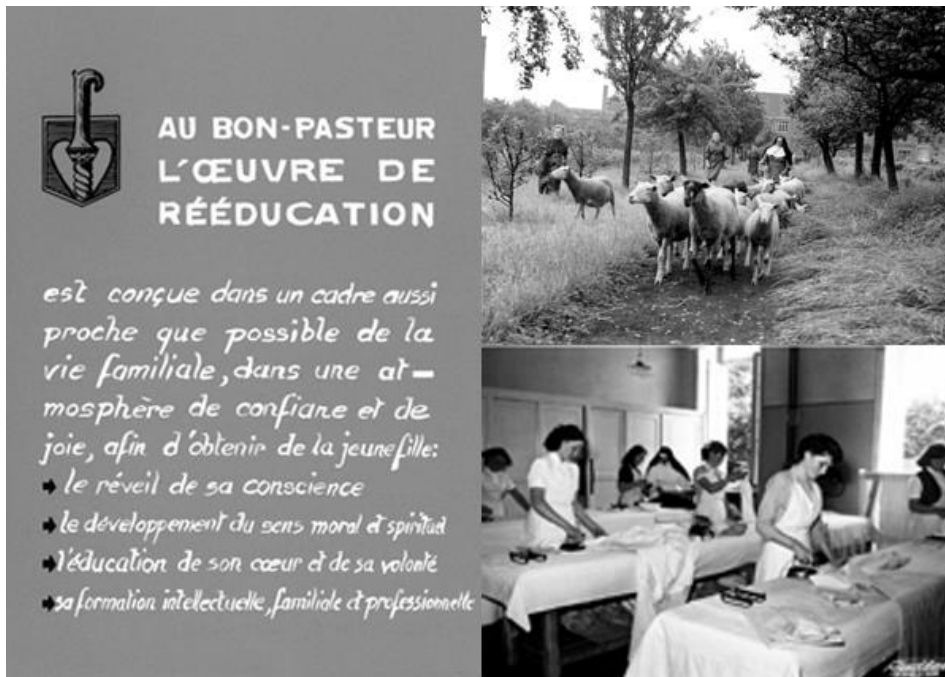
Pour finir cette partie, les objectifs du Bon Pasteur sont résumés dans cette image d'archives, qui démontre la prégnance de la notion de famille et de la vertu :

---

<sup>126</sup> Pascalis, Rapport

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> Strimelle, V. (2011). Du tribunal à l'institution. Les jeunes filles délinquantes et « incorrigibles » traduites devant la Cour des délinquants et placées dans les établissements du Bon-Pasteur d'Angers de Montréal (1912-1949). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 65 (2-3), 203–226.



## **2) Depuis 1978 et la création de Béthanie : une volonté d'accompagner vers l'indépendance qui se heurte à un réalisme froid**

### **a) Un objectif témoin de la société actuelle : en faire des femmes indépendantes**

Les CHRS, structure créée par une loi en 1974, ont pour fonction d'héberger des personnes en difficulté. Ils peuvent être spécialisés pour accueillir un public particulier ou encore assurer un service de réinsertion ou non, en fonction du degré d'urgence. Ainsi la MAME, assure un accueil d'urgence sans service de réinsertion, contrairement à Béthanie mais ils sont tous les deux regroupés sous l'égide du CHRS du Bon Pasteur. Le CHRS du Bon Pasteur a donc évolué et a mis les femmes au centre de son dispositif dans le sens où le mari en a souvent été exclu, ce qui laissait la place libre à la femme. Par conséquent une volonté a été de responsabiliser les femmes pour les rendre autonomes et indépendantes. Cela fut permis notamment par la loi 2002-2 qui impose la consultation des résidentes et s'observe au quotidien dans les actions des travailleurs sociaux. Ainsi, on m'a aiguillé à mon arrivée pour m'apprendre des manières de faire afin d'accompagner les femmes dans toutes leurs démarches. Absolument chaque action pourtant anodine comme déboucher un lavabo doit se faire avec la personne dans le but de la rendre autonome lorsqu'elle vivra seule. Ainsi ce n'est pas un service qui est proposé aux résidentes mais un accompagnement, si elles ont besoin d'une aide. Cela s'observe dans l'accompagnement social puisque c'est aux femmes de venir, bien qu'elles soient surveillées dans leurs avancées lors de réunions hebdomadaires.

Ainsi tout est fait à priori pour éviter qu'elles ne se retrouvent en situation de dépendance vis-à-vis de l'aide sociale, même si on verra que la réussite est partielle.

Pour accompagner les résidentes, le Bon Pasteur fonctionne avec un système de tuteur attribué pour chaque résidente. Carole m'expliquait lors de l'entretien qu'avant l'arrivée du nouveau directeur, le Bon Pasteur fonctionnait avec un système de double tuteur, un pour les démarches administratives et ses droits tandis que le second gérait davantage la vie quotidienne. Sachant que sur les 6 travailleurs sociaux, 4 s'occupaient de la vie quotidienne ce qui implique que la priorité était davantage à ce niveau. Après une suppression de poste, ils ont dû se réorganiser et passer à un tuteur principal et un deuxième faisant le rôle du tiers en cas de litiges. Et enfin actuellement après la perte d'un demi-poste il n'y a plus qu'un tuteur par personne. C'est pourquoi la CHRS se retrouve avec un accompagnement plus distant, qui laisse davantage la résidente venir aux travailleurs sociaux. Néanmoins, cela a pour conséquence une certaine liberté accordée aux résidentes, qui peuvent vivre au CHRS sans avoir réellement de pression au quotidien au sujet de leur réinsertion de la part de l'institution ; hormis l'obligation d'être là tous les soirs sauf exception.

Par ailleurs, l'autonomisation des femmes est bien plus mise en avant car très peu retournent chez leur mari ou ex-maris après leurs séjours au Bon Pasteur<sup>129</sup>, alors que Marcel Drulhe observait dans les années 80 que ¼ des résidentes du CHRS observé retournait avec le conjoint<sup>130</sup>. Bien qu'il précise qu'elles repartaient bien plus indépendantes et que cela ne signifiait pas pour autant que les violences revenaient. De manière générale il est bien plus simple pour les femmes ayant coupé les contacts avec l'ancien mari si l'on compare à celle pratiquant par exemple, la garde alternée et devant revoir la personne en question. Pour quelques-unes, l'équipe s'interrogeait pour savoir si la page était réellement tournée, preuve par ailleurs de la présence forte de l'institution dans leurs vies privées.

En d'autres termes, le projet individuel de chaque femme est soutenu afin de la rendre indépendante, et ce en raison à la fois des modifications internes, imputées par les salariés à la réduction des effectifs, et de l'évolution du regard de la société. Carole en témoigne, de par son ancienneté, durant l'entretien en utilisant ces mots :

---

<sup>129</sup> Sur le peu de sortie j'ai pu être témoin que d'une femme étant retournée avec son mari, la plupart des autres semblent avoir tourné la page et souhaitent vivre dans leur logement autonome.

<sup>130</sup> Drulhe, Rupture et transition

*Dans les contextes je te dis on est quand même beaucoup de façon générale sur développer l'autonomie. [...] Alors qu'avant on était plus sur le vivre ensemble, combler, je sais pas si le mot est juste mais combler la solitude quoi.*

Le fait de combler la solitude s'observait par les activités systématiques chaque soir et régulièrement les journées, comme pour combler un vide et faire oublier les souffrances. Désormais les évènements collectifs sont rares, ou confiés aux stagiaires et services civiques. On remarque une évolution fortement corrélée à la diminution des moyens mais inévitablement liée à la sur-responsabilisation des femmes. L'idée n'est plus d'être trop présent dans leur reconstruction personnelle, mais de les habituer à l'autonomie qui les attend. Constat amer de la solitude qui les attend par la suite, alors que le collectif ne peut que les marquer individuellement. C'est d'ailleurs pour ça que Marcel Drulhe remarque que le plus dur est la solitude une fois la résidente partie.<sup>131</sup>

Finalement la sociologue Corinne Lanzarini explique très bien ce que l'on peut retrouver derrière les préceptes d'autonomie au sein d'une institution totalitaire tel qu'un CHRS : « Ces femmes accueillies dans les centres sont totalement sous contrôle institutionnel : encadrées, évaluées, corrigées dans tous les aspects d'une vie qui devra devenir autonome à l'issue de la prise en charge institutionnelle. Elles pourront le devenir parce qu'elles auront été formatées dans une acception sociale normée et valorisée. Drulhe parle lui d'un « apprentissage » d'une nouvelle vie « autonome » pour des femmes victimes de violences conjugales hébergées en centre collectif. » »<sup>132</sup> C'est l'idée d'avoir le droit à un nouveau départ, bien que celui-ci est fortement contraint comme nous allons le voir.

#### b) un traitement intimement lié à la parentalité

Une minorité de femmes du Bon Pasteur n'a aucun enfant avec elle et parmi celles-ci, la plupart en ont mais ne disposent pas de la garde. Ce n'est pas pour rien quand on sait que Béthanie n'acceptait historiquement que les femmes avec enfant et que l'on sait que « l'enfant, au même titre que l'emploi perdu ou le handicap acquis, ouvre le droit à la solidarité

---

<sup>131</sup> Drulhe, Rupture et transition

<sup>132</sup> Lanzarini, Corinne. « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale », Cahiers du Genre, vol. 35, no. 2, 2003, pp. 95-115.

sociale »<sup>133</sup> Ainsi, leur prise en charge est d'autant plus possible du fait qu'elles sont seules, sans grandes ressources et avec enfants. Plus récemment, le statut de victime de violences conjugales permet d'accélérer aussi la prise en charge mais la présence d'enfants est au cœur du traitement apporté par l'institution. De manière générale, on a pu voir que l'attention était mise sur la vie quotidienne bien que les travailleurs sociaux déplorent que ce soit de moins en moins le cas. Néanmoins une attention particulière est mise sur l'entretien du logement et des parties communes ainsi que sur l'éducation des enfants, qui sont régulièrement critiqués dans le cahier de liaison. Par exemple Carole durant l'entretien m'a transmis ses inquiétudes concernant une petite fille qui peine à prononcer ses premiers mots, et elle m'a confié avoir donné des conseils à la mère pour solliciter davantage l'enfant, sans succès. Ce n'est pas le seul exemple puisque la croissance de chaque enfant est scrutée de loin ou de près. De la même manière, alors que la crise du coronavirus faisait rage, les travailleurs sociaux m'ont demandé de réprimander les femmes ne portant pas leur masque dans les parties communes, chose dont je ne me sens pas légitime mais qui semble évidente pour un travailleur social. Corinne Lanzarini résume ce principe ainsi : « Les actions des professionnels se concentrent donc sur la vie quotidienne, ce qui conduit à deux effets non voulus, mais déterminants : l'infantilisation et la stigmatisation. »<sup>134</sup> C'est effectivement ce que j'ai pu constater chez un public de femmes, élément que l'on ne retrouve pas dans un établissement similaire mais réservé aux hommes : « alors que les institutions exercent les mêmes contraintes pour les hommes et pour les femmes (avec des intensités variables autour de la recherche d'emploi, de ressources financières autonomes, de logement), à celles-ci s'ajoutent des contraintes spécifiques à destination des femmes : autour de l'attention à porter au corps, de l'avenir tourné vers la maternité ou l'éducation des enfants. [...] Les femmes s'occupent de l'éducation des enfants, et les travailleurs sociaux se chargent de leur apprendre à assumer leurs tâches et surveillent le bon déroulement de leurs activités. »<sup>135</sup>

Il est possible d'observer cela malgré la diminution du temps accordé à la gestion de la vie quotidienne. En effet, les travailleurs sociaux font appels à des technicien/nes de l'intervention sociale et familiale (TISF), qui sont des travailleurs sociaux extérieurs,

---

<sup>133</sup> Messu Michel, « Evaluation du dispositif d'insertion dans le département du Bas-Rhin », en collaboration avec Guy Poquet, Crédoc, janv. 1992., p.77

<sup>134</sup> Lanzarini, Survivre à la rue

<sup>135</sup> *Ibid.*



intervenant directement chez les familles principalement pour accompagner la gestion du logement et de la parentalité. Pour ce service, les travailleurs du CHRS sollicitent une aide via le département qui, si le besoin est avéré, envoie un(e) TISF selon un planning sur une période déterminée. Concrètement, cette personne va aider à la préparation des repas si l'équipe juge que cela représente une lacune ou encore proposer des sorties avec la mère et ses enfants. Si des femmes se sentent soulagées de ce soutien, d'autres ne considèrent pas avoir besoin d'une aide extérieure mais acceptent par dépit ou pour conserver des chances de recevoir des aides sociales. Cela fait partie du processus de réinsertion comme le confirme Corinne Lanzarini : « Le travail social auprès des femmes sous-prolétaires, y compris celles qui vivent à la rue, consiste souvent à leur apprendre ou à leur réapprendre à assumer leurs tâches traditionnelles. Il s'agit des tâches ménagères « de base », essentiellement les activités de ménage, et l'apprentissage d'une gestion drastique d'un budget structurellement insuffisant. »<sup>136</sup>

Car la gestion du budget représente également un facteur important du programme. On m'a conseillé d'aller faire les courses avec les femmes lorsque je prévoyais des ateliers cuisines, à la fois pour observer la gestion du budget mais aussi pour voir comment la personne peut se comporter avec ses enfants dans des lieux publics comme le bus. D'autant que pour les femmes de la MAME surtout, le pécule est géré par l'institution, ce qui crée une situation de dépendance dont les femmes peuvent s'affranchir partiellement en s'entraïdant et en mettant en commun des produits. De manière générale, une gestion stricte du budget est imposée par le fait que celui-ci soit extrêmement limité. Les femmes sont contraintes de vivre avec peu et s'en accommodent voire s'en font une raison. Pour beaucoup, l'aide sociale apportée est largement suffisante pour en demander plus tandis que d'autres s'en indignent lorsqu'elles considèrent que c'est trop peu pour élever ses enfants.

Selon Corinne Lanzarini, cet aspect totalitaire qui « surveille, éduque, encadre l'ensemble des aspects de la vie quotidienne » est inhérent à l'aide sociale, que ce soit pour les hommes ou les femmes. La différence majeure pour les femmes est que ce traitement reproduit les inégalités de genre en se basant principalement sur l'éducation des enfants et la féminité de la personne.

---

<sup>136</sup> *Ibid.*

Enfin, comme durant l'époque des sœurs, les femmes vivant sous le toit du Bon Pasteur sont ramenées à leur fonction de mère comme en témoigne cet extrait du cahier de liaison d'un dimanche de fête des mères « un dimanche de fête des mères où notre établissement répond bien à sa vocation : celui de donner les moyens aux femmes de vivre de la meilleure manière leur vocation de mère. Cela fait vraiment plaisir à voir ! Nous avons pu parler du rôle de mère, des questions, des joies. » Cette note du directeur est révélatrice du traitement accordé aux femmes par une institution du social comme le CHRS du Bon Pasteur. L'utilisation du terme de « vocation » renvoie directement à une vision nataliste de la femme qui a conduit des milliers de jeunes filles à se retrouver enfermées entre les murs du Bon Pasteur. Bien qu'on ne puisse comparer totalement les deux périodes, il est indéniable que le traitement accordé aux femmes via l'aide sociale est socialement situé et maintient la femme dans son rôle de mère. On a pu déjà observer qu'une femme seule avec enfants est contrainte de mettre sa vie entre parenthèse, et on voit désormais que cela est soutenu par l'aide qu'on leur accorde. Il reste à voir désormais les incidences que cette prégnance de la maternité a dans la réinsertion professionnelle des résidentes du CHRS Bon Pasteur.

Cependant, en faisant des recherches sur les méthodes d'autres CHRS accueillant le même public, j'ai remarqué que cette ambivalence autour du rôle de mère n'est pas systématique et des progrès ont été fait ailleurs. Des directeurs de CHRS témoignent ainsi qu'« on leur demande de laisser provisoirement de côté leur rôle de mère pour se consacrer à la réinsertion »<sup>137</sup>. Même son de cloche chez les travailleurs sociaux qui avancent que « la mère s'efface derrière la femme. »<sup>138</sup> L'auteur Arnaud Chatenoud évoque des progrès réalisés au sein du travail social en ce qui concerne la femme et sa parentalité. Chose que l'on n'observe pas forcément au sein du Bon Pasteur, en raison notamment de son passé, qui mettait un accent très important sur cette notion. On le remarque au cours de l'entretien avec Carole, travailleuse au Bon Pasteur depuis plus de 20 ans, qui regrette que cet aspect ait disparu. Des témoins du passé sont toujours présents, ce qui empêche l'évolution que Arnaud Chatenoud observe par ailleurs. D'autant que les propos du directeur, pourtant orienté vers une plus forte indépendance des femmes vis-à-vis des travailleurs sociaux notamment, rappellent une vision

---

<sup>137</sup> Arnaud CHATENOU, Michel. CORBILLON, Familles en CHRS : Soutien social, parentalité, et pratiques professionnelles, rapport de recherche, FNARS, 2002

<sup>138</sup> *Ibid.*

de la femme l'empêchant de s'épanouir ailleurs que dans sa parentalité à partir du moment où cette dernière a des enfants.

### c) une réinsertion discutable dépendante des services sociaux

En raison notamment de la présence des enfants, l'aide sociale adressée aux femmes diffère de celle apportée aux hommes. Cette différence de genre dans « l'intervention sociale et ses violences gestionnaires (particulièrement infantilisation et stigmatisation) se manifestent autour d'aides différenciées, car les objectifs de l'aide sociale s'organisent selon le genre de l'interlocuteur. »<sup>139</sup> Ces aides différenciées s'observent notamment dans ce qui représente le cœur de la plupart des CHRS<sup>140</sup> dont Béthanie, à savoir la réinsertion. J'ai donc pu observer que le projet professionnel des femmes est souvent mis entre parenthèse au profit de la parentalité principalement. Cela présente l'intérêt d'être non-contraignant si la femme ne souhaite pas faire de formation pour l'instant, mais cela les fait prendre du retard au moment où elles devraient avoir la possibilité de prendre leur vie en main sans réserve. Car c'est souvent le choix de la femme, guidé par le fait que cela semble être la seule option possible pour elle, comme en témoigne un exemple vécu. Une femme avec deux enfants de 5 et 8 ans souhaite se former dans l'agriculture, chose que les travailleurs savent, mais lorsque je lui demande quel est son projet au cours d'une discussion, elle me dit attendre que les enfants grandissent avant d'envisager sa formation. Ces femmes se trouvent donc dans une impasse professionnelle même si certaines arrivent à travailler en faisant garder les enfants mais cela reste extrêmement rare. Finalement le passage au CHRS consiste davantage à une parenthèse pour se reconstruire avec ses enfants, sans que le projet professionnel n'évolue forcément. On le remarque avec ce tableau, issu du rapport d'activité de l'année 2003 :

---

<sup>139</sup> Lanzaolini, Survivre à la rue

<sup>140</sup> Les accueils d'urgence visent davantage l'orientation

	à l'arrivée (1)	au cours du séjour (2)
Chômeur non inscrit à l'Assedic	25%	10%
Chômeur inscrit à l'Assedic	44%	50%
Stage de formation	12%	20%
Contrat adapté	6,50%	
Congé parental	6,50%	
CDD		10%
Étudiante		10%

Tableau 2

(1) Comprend toutes les résidentes de l'année

(2) Comprend les résidentes sorties dans l'année

On remarque peu d'évolution dans les projets professionnels sur les sorties de cette année. Une a rejoint une formation et une repart en situation de CDD (Contrat à Durée Déterminée) mais sinon on remarque que le principal changement consiste à inscrire les femmes non inscrites à l'Assedic<sup>141</sup>.

On observe de plus que l'action sociale proposée « dirige les hommes en âge de travailler vers une activité professionnelle, incite les plus jeunes à rechercher une formation professionnalisante ; quand les propositions faites aux femmes s'orientent vers l'apprentissage ou le réapprentissage des activités à caractère ménager ou familial et vers une réappropriation du corps réputé faire défaut à une femme en situation d'extrême pauvreté. »<sup>142</sup> Poussant le vice jusqu'au bout, ces apprentissages qui ne sont que la continuité de ce que l'on attend d'une femme et plus encore d'une mère, peuvent se matérialiser comme projet professionnel. Une résidente souhaitant travailler mais ne disposant pas de formation, issue par ailleurs d'un milieu social faible, n'a eu d'autres choix que de proposer ses services d'entretien ménager. Elle s'expose donc à des métiers faiblement valorisés et rémunérés, puisqu'elle m'a rapporté suite à un entretien, que l'employeur, qui était un particulier, souhaitait la payer sans déclarer ce travail. Il apparaît donc frappant de voir le même processus s'appliquer aux femmes les moins diplômées et les plus défavorisées, qu'à celles étant passées il y a des dizaines d'années par le couvent du Bon Pasteur. Ces deux groupes présentent le point commun d'être passés par une institution d'œuvre sociale devant les réinsérer, pour au final se retrouver comme main d'œuvre de familles aisées. Familles aisées qui se permettaient

<sup>141</sup> Aujourd'hui Pôle emploi

<sup>142</sup> Lanzarini, Survivre à la rue

l'exploitation des jeunes filles sortant du couvent du Bon Pasteur, et qui aujourd'hui se permettent de choisir le mode de rémunération qui s'avère être défavorable à l'employée.

Si l'accompagnement social prétend assurer un nouveau départ, celui-ci est rarement professionnel puisque « les institutions d'aide sociale ont entériné le fait que les femmes sous-prolétaires, surtout si elles sont accompagnées d'enfants et sont passées par la rue, n'entreront jamais véritablement dans le monde du travail. Leur insertion ou réinsertion se concentre autour de l'apprentissage de la maîtrise d'activités domestiques, bien plus qu'autour de la recherche d'une autonomie économique et sociale. »<sup>143</sup> De la sorte, une femme arrivant au Bon Pasteur avec une formation, pourra être accompagnée vers les métiers en lien avec celle-ci. Mais dès lors que la personne ne dispose que d'un bagage faible, l'institution n'insistera pas sur les possibilités de métiers qui peuvent s'offrir à elle. Au mieux, elles pourront « recycler » leurs savoirs domestiques dans un espace professionnel d'emplois de service « réservés » aux femmes d'origine populaire ainsi que nous l'a démontré Annie Dussuet<sup>144</sup>. Le choix n'est pas imposé par l'institution mais s'impose à la femme, faute de mieux et la pousse à valoriser les savoirs faire qui sont eux-mêmes valorisés au sein du CHRS à savoir particulièrement sa parentalité et l'entretien ménager.

Cela s'explique par les faibles moyens de l'équipe qui ne peut assurer le meilleur accompagnement mais également car ces moyens sont davantage mis sur la parentalité et l'insertion aux aides sociales. En effet, l'aide sociale consiste à rattacher la personne aux aides sociales, comme on a pu l'apercevoir avec l'inscription à Pole Emploi. C'est ce qu'on observe par le processus en œuvre lors de l'arrivée d'une femme au sein du CHRS. En premier lieu, il faut l'inscrire aux associations caritatives pouvant lui fournir de la nourriture. Cela s'impose lorsque la personne n'a pas de ressources, mais cela a tendance à devenir la norme sur le long terme. Bien que je n'ai pas eu accès aux entretiens réguliers entre les résidentes et leur référent respectif, je peux observer qu'aucune n'a fait de formations et très peu ont exercé un métier durant la durée de mon contrat. J'ai par ailleurs pu observer que la seule issue pour les résidentes logeant au CHRS depuis longtemps, est l'attribution d'un logement social. Déjà en 2003, le rapport d'activité pointait que 78% des sorties faisaient suite à l'attribution d'un

---

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> Annie Dussuet - Logiques domestiques. Essai sur les représentations du travail domestique chez les femmes actives de milieu populaire (1997). Paris. L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales. In: Cahiers du GEDISST (Groupe d'étude sur la division sociale et sexuelle du travail), N°19, 1997

logement. A l'exception de cas plus complexes devant quitter le CHRS pour des raisons personnelles voire pour être réorientées, toutes attendent ce graal que représente un logement. Pour autant, elles ne disposent pas d'une autonomie financière totale puisqu'elles sont souvent dépendantes des services sociaux. Ainsi je n'ai pas observé de femmes quittant le CHRS avec une meilleure situation professionnelle (formation ou contrat de travail) qu'à leur arrivée. De plus, certaines que l'équipe ne juge pas prêtes, font leurs valises dès qu'un promoteur immobilier a choisi leur dossier. Ainsi en 2003<sup>145</sup>, 14% des femmes n'avaient jamais travaillé, 50% ont connu des emplois précaires et 36% ont eu un ou plusieurs emplois stables. Cette idée rejoint l'argumentaire de Corinne Lanzarini : « moyennant l'acceptation de leur destin social, elles pourront bénéficier d'une prise en charge par l'aide sociale durant de longues années, à travers des prestations exceptionnelles comme les allocations mensuelles d'aide sociale Revenu minimum d'insertion<sup>146</sup>. Leur intégration dans les institutions d'aide sociale tient lieu d'insertion sociale, ce qui ne saurait être le cas des hommes dont l'insertion sociale dépend étroitement de l'activité professionnelle. »<sup>147</sup> Leur réinsertion ne peut être que temporaire dans la mesure où elles auront des difficultés à subvenir à leurs besoins de manière autonome dès lors que leurs enfants auront grandi. Celles qui ont quitté leurs maris ont souvent abandonné leur principal support financier pour plus d'indépendance, et à leur sortie elles se retrouvent dépendantes non plus d'un homme mais de l'aide sociale. Cela peut suffire pour un temps mais il serait intéressant d'observer le parcours d'anciennes résidentes sur le long terme. C'est à se demander si retrouver l'aide d'un homme n'apparaît pas comme la seule option, tant elles sont éloignées du monde du travail. Ces femmes ne sont donc pas aidées à sortir de leur condition de femme dépendante de leur mari et devant s'occuper des enfants, et ce malgré les efforts faits pour les responsabiliser et les rendre autonomes. L'institution, se basant sur un réalisme implacable, ne fait pas les efforts pour donner une nouvelle chance professionnelle à ces femmes, souvent éloignées du marché du travail. On remarque cela en comparant les résidentes et les enfants de résidentes, pouvant être du même âge. En effet certains enfants résidant au Bon Pasteur avec leurs mères, cherchent leur

---

<sup>145</sup> Selon le rapport d'activité 2003 du Bon Pasteur

<sup>146</sup> Aujourd'hui Revenu de Solidarité Active (RSA)

<sup>147</sup> Lanzarini, Survivre à la rue

orientation et l'équipe se soucie davantage de leur sort<sup>148</sup>. De la sorte l'une de ces enfants est majeure et est poussée à trouver un projet sans se limiter, comme si pour elle tout était possible alors que les résidentes ont eu leur chance et il serait déjà trop tard. Cette fatalité peut s'appliquer pour des résidentes du même âge qui ont atterri au CHRS de leur propre chef. Par exemple une résidente, sans enfant, du même âge que les enfants d'une autre résidente, n'est pas encouragée de la même façon. Celle-ci a déjà fait sa vie avec un homme en se mariant, puis en échouant et il apparaît donc que c'est déjà trop tard pour elle. Tandis que la première est ici suite au parcours de sa mère et n'a pas besoin de nouveau départ dans la mesure où elle n'est toujours pas partie. Le jugement peut donc être très dur pour une jeune femme ayant voulu mener sa propre vie et ayant échoué.

## Conclusion

Il nous est possible de retenir de nombreux points à l'issue de ce travail, sans que celui-ci soit exhaustif. Un des premiers éléments que l'on peut aborder est à propos du côté totalitaire de cette institution. Bien que cet aspect fût bien plus frappant à l'époque des sœurs, en témoigne le processus de dépersonnalisation en œuvre dès l'arrivée et l'herméticité totale de l'institution, on peut néanmoins en observer des héritages conséquents sur le CHRS actuel. On pense à la surveillance constante nuit et jour ainsi qu'à la limitation des sorties qui sont contraires aux vellétés d'indépendance de l'établissement. Cet aspect totalitaire a engendré des dérives considérables au sein des établissements du Bon Pasteur durant l'histoire. Dérives accrues par le fait que des victimes se sont retrouvés systématiquement enfermées en ces murs. En effet les jeunes filles placées furent victimes à la fois de leur milieu social populaire mais également de leur genre. A travers cet internement, l'Etat se permettait de rééduquer les classes les plus pauvres qui se permettaient de franchir les normes établies. Ici cette répression violente était intimement liée au genre des victimes. Car dépasser les normes pour une jeune fille était associé au terme de « vagabondage ». Notion qui était une réaction à la peur de voir des générations de femmes assouvir leurs soi-disant pulsions sexuelles naturelles

---

<sup>148</sup> Je peux l'observer à partir des discussions mais aussi des notes laissées dans le cahier de liaison au quotidien pour chaque famille. L'orientation de certains enfants a pu être un sujet récurrent ce qui n'a jamais été le cas d'une résidente elle-même.

lors de l'apparition de leur première règle vers l'âge de 13 ans. Cette répression envers les plus pauvres et les femmes trouve un écho aujourd'hui autour de l'arrivée des femmes au CHRS. En effet les individus se retrouvant en CHRS, tous sexes confondus, sont ceux n'ayant d'autres solutions pour s'abriter, ce qui concerne les plus fragiles socialement et économiquement. C'est bien ce que l'on observe chez ces femmes, souvent victimes de violences conjugales et n'ayant pas d'autre abri que ceux de l'aide sociale. On retrouve donc les milieux les plus populaires où les personnes les moins intégrées socialement, ne pouvant avoir recours à un réseau de proches. C'est pour cela que l'on retrouve une part importante de femmes récemment arrivées sur le territoire français, dans le CHRS. D'autant plus que ce public cumule à la fois un faible capital social et économique. On peut donc voir les raisons socialement construites autour de la pauvreté et du genre qui amènent ces générations de femmes entre les murs du Bon Pasteur et donc, de l'aide sociale.

Cela ne s'arrête pas là puisque ce traitement différencié continue au sein de l'institution. Ainsi les jeunes filles entrées au couvent ne peuvent se débarrasser de leur étiquette de femmes déviantes tout comme les femmes passées par le CHRS rencontrent des difficultés à se défaire de celle de bénéficiaire de l'aide sociale. En effet les jeunes filles n'ont eu de cesse d'être traitées comme filles perverses et n'ont été formées que pour des sous métiers associés au caractère féminin. Ainsi elles étaient formées à être des femmes dociles vendant leur service aux familles bourgeoises des environs. Leur exploitation quotidienne durant leur séjour au Bon Pasteur ne pouvait que continuer durant leur vie d'après devant le faible bagage dont elles disposaient. Elles ont ainsi été formées aux métiers qui s'avèrent encore aujourd'hui exclusivement féminins. A savoir le travail ménager, continuité du rôle de femmes, et le secrétariat qui prenait son essor à l'époque du Bon Pasteur avec des formations de dactylographie. On peut voir que, si le Bon Pasteur a contribué à la mise au ban des femmes au sein du monde professionnel, son action en ce sens continue aujourd'hui au CHRS. Car malgré les progrès certains consacrés à l'indépendance et l'autonomie des femmes qui doivent s'affranchir de leur mari durant leur séjour au CHRS, on remarque que leurs perspectives sont réduites. De la sorte l'accent est largement mis sur la notion de parentalité et les femmes sont ramenées à la vision première que la société a toujours eue d'elles à savoir leur fonction nataliste. On assiste donc à une certaine rééducation autour de l'éducation à accorder à ses enfants. Car une femme responsable doit surtout savoir gérer son ménage,



avec tout ce que cela implique. Il en résulte que leur autonomie financière et leurs perspectives professionnelles sont mises au second plan. Leur départ du centre fait suite à l'attribution d'un logement social, lorsqu'elles sont suffisamment intégrées au sein de l'assistance sociale. Ce fonctionnement se heurte à un réalisme froid, celui que ces femmes ont déjà eu leur chance et que désormais il faut sauver la vie de leurs enfants. Aucune porte n'est fermée pour eux, qui ont leur vie devant eux, tandis que les mères sont condamnées à dépendre de l'aide sociale ou d'un mari pour vivre dignement. Tout ceci est nettement intégré par les femmes au cours de leur séjour au CHRS qui se veut infantilisant par nature et ne peut faire mieux faute de moyens. C'est à la fois par sa nature historique que ce CHRS ne parvient pas à se détacher de ce traitement genrée mais également en raison des moyens mis en place qui se réduisent au fil des années.

## Sources :

Barré Havard Marinette, Brodeuse, blanchisseuse, coiffeuse ou dactylo ? La formation professionnelle au Bon Pasteur du Mans (XIXe-XXe siècles), ERES | « VST - Vie sociale et traitements » 2009/1 n° 101 | pages 105 à 111

Becker, Howard S. « Les entrepreneurs de morale », , Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance, sous la direction de Becker Howard S. Editions Métailié, 1985

Bernard (soeur Marie), « Le problème des filles en internat », Sauvegarde de l'enfance, n° 2, février 1952, pp. 126-134

Bodin-Bougelot Michelle-Marie, ENFANCES VOLEES, le "Bon Pasteur". Nous y étions, 2009

Chatenoud Arnaud, Michel. CORBILLON, Familles en CHRS : Soutien social, parentalité, et pratiques professionnelles, rapport de recherche, FNARS, 2002

Colin Robert. L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants. In: Population, 9<sup>e</sup> année, n°4, 1954. pp. 635-654  
Colin Robert. L'éducation surveillée et le reclassement des mineurs délinquants. In: Population, 9<sup>e</sup> année, n°4, 1954. pp. 635-654

Drulhe Marcel. Rupture et transition. Le devenir des pensionnaires d'un centre d'hébergement pour femmes battues. In: Revue française de sociologie, 1987, 28-4. pp. 641-661

Durkheim, Emile, Le suicide, 1993 - Presses universitaires de France – Paris

Dussuet Annie - Logiques domestiques. Essai sur les représentations du travail domestique chez les femmes actives de milieu populaire (1997). Paris. L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales. In: Cahiers du GEDISST (Groupe d'étude sur la division sociale et sexuelle du travail), N°19, 1997

Fluck (Hélène), Sauver les âmes. La congrégation du Bon-Pasteur d'Angers et la rééducation des filles au XIXe siècle : l'exemple strasbourgeois (1837-1914), sous la direction de Catherine Maurer, mémoire de doctorat d'histoire, Université de Strasbourg, 2016, 428 p

Goffman Erving, Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux, Présentation de Robert Castel, traduction française, Paris, Editions de Minuit, 1968, 451 pages

Hanmer J., « Violence et contrôle social des femmes », dans Questions féministes, n° 1, 1977, p. 69-90.

JOLY H., 1901, Les maisons du Bon-Pasteur, XXe Congrès annuel de la Société d'économie sociale et des unions de paix sociale, Paris. 7-8

Lanzarini, Corinne. « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale », Cahiers du Genre, vol. 35, no. 2, 2003, pp. 95-115.

Levray Nathalie, 5 questions sur les services intégrés d'accueil et d'orientation, In : Gazette santé sociale, 2014

Messu Michel, « Evaluation du dispositif d'insertion dans le département du Bas-Rhin », en collaboration avec Guy Poquet, Crédoc, janv. 1992., p.77

Myers T., "The voluntary delinquent: Parents, daughters, and the Montreal Juvenile Delinquents' Court in 1918", CANADIAN HISTORICAL REVIEW, vol. 80, pp. 242-268, 1999.

Pascalis (R.), « Rapport sur l'oeuvre des Bon-Pasteur », Union des sociétés de patronages, n°4, 1938, pp. 268 - 278.

Paugam Serge, La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté, Paris, PUF, 1991

Pernot (Soeur Marie-Pierre), « Religieuses et laïques », Cahiers psycho-pédagogiques, n°56 et 57, fév - mars 1968, pp. 4 - 12 et 4 - 10.

Rolin, Yvette. « À l'ombre des hauts murs de la rééducation des filles », VST - Vie sociale et traitements, vol. 102, no. 2, 2009, pp. 119-124.

Strimelle Véronique, « La gestion de la déviance des filles à Montréal au XIXe siècle. Les institutions du Bon-Pasteur d'Angers (1869-1912) », Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Strimelle, V. (2011). Du tribunal à l'institution. Les jeunes filles délinquantes et « incorrigibles » traduites devant la Cour des délinquants et placées dans les établissements du Bon-Pasteur d'Angers de Montréal (1912-1949). Revue d'histoire de l'Amérique française, 65 (2-3), 203–226

Taron Patrick. Le Bon-Pasteur angevin et la législation sur le travail des enfants au XIXe siècle. In: Déviance et société. 2000 - Vol. 24 - N°2. pp. 123-141

Tétard Françoise. Filles De Justice: Du Bon Pasteur à L'éducation Surveillée, XIXe - XXe Siècle. Paris: Beauchesne, 2009

Thiery Nathalie, « Femmes hébergées et professionnels. Regards croisés sur la parentalité en CHRS : Quelles interventions socio-éducatives ? » ERES | « Vie sociale », 2008/2 N° 2 | pages 45 à 53

Thomazeau Anne, « La rééducation des filles en internat (1945-1965) », Histoire de l'éducation, 115-116 | 2007, 225-246.

WELZER-LANG Daniel, Les Hommes violents, Paris, Lierre et Coudrier Editions, coll. Écart, 1991, 332 p.

## **Archives :**

A.N., F12 4730, rapport pour l'année 1886).

A.N., F19 6318, lettre du maire d'Angers au préfet du 21 novembre 1839.

A.N., F12 4752, rapport Giroud de janvier 1889

Œuvre catholique du Bon-Pasteur, 1849, 10

Rapport d'activité 2001 du CHRS du Bon Pasteur

Registre d'écrou et de libération (1855-1870)

